Le Monde

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 16770 – 7,50 F - 1,13 EURO — SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les sept jours historiques qui nous séparent de l'euro

DANS une semaine, les entreprises et les citoyens européens pourront ouvrir des comptes en banque et effectuer des transactions en euros. Le franc français ne disparaîtra pas le 1er janvier 1999 mais le 1er juillet 2002. Pourtant, c'est déjà une révolution culturelle et économique qui s'annonce pour les Européens et le reste du monde. *Le Monde* propose à ses lecteurs de leur faire découvrir ou redécouvrir l'importance de ce bouleversement, chaque jour jusqu'au 4 janvier 1999, date des premières cotations boursières en euros. Après avoir analysé l'impact de l'euro pour les clients des banques françaises, nous ferons le tour de la planète financière. Dans notre numéro du 30 décembre (daté 31), un cahier spécial sera consacré à la nouvelle monnaie.

Lire page 10

L'Europe fait la chasse aux chasseurs

● Les tribunaux administratifs donnent raison aux directives de Bruxelles et tort au Parlement français ● Ils ordonnent aux préfets de fermer la chasse aux oiseaux migrateurs le 31 janvier 1999 ● La France pourrait être condamnée par deux cours de justice européennes

FAUTE d'avoir convaincu les députés de renoncer à voter, en juin, une loi fixant des dates de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs contradictoires avec les directives du conseil de la communauté européenne, le gouvernement de Lionel Jospin est aujourd'hui la cible des tribunaux administratifs. Ces tribunaux donnent, les uns après les autres, raison aux directives européennes et tort à la loi française. Les préfets des départements concernés par cette chasse sont sommés par plusieurs jugements déjà notifiés, ou qui vont bientôt l'être, d'avancer la date de clôture de la saison au 31 janvier 1999 au lieu du 28 février, sous peine d'une astreinte de 1 000 francs par jour. Une soixantaine de recours contre la loi ont été introduits par les associations de défense des oiseaux et de la nature.

D'autre part, la loi Verdeille, qui impose aux petits propriétaires fonciers dans trente départements de mettre leurs propriétés à la disposition des chasseurs de la commune, fait l'objet de recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. La décision de la Cour doit être rendue au premier trimestre 1999. Enfin, faute d'avoir pris, d'ici le printemps, un arrêté fixant la liste des espèces d'oiseaux protégées, le gouvernement risque d'être condamné devant la Cour européenne de justice à une astreinte de 700 000 francs par jour.

Ce dossier pèse depuis plusieurs mois sur les relations entre les Verts et les socialistes au sein de la majorité « plurielle » : les députés socialistes avaient approuvé la proposition de loi remise en cause par les tribunaux administratifs. A Matignon, l'entourage du premier ministre reproche à Dominique Voynet son « *inertie* » qui empêcherait de trouver un compromis avec les chasseurs. A quelques mois des élections européennes, le lobby des chasseurs devrait se mettre de nouveau en action.



Lire page 5 et notre éditorial page 9

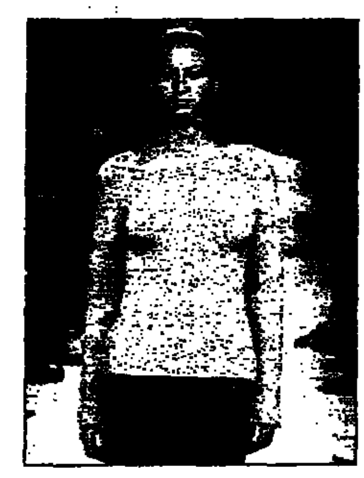
La fin de l'enquête judiciaire sur « l'affaire Roland Dumas »

LES JUGES d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, chargées de l'« affaire Dumas » en marge du dossier Elf, ont décidé de clore leur dossier. Elles ont notifié leur décision, mercredi 23 décembre, aux sept personnes mises en examen, dont Roland Dumas. Leurs avocats disposent d'un délai de vingt jours pour demander des actes d'instruction supplémentaires ou contester la régularité de la procédure. Puis le dossier sera transmis au parquet de Paris qui prendra ses réquisitions. Les juges décideront si elles souhaitent renvoyer, ou non, Roland Dumas devant le tribunal correctionnel. L'un des avocats de M. Dumas, Me Jean-René Farthouat, a déclaré, une nouvelle fois, que les accusations contre Roland Dumas étaient dénuées de « *tout fondement sérieux* ».

Lire page 6

Kosovo : la trêve en péril

Les forces de Belgrade ont lancé dans le nord du Kosovo une violente opération contre des rebelles albanais de l'Armée de libération du Kosovo. p. 3



Noble cachemire

Synonyme de luxe et de douceur, cette laine de chèvre venue de Mongolie chinoise sait aussi se faire rustique. p. 13

Récession russe

Evgueni Primakov a fait voter par la Douma un budget qui devrait relancer la production intérieure. Le FMI prévoit une nouvelle chute du PIB russe, de plus de 8 %, en 1999. p. 2

Vies australes

A bord du *Marion-Dufresne*, à la rencontre de cette poignée de scientifiques, militaires ou contractuels habitants des archipels de Crozet, des Kerguelen et d'Amsterdam. p. 8

Le tsam revit

En Mongolie, le tsam, acte théâtral bouddhiste, est en train de renaître. Nancy recevra en avril 1999 la première représentation depuis soixante ans de ce rituel. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

M 0147 - 1226 - 7,50 F

1 000 m² de voilure, 84 km/h, le « turbocatamaran » est né

AUCKLAND
de notre correspondante

« *Pour le moment, c'est un ouvrage d'art posé sur l'eau. Mais d'ici quelques semaines ce ne sera plus qu'une machine de course.* » Gino Morelli, l'un des deux designers californiens de *Playstation*, contemple du haut du quai son projet enfin réalisé, le plus grand catamaran de course jamais construit, un verre de bière fraîche à la main. Il est venu à Auckland assister à la mise à l'eau et au baptême de *Playstation*, du nom de la filiale de Sony spécialisée dans les consoles de jeux électroniques.

Il y a environ quatre ans, le milliardaire Steve Fossett, célèbre pour ses tentatives de records en ballon, lui avait demandé de réfléchir à la construction du bateau le plus rapide de la planète. « *La question était en fait : jusqu'à quelle taille peut-on aller ?* », explique-t-il. Finalement, l'engin mesure 32 mètres de long. Le mât s'élève à 42 mètres, ce qui explique sans doute que le Class America du syndicat suisse, *Fast 2000*, dirigé par Marc Pajot, ait l'air soudain si petit en passant derrière *Playstation* pour rentrer à sa base après une journée d'entraînement.

Le cockpit est reluisant. Il n'a jamais servi. La barre est entourée de manettes qui évoquent davantage la formule 1 que la voile. A l'intérieur des deux « tunnels », règne un peu l'ambiance que l'on imagine dans une navette spatiale, spartiate et high-tech. Peut-être à cause des cloisons toutes noires faites d'une superposition de couches de fibre de carbone qui semblent avoir été disposées avec un souci aussi esthétique que technique. « *Toute la fibre de carbone est arrivée des Etats-Unis en bandes préimprégnées dans des conteneurs réfrigérés* », indique Paul Hakes, responsable du projet au chantier néo-zélandais Cookson Boats.

D'un côté, la première partie du flotteur accueille les instruments de navigation et de communication, impeccablement encastrés sur un magnifique tableau noir. A la même hauteur de l'autre côté, c'est la cuisine. Le premier tiers avant des flotteurs est conçu pour pouvoir casser (en cas de collision) sans mettre en péril la flottaison du bateau. En revanche, si le bateau se retourne, « *vous restez là jusqu'à ce que les secours arrivent* ». D'où cette petite fenêtre en face de la cuisine, la trappe d'évacuation. Quatre couchettes superposées sont installées, par chambre de deux, dans chaque flotteur. Le bateau est prévu pour tourner avec un équipage de huit personnes, quatre de garde et quatre au repos. « *Logiquement l'équipage au repos est dans le flotteur sous le vent car le bateau est censé décoller le flotteur au vent le plus souvent possible* », explique le designer.

Mais il faudra encore attendre la livraison des voiles pour découvrir comment le bateau va vraiment naviguer. Au portant, *Playstation* pourra hisser jusqu'à 1 080 mètres carrés de voile. Et l'un des deux capitaines du bateau, Ben Wright, espère faire des pointes à 45 nœuds (environ 84 kilomètres à l'heure).

Le premier objectif de *Playstation* est de pulvériser le record de vitesse en mer sur 24 heures. Pour le moment, ce record est détenu par Laurent Bourgnon, avec une moyenne de 22,5 nœuds. Les records de la traversée de l'Atlantique dans les deux sens ainsi que le Trophée Jules-Verne sont aussi visés par Steve Fossett. Mais *Playstation* ne va pas longtemps rester le plus grand. Plusieurs autres catamarans géants sont en chantier en Europe, avec pour objectif la course autour du monde sans escale, The Race, en 2001.

Florence de Changy

Caviar girondin

JADIS abondant en mer du Nord, dans la Baltique, la Manche, l'océan Atlantique ou la Méditerranée, *Acipenser sturio*, l'esturgeon européen, ne survit plus que dans l'estuaire de la Gironde. L'espèce, victime d'une pêche intensive, de la destruction de ses frayères et sans doute de la pollution, est menacée d'extinction. Pour tenter de le sauver, des chercheurs s'efforcent de le faire se reproduire en aquaculture, dans la station de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Un alevinage a été réussi en 1995, mais il n'a pu être renouvelé depuis, faute de femelles disponibles. En attendant la renaissance de cette espèce, des essais menés sur l'*Acipenser baeri*, importé de Sibérie, ont permis de produire 600 kilos de caviar « français » en 1997.

Lire page 12

La fin du compromis américain ?

« *MON DIEU, quelle sorte de pays sommes-nous en train de devenir !* », s'exclamait récemment un représentant démocrate. Marty Meehan, élu du Massachusetts, commentait le vote de mise en accusation du président Bill Clinton par la Chambre des représentants pour « parjure et obstruction à la justice ». L'effroi du parlementaire s'explique. La décision de la Chambre – que seul le Sénat peut transformer en destitution – pourrait bien marquer un tournant dans l'histoire de la République américaine.

Elle va bien au-delà de l'humiliante leçon infligée à Bill Clinton, deuxième président dans l'histoire du pays à être ainsi mis en accusation. Elle pourrait traduire une nette évolution d'un système politique longtemps vanté, notamment de ce côté-ci de l'Atlantique, pour ce qui en faisait la force : un assez large consensus entre les deux partis sur l'essentiel.

Entre républicains et démocrates, l'accord était grand sur ce que devaient être les Etats-Unis, politiquement et économiquement. Depuis les années 50, la plupart des grandes décisions politiques ont été acquises sur une base bipartisane, votées par une coalition de républicains du centre et de démocrates de « droite ». Il y avait aux Etats-Unis une manière de faire de la politique, souvent posée en modèle en France, que résume un mot : le compromis.

Les divergences étaient affaire d'affectation budgétaire et, quelquefois, de politique étrangère, plus que de modèle de société. Le vote de samedi 19 décembre révèle, lui, une rupture idéologique entre les deux grandes formations américaines. La nouvelle direction républicaine s'est refusée à tout compromis dans l'affaire Lewinsky. Peu importe que l'objet du mensonge reproché à M. Clinton ait été d'ordre privé. Le seul mensonge sous serment a justifié, pour les républicains, le déclenchement de la plus lourde des procédures prévues par la Constitution contre le président : l'*impeachment*.

Alain Frachon

Lire la suite page 9

Jazz à la prison



ARCHIE SHEPP

SAXOPHONISTE de jazz mondialement reconnu, l'Américain Archie Shepp a joué mercredi 23 décembre à Fleury-Mérogis, à l'invitation d'une association de détenus. La salle de la prison est prévue pour 112 participants. Plus du double s'était inscrit. Alors, on avait fait une « sélection représentative ». Moyenne d'âge : vingt-sept ans et une écoute d'exception.

Lire page 16

CRISE Les députés de la Douma d'Etat ont approuvé, jeudi 24 décembre, par 303 voix pour et 65 contre, en première lecture, le projet de budget 1999. Les communistes ont voté pour ce projet très rigoriste. *Ce résultat marque une victoire politique pour le premier ministre Evgueni Primakov.* ● LE CHIFFRAGE budgétaire apparaît irréaliste. Les recettes fédérales prévues se montent à 22 milliards de dollars. Mais la Russie doit rembourser plus de 17 milliards de dollars à ses créditeurs étrangers. ● LE REMBOURSEMENT des dettes dépend d'un accord sur de nouveaux crédits, notamment avec le FMI. *Les discussions avec les experts du Fonds doivent reprendre en janvier.* ● LE FMI est pessimiste sur l'évolution économique. Il prévoit une inflation de 56 % et une nouvelle récession de plus de 8 % en 1999, après une chute du PIB de près de 6 % en 1998.

La Russie va s'enfoncer en 1999 dans sa huitième année de récession

Le premier ministre Evgueni Primakov est parvenu à faire adopter son projet de budget par la Douma. Si les chiffres sont irréalistes, l'inspiration est productiviste et rigoriste afin de séduire le FMI. Les experts du Fonds tablent sur une chute de plus de 8 % du produit intérieur brut l'an prochain

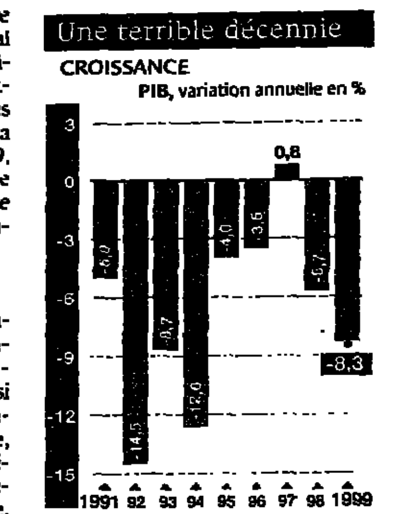
LE DÉBAT « budgétaire » en Russie a été radicalement différent de ce qu'il fut durant les années ayant précédé la crise du rouble le 17 août. Auparavant, on assistait à des empoignades idéologiques entre un Parlement dominé par les communistes qui réclamaient d'augmenter les dépenses fédérales et un gouvernement « monétariste » qui tentait – toujours en vain – de faire adopter un budget réaliste. Aujourd'hui, ce ne sont plus les communistes qui ont ouvert le feu contre les *« diktats du FMI »* mais les régions.

Le parti de Guennadi Ziouganov, lié par sa participation au gouvernement « consensuel » post-crise d'Evgueni Primakov, avait annoncé à l'avance qu'il voterait le budget en première lecture (celle qui en fixe le cadre macro-économique global). Alors même que celui-ci est, sur le papier, le plus rigoureux de tous ceux présentés depuis la chute du communisme, avec un déficit limité à 2,5 % du PIB (contre 5,4 % cette année).

Car les communistes comprennent bien l'intérêt d'une telle rigueur affichée : il faut plaire au Fonds monétaire international (FMI) pour que celui-ci puisse lâcher de nouveaux crédits permettant une restructuration des dettes russes. Le ministère des finances a inclus dans ses recettes pour 1999, selon une tradition qui s'est établie *ces dernières années, 7 milliards de* dollars de prêts internationaux encore non décidés...

BARONS DE L'ÉNERGIE

L'opposition est venue des gouverneurs régionaux. Dans ce budget, M. Primakov a voulu amadouer les communistes mais aussi les « producteurs » russes, c'est-à-dire surtout les barons de l'énergie, relativement avantagés par la dévaluation du rouble et par la déroute des oligarques de la finance. Aussi a-t-il prévu une baisse des innombrables impôts qui pèsent sur la production, pour en reporter le poids sur les consommateurs. L'intention est louable et elle ne fait d'ailleurs que reprendre celle du gouvernement libéral de Sergueï Kirienko, remercié après le 17 août. Ce sont les budgets régionaux qui font les frais de l'opération en étant privés de leur part de TVA (la forme d'impôt qui « rentre » le mieux, sous toutes les latitudes).



Depuis 1990, le produit intérieur brut aura chuté de près de 50 %.

Pour relancer la production, le gouvernement a aussi fait voter par la Douma des lois qu'elle bloquait depuis des années, *par crispation nationaliste,* visant à faciliter les investissements étrangers dans la production pétrolière. En revanche, ces mêmes députés ont persisté dans leur refus de libéraliser la vente des terres agricoles – une mesure jugée par beaucoup *indispensable pour accroître la* production agricole – craignant que ces terres ne soient rachetées par la mafia ou les étrangers.

L'adoption du budget pour 1999 permettra d'attendre la prochaine visite du FMI prévue en janvier. Mais son contenu apparaît virtuel. Les *recettes* fédérales sont estimées pour 1999, de façon ultra-optimiste, à l'équivalent de 22 milliards de dollars. Sur cette somme, Moscou doit rembourser, en 1999, 17,5 milliards de dollars de dettes extérieures. La Russie a déjà annoncé qu'elle n'en paiera que la *moitié au moyen, principalement...* de ces nouveaux crédits étrangers qu'elle s'est unilatéralement accordés.

Cette politique favorable aux *« producteurs »,* permettra-t-elle à M. Primakov de sortir la Russie de *la récession* qu'elle subit depuis dix ans ? On peut déjà noter les effets pervers de certaines contributions extérieures. Les *aides alimentaires* que l'Europe et les Etats-Unis viennent d'accorder à la Russie (500 et 625 millions de dollars respectivement) auraient déjà provoqué le gel de certains investissements prévus dans ce secteur. L'industrie agroalimentaire russe, *qui a vu la demande exploser avec* la chute de 50 % des importations après l'effondrement du rouble, aurait pu être l'une des rares branches à profiter de la crise.

RÉGIONS AUTARCIQUES

Les *« producteurs »* attendent de voir l'effet sur le marché russe de ces envois de blé et de porcs. Rien ne garantit de surcroît que cette aide parviendra aux affamés de la Russie que sont notamment ses soldats, pensionnaires d'orphelinat.

Le FMI semble désormais réticent à poursuivre sa politique antérieure d'aides. Le seul chèque que la Russie ait reçu depuis août, 400 millions de dollars approuvés mardi par la Banque mondiale, vise exclusivement à reconstruire des routes et des ponts, pour éviter *que le pays ne se transforme* en une juxtaposition de régions autarciques, sous l'effet du simple délabrement physique ou de la réaction des gouverneurs qui, tel Alexandre Lebed à Krasnoïarsk, tentent d'interdire l'« exportation » vers d'autres régions de produits de première nécessité.

Mais au delà ? Les experts du Fonds ont publié leurs prévisions pour l'année à venir : une inflation à 56 %, avec une chute de 8,3 % du PIB, aggravant la contraction de 5,7 % prévue cette année (après le premier frémissement positif de 0,5 % en 1997 avant la crise). Et le FMI précise qu'il y a *« clairement un risque de déclin plus important, au vu de la poursuite du déséquilibre fiscal, des problèmes du secteur bancaire et de signes d'abandon dans le processus de réforme ».*

Sophie Shihab

Adoption du budget 1999

MOSCOU
correspondance

En dépit de difficultés de dernière minute, les députés de la Douma d'Etat ont, jeudi 24 décembre, approuvé – 303 voix pour et 65 contre – en première lecture le projet de budget 1999. Et par-là même réitéré leur confiance au premier *ministre russe. Seule la fraction dé*mocrate « Iabloko » avait appelé à voter contre le texte. Pour la première fois depuis 1991, la Russie s'apprête ainsi à entamer la nouvelle année avec l'ébauche d'un budget.

Il aura fallu toute la force de persuasion d'Evguéni Primakov pour *convaincre les députés russes de ne* pas repousser le vote. Rien n'était en effet joué à l'ouverture, jeudi 24 décembre, de la session de la Douma d'Etat. La veille, le Conseil de la fédération (Chambre haute), avait jugé « inacceptable » le texte proposé par le gouvernement, esti*mant que la répartition des recettes* entre le centre (54 %) et les régions (46 %) lésait les intérêts des sujets de la fédération. Dans son sillage, la fraction communiste, principale force de la Douma, demandait le report du vote au mardi 29 décembre.

Mettant dans la balance sa démis*sion – une menace peu vraisem*blable, mais qui, selon le speaker de la Douma, a impressionné les députés –, Evguéni Primakov a expliqué que l'action de son gouvernement serait paralysée en cas de rejet du budget. Il a aussi rappelé que la Russie, embourbée dans une crise sans *précédent,* devait *« renforcer sa position vis-à-vis des organismes financiers internationaux »,* en particulier avec le Fonds monétaire international (FMI), son principal créditeur. Un argument de poids alors que le budget 1999 table sur 7 milliards de dollars d'aide extérieure et compte rééchelonner une partie de sa dette extérieure. Enfin, faisant un pas vers les députés, le premier ministre s'est *engagé à amender le texte du bud*get afin que les recettes des impôts soient partagées à 50/50 entre les régions et l'Etat.

Agathe Duparc

La filière peluches-thermos, nouveau « bizness » des sovkhoziens de Petouchinsky

PETOUCHINSKY (Russie)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
Las de ne plus toucher leurs salaires, les employés se reconvertissent dans la vente ambulante

Ils se sont installés en pleine forêt, là où la route file droit à travers les pins et les bouleaux. Sur les bas-côtés, chacun a creusé dans la neige un terre-plein, aménagé quelques places de parking et disposé sur des branchages les objets à vendre. Des bouteilles thermos, une dizaine de modèles, et des peluches – éléphants, crocodiles, nounours, chiens, chats, perroquets, petits et grands, de toutes les couleurs.

Ainsi vivent les travailleurs du sovkhoze de Petouchinsky, à 170 kilomètres au nord-est de Moscou. Ils sont plus de cinquante à avoir planté leur stand sur la nationale M-7 qui mène à Nijni-Novgorod, faisant de ce bout de forêt une étrange foire-exposition. Piétinant dans la neige, par moins 15 degrés, *Alexandre résume la situation : « Si tu veux vivre, il faut savoir se démerder. »* A quarante-neuf ans, il vient de décider de « faire la route », comme les autres. *« J'ai bossé trente-deux ans au sovkhoze,* dit-il. *Ces deux dernières années, j'ai touché en tout et pour tout 300 roubles* (80 francs). *Il y a deux mois, je suis parti. »*

Les premiers départs du sovkhoze remontent à 1995. Quand est née la fameuse filière du thermos et de la peluche. *« C'est bien simple,* raconte Pavel, un des plus anciens sur la route. *Les jouets viennent de Biélorussie, les thermos d'Oural. Au village, on groupe les commandes de chacun, on téléphone aux deux usines et ils viennent livrer à domicile. »* Pavel était menuisier dans les élevages de poulets du sovkhoze. *« Travailler sans un kopeck pendant des années, non ça ne peut pas aller,* dit-il. *J'ai vu que les jouets et les thermos, ça plaisait bien, alors je me suis lancé. »*

Le bouche-à-oreille et les connaissances ont fait le reste. Petit à petit, les travailleurs ont préféré la route nationale au sovkhoze en faillite. L'usine de Biélorussie, la fabrique d'Oural, ont augmenté les livraisons, passant d'une camionnette à plusieurs camions par mois. D'un stand à l'autre, les produits sont identiques et les prix se discutent avec acharnement. *« Il y a un peu de concurrence,* sourit Alexandre, *mais on s'en tire. Et puis, tout le monde se connaît, on a bossé ensemble. Tenez, là-bas, le gars qui vient de remballer, c'était l'ingénieur en chef. »*

Un peu plus loin, Sergueï, trente-quatre ans, se réchauffe auprès d'un feu de bois. *« Je suis là tous les jours, depuis six mois,* dit-il. *C'est plus dur pour moi, parce que j'ai un patron qui me fournit le matériel et je touche 10 % de la vente. »* Ancien chauffeur au sovkhoze, Sergueï n'avait pas d'argent pour se constituer un premier stock de peluches et de thermos. Il s'est fait simple vendeur et parvient *« les bons mois »* à gagner 600 roubles (160 francs), *« de quoi acheter mon bout de pain »,* dit-il.

« IL N'Y A QUE ÇA POUR VIVRE »

Le *« bizness »* de la route, comme dit Alexandre, a ses favorisés. Pavel, par exemple, dont le stand occupe une bonne quinzaine de mètres. *« Les usines veulent être payées cash, à la livraison,* dit-il. *Il faut beaucoup d'argent pour se lancer. Certains ne peuvent pas, alors on leur avance le matériel. »* Pavel reconnaît que les affaires ne sont pas mauvaises. *« Je peux arriver à gagner plus de 2 000 roubles* (550 francs) *par mois. Avec ça, on peut vivre à peu près correctement. »* Plusieurs jeunes du village sont entrés dans la filière. Alexeï, dix-huit ans, qui se réchauffe dans sa voiture Jigouli hors d'âge, explique pouvoir vendre *« huit-neuf thermos par jour et parfois une dizaine de jouets ». « De toute façon, il n'y a rien d'autre à faire ici,* dit-il. *Même si on trouve un travail, il n'y aura jamais de salaire... »* Axania, dix-neuf ans, débute avec deux petits sacs de matériel seulement, mais ne voit pas d'autre perspective. *« Toute la journée, c'est très dur, surtout l'hiver. Mais c'est pareil pour tous, il n'y a que ça pour vivre. »*

L'administration s'est vite intéressée à cette nouvelle économie. Les vendeurs de la route doivent payer une patente, de 80 à 700 roubles par an. *« Tout doit être déclaré,* proteste Pavel. *Le sovkhoze ne paie pas, le gouvernement ne paie pas, mais nous, on nous taxe et les autorités locales vivent grâce à notre boulot ! »*

Alexandre, dernier installé sur la route, ne dissimule pas plus sa haine des « autorités ». *« J'avais un vrai travail et je me retrouve à quarante-neuf ans à vendre de la camelote dans la neige. Et jusqu'à quand ? Jusqu'à une retraite que je ne toucherai peut-être pas ? »* Un camion vient de s'arrêter, son chauffeur achèterait bien une peluche. Et Alexandre de déballer chats, chiens et perroquets.

François Bonnet

Drogue et prostitution propagent le sida en Ukraine

ODESSA
de notre envoyée spéciale

Cité mythique de la littérature soviétique des années 20, Odessa, troisième ville d'Ukraine, est aujourd'hui un port délabré du littoral de la mer Noire et le centre urbain d'Europe orientale le plus touché par le virus du sida (VIH). *Malgré une activité portuaire* considérablement ralentie – les taxes, dit-on, y sont bien plus élevées que dans les autres ports alentour –, la cité, haut lieu de tous les trafics, voit passer la drogue venue de Turquie ou du Caucase, les adeptes du « commerce de valises » et des prostituées venues des quatre coins d'Ukraine ou de Russie dans l'espoir de gains rapides.

Depuis le délitement économique consécutif à l'effondrement de l'URSS en 1991, cette *« activité saisonnière »* occupe deux mille *femmes en hiver et cinq mille en* été (sur une population totale de *1 450 000),* indique Tatiana Semikop, un ex-major de la police locale, reconvertie depuis 1997 dans la lutte pour la prévention du sida.

SENSIBILISATION

« En 1993, la région d'Odessa comptait 63 personnes contaminées par le VIH ; ce chiffre est passé à 823 en 1995, puis à 4 230 l'année suivante, soit une progression de 500 % ! », explique Alexandre Sidiatchenko, médecin épidémiologiste. Il ajoute que *« 80 % des personnes infectées sont des toxicomanes ».* Aliona Beliakova, *une prostituée odessite,* proxénète à ses heures et animatrice d'une association pour les droits de la profession, précise : *« A l'époque, en 1995-1996, la drogue, un cocktail de matières opiacées, de chanvre et parfois même de thé, était fournie avec la seringue. »*

Alarmée par l'amplitude de la contamination, une équipe de professionnels (médecins, psychologues, juristes, pour la plupart issus de la police locale), aidée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mène depuis janvier 1997 une campagne de sensibilisation. Jour et nuit, les deux unités mobiles de leur association « Véra, Nadejda, Lioubov » sillonnent la ville ou les autoroutes de la périphérie pour informer et proposer des soins aux filles qui travaillent dans la rue, *« les plus jeunes, les plus exposées et qui, pour la plupart, travaillent pour une dose ».*

Rue Pouchkine – le poète vécut à Odessa –, à côté du casino Richélié – le duc fut gouverneur (1803-1814) de ce qui n'était à l'époque qu'un hameau –, l'arrivée d'un véhicule de police fait fuir, telle une nuée de moineaux, une vingtaine de belles-de-nuit. Quelques minutes plus tard, la nichée s'est reconstituée. De la plus jeune – quinze ans – à la plus âgée – vingt-deux ans –, elles continuent de battre la semelle, indifférentes à la température ambiante (– 15 °C), en vue de racoler un hypothétique client *« à 20 dollars* (112 francs) *la passe ».* Leur hantise ? *« Etre raflées par les* menty [flics]. » *« Il ne fait pas bon tomber entre leurs pattes. Dans tous les cas, ils t'insultent et te collent une amende. Au pire, ils te gardent des jours ou ordonnent ton transfert dans un centre de redressement ou alors ils t'expulsent si tu n'as pas la* propiska *d'Odessa* [permis de résidence]. *Parfois, ils réclament une faveur ; si tu es d'accord, alors la fois d'après tu ne montes pas dans le fourgon »,* raconte Nina, vingt et un ans.

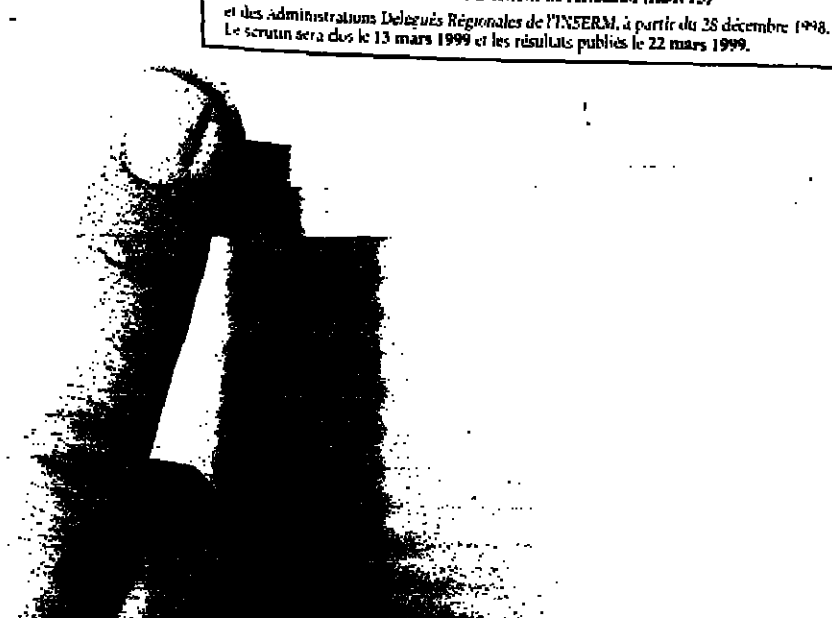
Venue à Odessa d'un village d'Ukraine orientale, Nina confie *« bien vivre grâce à un gain mensuel de 400 dollars, doublé à la belle saison ».* Comme les autres filles du groupe, elle dit ne pas être toxicomane mais prend sans rechigner, *« pour des amis »,* les seringues à usage unique que lui tend Valeri Kioumov, le psychologue de l'association, ainsi que les brochures sur le VIH et les préservatifs. *Plus de 50 % de l'argent* qu'elle gagne va à son proxénète, *« une femme ». « Il y a à Odessa une trentaine de souteneurs femmes, les* mamotchki. *Elles échappent plus facilement que les hommes à l'accusation de proxénétisme en arguant de l'exercice de la prostitution pour justifier leurs revenus »,* explique Valeri. *« Nous sommes en contact permanent avec elles. Ça ne s'est pas fait sans mal. Mais peu nous importe qui contrôle le* sex-business, *notre but est le suivi des filles »,* poursuit-il.

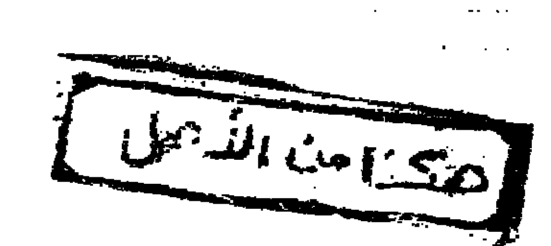
TEST GRATUIT

Cet été, à l'issue d'un test gratuit proposé par l'association à 241 prostituées, 8 % des femmes testées se sont révélées porteuses de la syphilis, 5 % du VIH. Grâce, en partie, au programme de prévention financé par le PNUD, la contamination a, semble-t-il, baissé à Odessa. Mais les cas d'infection chez les toxicomanes se sont étendus à d'autres villes d'Ukraine. Des spécialistes avancent ainsi que les grands centres de consommation de drogue, aujourd'hui saturés, se sont déplacés vers les zones rurales – la contamination par le VIH aussi. Si Odessa était, en 1996, en tête des villes d'Ukraine pour le nombre de personnes contaminées, ce sont aujourd'hui Donetsk ou Dniepropetrovsk, situées dans les régions orientales économiquement très sinistrées, qui ont pris le relais. En outre, en vertu d'une loi récente qui restreint l'obligation du test, l'échantillon de population testée est plus faible qu'avant.

A l'heure actuelle, 36 565 personnes porteuses du virus sont officiellement recensées en Ukraine – sur une population totale de 51,3 millions. Pourtant, le centre Onusida de Kiev estime le chiffre réel à 180 000. *« A quoi bon recenser les personnes contaminées,* peste le généraliste Zinovi Parmakli, quand *nous ne pouvons même pas soigner celles qui ont déjà développé la maladie ! »* D'après lui, *« 500 personnes auraient besoin d'un traitement », « une cinquantaine seulement »* bénéficient aujourd'hui de soins gratuits. Sans parler du soutien psychologique : *« Nombreux sont ceux qui pensent que les malades du sida l'ont bien mérité »,* confie un jeune militant de l'association « Véra, Nadejda, Lioubov ». *« La première chose que l'on vous explique, y compris au niveau officiel, c'est que le VIH est venu d'ailleurs. Il est arrivé en même temps que l'économie de marché, comme s'il était, en quelque sorte, sa contrepartie. »*

Marie Jégo





Les forces serbes interviennent violemment dans le nord du Kosovo

Les indépendantistes albanais décident de rompre la trêve unilatérale décrétée le 8 octobre

Deux mois et demi après le retrait d'une partie des forces serbes engagées dans la répression contre les indépendantistes albanais du Kosovo, la province menace à nouveau de s'embraser. La région de Podujevo a été le théâtre, jeudi 24 décembre, d'une violente opération militaire et policière. Les indépendantistes ont décidé de rompre leur trêve unilatérale, éloignant davantage la perspective d'un règlement politique.

LA TRÊVE au Kosovo, maintes fois égratignée depuis son instauration au mois d'octobre, est sur le point de voler en éclats, menaçant de replonger la province dans le cycle de violences qu'elle a connu durant tout l'été. Les forces de Belgrade ont en effet lancé, jeudi 24 décembre, dans le nord du Kosovo, une opération d'envergure contre un des bastions des rebelles albanais de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Ce sont les combats les plus sérieux depuis la signature, le 13 octobre, d'un accord entre le président yougoslave, Slobodan Milosevic, et l'émissaire américain, Richard Holbrooke, qui avait mis un terme à plusieurs semaines d'offensive des policiers serbes contre les indépendantistes albanais.

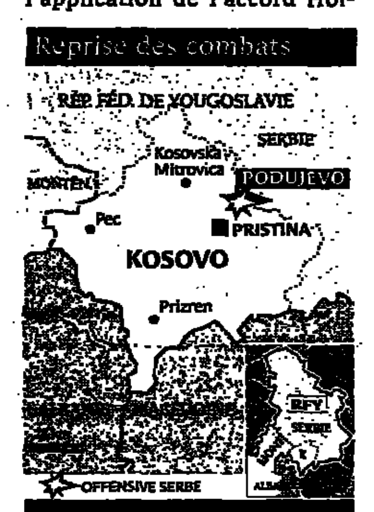


L'opération de jeudi visait Gornja Lapastica, fief de l'UCK située dans la région de Podujevo (nord de la province). Officiellement, les forces serbes tentaient de capturer les auteurs présumés de l'assassinat, lundi, d'un policier serbe à Podujevo. Selon la Mission de vérification pour le Kosovo (KVM) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *« l'armée yougoslave a engagé un nombre considérable de chars et de blindés et le village de Gornja Lapastica a été attaqué au mortier et aux armes lourdes »*. Affirmant, jeudi soir, que son intervention était terminée, la police serbe a annoncé avoir *« liquidé plusieurs terroristes »* de l'UCK. Un responsable albanais à Podujevo faisait, quant à lui, état d'une forte *« résistance »* des Albanais.

VILLE STRATÉGIQUE

A la suite de cette *« attaque de l'armée et de la police serbes »*, l'UCK, *« contrainte*, selon elle, *de se défendre avec toutes les forces et les moyens dont elle dispose »*, a décidé de rompre sa trêve unilatérale décrétée le 8 octobre. Cette organisation a demandé à la communauté internationale de *« punir le régime serbe »* et de lever *« tout embargo sur la livraison d'armes à l'UCK »*.

Ce regain de violence intervient alors que le déploiement des quelque 2 000 vérificateurs, désarmés, de la KVM n'est pas terminé. Il pose la question de l'efficacité de cette mission, la plus importante jamais entreprise par l'OSCE, chargée, théoriquement, de veiller à l'application de l'accord Holbrooke-Milosevic et de favoriser un règlement politique du conflit. Le chef de la mission, l'Américain William Walker, a ainsi regretté que la KVM *« n'ait été informée* [de l'intervention serbe] *qu'une fois l'opération très avancée »*.



Située aux confins nord du Kosovo, Podujevo (20 000 habitants, en grande majorité albanais) est une ville stratégique sur le principal axe routier reliant la province au centre de la Serbie. Elle avait été jusqu'ici relativement épargnée par les combats. Les indépendantistes avaient évité les provocations dans cette région trop exposée aux répliques des forces serbes stationnées non loin de là.

DÉTERMINATION

Depuis plusieurs semaines, les accrochages s'étaient multipliés en différents points de la province alors que de nombreux témoignages affirment que l'UCK a renforcé ses structures et son armement. Le 14 décembre, une colonne d'une centaine de combattants de l'UCK en provenance d'Albanie avait été prise sous le feu des forces serbes provoquant, près de la frontière, la mort d'une trentaine de sécessionistes. Mais, l'opération de jeudi, par les moyens militaires mis en œuvre, constitue l'une des ripostes les plus vigoureuses au regain d'activité de l'UCK qui a suivi le retrait partiel des forces gouvernementales. Ce retrait avait été imposé à la mi-octobre à Belgrade par la communauté internationale sous peine de frappes aériennes de l'OTAN.

La France et les Etats-Unis ont condamné, jeudi, l'intensification des violences. *« L'opération des forces de sécurité serbes dans la région de Podujevo est disproportionnée et contraire aux engagements internationaux pris par Belgrade »*, a déclaré le Quai d'Orsay. Mais Paris a également blâmé l'UCK pour ses *« provocations au cours de ces deux dernières semaines* [qui] *alimentent le cycle attentats/répression »*.

« Toutes les parties doivent faire preuve de retenue », a commenté, pour sa part, le département d'Etat américain. Par la voix d'Ivica Dacic, porte-parole du Parti socialiste (SPS) du président Milosevic, les autorités serbes ont néanmoins réaffirmé leur volonté d'*« anéantir les bandes terroristes »* albanaises.

La détermination des deux belligérants augure mal d'une solution politique. Les négociations de paix sous les auspices du médiateur américain Christopher Hill piétinent d'ailleurs depuis des semaines. Son dernier plan a été repoussé, début décembre, aussi bien par les Albanais qui le jugent trop éloigné de leurs aspirations indépendantistes, que par les Serbes, partisans du maintien du Kosovo au sein de la République de Serbie. Selon le chef de la KVM, William Walker, l'espoir de voir Serbes et Albanais négocier *« est menacé par le fait que, malheureusement, aucune des deux parties ne respecte ses accords et ses engagements »*.

Christophe Châtelot

Le président croate tourne le dos à la démocratisation

L'opposition réclame une réforme électorale

ZAGREB
de notre envoyé spécial

La Croatie connaît depuis quelques semaines sa plus grave crise depuis son accession à l'indépendance il y a sept ans. Le pays, qui est sorti vainqueur de quatre années de guerre contre les Serbes – son intégrité territoriale a été maintenue après le retour de la Slavonie orientale dans son giron – est en train de rater sa paix. Tandis que la population doit faire face à une profonde récession économique, les scandales éclaboussant la classe politique se sont multipliés ces derniers temps. Les couloirs du Parlement bruissent de rumeurs de corruption impliquant directement le parti au pouvoir, le HDZ (Union démocratique croate) du président Franjo Tudjman. Selon un observateur, *« le HDZ est entré en déliquescence et c'est tout le pays qui tremble »*.

L'un des derniers épisodes a été, le mois dernier, la démission de trois responsables du HDZ, jugés modérés, qui accusaient les tenants de la ligne dure d'avoir cherché à les *« salir »*, avec l'aide de l'un des services de renseignements militaires croates, le SIS. L'un d'entre eux, Hrvoje Sarinic, ancien chef de cabinet du président croate, s'en est pris violemment au nationaliste Ivic Pasalic, en le rendant responsable du discrédit *jeté sur tout le* courant modéré du HDZ. Les dissensions entre les deux hommes remontent au mois de mai quand Hrvoje Sarinic avait impliqué Ivic Pasalic dans le scandale de la gestion frauduleuse de la Dubrovacka Banka, la cinquième banque du pays, dont les pertes avoisineraient les 257 millions de dollars (1,5 milliard de francs).

LUTTE DE TENDANCES

Le titulaire du portefeuille de la défense, Andrija Hebrang, médecin attitré de Franjo Tujdman, a imité M. Sarinic en raison de la *« complète perte de confiance »* du président à son égard. Un autre ancien conseiller, Franjo Greguric, a quitté son poste de vice-président du parti en précisant : *« Le temps est venu d'adopter un comportement plus démocratique à tous les niveaux de l'Etat. » « Tous ont pris trop au sérieux leur tâche qui consistait à assainir la vie politique. Ils ont compris trop tard que le protecteur des processus illégaux est Franjo Tudjman »*, explique Tonino Picula, un opposant, membre du Parti social-démocrate (SDP). *« M. Tudjman*, poursuit-il, *est le symbole de notre passé controversé et son parti porte la responsabilité du retard pris dans la démocratisation. Le HDZ ne peut pas fonctionner en temps de paix. »*

Affaibli par la maladie, Franjo Tudjman, dont le mandat à la tête de l'Etat s'achève en 2002, serait en train de préparer sa sortie. Il a orchestré la lutte entre les différentes factions du HDZ et le départ de trois modérés qui furent longtemps à ses côtés indique qu'il choisira dans le clan des « durs » celui qui lui succédera un jour. Le nom d'Ivic Pasalic est celui qui circule aujourd'hui.

Considéré dans la presse indépendante comme l'un des plus farouches défenseurs du lobby herzégovinien (groupe de pression qui, au sein du HDZ, défend les nationalistes croates du sud de la Bosnie), Ivic Pasalic a été promu conseiller du président pour la politique intérieure et son influence est grandissante.

« Il n'y a plus d'équilibre dans le parti. Franjo Tudjman, qui n'est mentalement pas capable de cohabiter avec les modérés (...) a coupé les ponts avec le centre. Nous avons quitté les Balkans. Nous sommes en train de louper le train pour l'Europe. La Croatie risque de se sentir bien seule dans les années à venir », analyse un journaliste.

« CRISE CONSTITUTIONNELLE »

L'Union européenne vient de rappeler que *« peu ou pas de progrès »* ont été observés en Croatie sur la démocratisation des institutions et sur la question des droits de l'homme. La préférence commerciale a été reconduite mais les conditions n'ont pas été jugées suffisantes pour l'octroi des bénéfices du programme phare ni pour l'ouverture de négociations sur un accord de coopération.

De son côté, l'opposition croate, qui présente le double handicap d'être divisée et d'avoir peu accès aux trois chaînes de télévision publique, est en train de rebondir et a entériné une série de décisions communes.

Les élus de six partis représentés au Parlement ont quitté, le 12 novembre, les postes de responsabilité qu'ils occupaient à l'intérieur des différentes commissions. Ils exigent une réforme électorale, une libéralisation des médias et l'ouverture d'une enquête sur un éventuel abus des services de renseignements de l'armée. *« Nous exigeons de la transparence, mais tant que la fonction de contrôle du Parlement est entravée, nos revendications ont peu de chances d'aboutir. En fait, la vie parlementaire est remise en cause et humiliée »*, affirme Drazen Budisa, le chef du parti qui a démissionné de son poste de vice-président du Parlement. *« Une crise constitutionnelle a commencé et seules des élections anticipées peuvent sortir le pays de la crise »*, ajoute-t-il.

Dans cet objectif, l'opposition a fait de la réforme du système électoral son cheval de bataille. Selon la loi en vigueur, les Croates de Bosnie, qui possèdent la double nationalité, votent sur une liste particulière et élisent douze députés au Parlement de Zagreb, *« soit 10 % des sièges. A chaque élection, nous partons donc avec 10 points de retard »*, s'insurge Tonino Picula.

Sans vouloir remettre en cause le droit des Croates de Bosnie à voter pour les scrutins se déroulant en Croatie, l'opposition souhaite que ceux-ci justifient au moins d'un vrai domicile en Croatie. Mais le HDZ, qui a ouvert à Zagreb un registre où chaque Croate de Bosnie peut justifier d'une adresse fictive, n'est pas près d'abandonner ses Herzégoviniens. C'est dans cette région de Bosnie que son discours nationaliste est le mieux reçu, et c'est aussi là que l'argent de la corruption est blanchi.

Christian Lecomte

Quand Nestlé demandait à ses cadres un « certificat d'aryanité »...

BERNE
de notre correspondant

Dans le sillage de l'affaire des fonds juifs en déshérence, le débat sur le comportement de la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale n'a pas fini de rappeler les rapports équivoques entretenus par certains milieux de la Confédération avec l'Allemagne hitlérienne. Ainsi, dans un récent ouvrage intitulé *Business helvétique et III[e] Reich* (Editions Page Deux, Lausanne), un historien travaillant aux archives fédérales à Berne, Daniel Bourgeois, publie pour la première fois des fac-similés de *« certificats d'aryanité »* demandés par Nestlé aux membres de son conseil d'administration afin de prouver à l'Italie fasciste et à l'Allemagne nazie le caractère suisse de la firme.

Soupçonnée d'être sous influence anglaise, la direction de Nestlé a préféré prendre les devants pour rassurer Rome et Berlin et éviter ainsi des désagréments. Dans un mémoire transmis le 10 juillet 1941 aux autorités italiennes par l'entremise de la diplomatie suisse, l'entreprise de Vevey ne fournissait pas seulement des indications sur la nationalité de ses dirigeants mais tenait à préciser qu'ils étaient de *« race aryenne et de religion chrétienne »* avec à l'appui des certificats dûment estampillés. Ces attestations, remontant au moins aux grands-parents, étaient délivrées par l'étatcivil des communes d'origine des intéressés et légalisées par les chancelleries des cantons concernés. Tout au plus y trouvait-on quelques variantes. Ainsi l'archiviste de Neuchâtel certifiait-il que l'un des administrateurs, Eric-Ferdinand Du Pasquier, n'avait *« aucune attache avec le judaïsme »* ni par son père, ni par sa mère. De son côté, la municipalité de Moudon, dans le canton de Vaud, faisait valoir que *« l'origine vaudoise et suisse de M. Alfred Besançon ainsi que celle de ses parents et grands-parents paternels et maternels est fondamentalement et incontestablement établie »*.

Dans ses recherches, M. Bourgeois a découvert que l'attestation d'« aryanité » de la municipalité, pourtant socialiste, de Zurich était *« une formule imprimée toute prête, ce qui paraît illustrer la fréquence des recours à de tels certificats »*. Le seul étranger du conseil d'administration de l'époque, le Français Maurice Paternot, avait produit une attestation du consulat de France à Lausanne devant lequel il avait fait *« une déclaration sur l'honneur qu'il ne peut être regardé comme juif, selon la définition de l'article 1[er] de la loi* [de Vichy] *du 2 juin 1941 portant statut des juifs »*.

Daniel Bourgeois rappelle que les mêmes certificats avaient ensuite été utilisés en 1942 par Nestlé pour éviter à sa filiale française de figurer parmi les sociétés sous contrôle ennemi auprès des autorités allemandes d'occupation à Paris. Cet aspect des ambiguïtés de la politique de la multinationale helvétique pendant les années de guerre avait été révélé en 1995 par l'avocat genevois Charles Poncet, dans un livre se référant à des archives françaises (*Nestlé, Bettencourt et les nazis*, éditions de l'Air, Genève). A en croire ce dernier, les Allemands n'en demandaient pas tant. Ce sont les Suisses, avec les autorités fédérales et communales, qui se sont lancées dans cette surprenante démonstration « d'aryanité ». Et Daniel Bourgeois de décrire aussi comment le *« perfectionnisme helvétique »* a conduit Berne à demander à Berlin d'imposer l'infamant tampon « J » sur les passeports des juifs allemands afin de les refouler plus commodément.

Jean-Claude Buhrer

La droite israélienne se révolte contre Benyamin Nétanyahou

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Sus à Bibi ! Trois jours après le vote de la Knesset appelant à des élections législatives anticipées, les candidats qui ambitionnent de remplacer le premier ministre sortant se bousculent à la porte de l'investiture. En guise de programme, ils n'ont, pour le moment, qu'un seul objectif : abattre M. Nétanyahou dont, plus que la politique, la personnalité et le style sont visés en termes parfois très vifs. Des opposants de toujours, des ministres en exercice amers, d'anciens caciques devenus des adversaires sans pitié et même des compagnons de parti, souvent relayés par une presse féroce, enfoncent le clou avec une telle énergie, que la victime vient d'accuser *« la plupart des médias »* de conspirer pour le renverser.

Le général Amnon Lipkin-Shahak, ancien chef d'état-major, que les sondages créditent de toutes les chances, bien que n'ayant pas encore fait acte officiel de candidature, a ainsi expliqué, dans un entretien à paraître dans le quotidien de centre gauche, *Haaretz*, que le *« but ultime »* de la campagne qui s'ouvre était *« de battre Nétanyahou »*. Le seul moyen d'y parvenir est, selon lui, de l'attaquer *« par le biais d'un parti centriste »* qui reste à créer et pour la direction duquel se mesurent déjà plusieurs fortes personnalités.

L'ancien maire de Tel Aviv, Roni Milo, mais aussi l'ancien ministre des finances de Benyamin Nétanyahou, Dan Meridor, sont sur les rangs. Tous deux ont été longtemps des élus du Likoud, le parti du premier ministre, et le second a même été son ministre des finances jusqu'en juin 1997, date à laquelle il a démissionné à la suite de graves divergences sur la politique économique du chef du gouvernement. Depuis cette date, M. Meridor a multiplié contre son ancien patron coups de griffe et petites phrases assassines.

ETATS D'ÂME

Dès le lendemain du vote pour les élections anticipées, il a annoncé son départ du Likoud, assurant qu'il fallait *« sauver le pays du charme trompeur et dangereux que M. Nétanhyahou exerce sur lui »*. *« Plus personne ne croit ce premier ministre*, a-t-il ajouté, *et quand je dis plus personne, je pense aux parlementaires, à ses amis s'il en a encore, à ses rivaux, aux observateurs de l'intérieur et de l'extérieur, à ses alliés, à ses adversaires. »*

Autre *« likudnik »* à avoir des états d'âme, le ministre de la défense Itzhak Mordechaï reproche à M. Nétanyahou, entre autres choses, sa façon imprévisible de mener les pourparlers avec les Palestiniens. Il pourrait, lui aussi, rallier le nouveau parti centriste. A moins qu'il n'apporte son soutien à la probable candidature du maire Likoud de Jérusalem, Ehoud Olmert, qui pousse ses pions et multiplie réunions et rencontres.

Car c'est à l'intérieur même de la formation au pouvoir que la révolte est la plus significative, plusieurs hauts dirigeants du parti déployant des efforts soutenus pour faire battre M. Nétanyahou dans la bataille à l'investiture. Mardi, lors d'une réunion de la direction du groupe parlementaire du Likoud, un vif affrontement les a opposés au premier ministre, qui pressait le parti de désigner au plus vite son candidat, c'est-à-dire lui-même.

Après de longues polémiques ponctuées de menaces de quitter la réunion, les adversaires de M. Nétanyahou ont réussi à imposer un délai d'un mois avant la décision finale, laissant ainsi à d'éventuels concurrents toutes leurs chances de lever de nouveaux soutiens.

L'extrême droite bat également le rappel contre M. Nétanyahou. Une bonne partie des appuis qui étaient les siens lors des élections de 1996 lui feront défaut, cette fois, pour rejoindre une liste de parlementaires ultranationalistes conduite par Benny Begin, ancien ministre de la science, toujours formellement membre du Likoud.

Benny Begin avait démissionné du gouvernement, en janvier 1997, pour désaccords irréconciliables avec le premier ministre après le retrait de l'armée israélienne d'Hébron, en Cisjordanie. Le « faucon » Rafaël Eitan, ancien général et actuel ministre de l'agriculture, pourrait également faire partie de cette aventure.

Georges Marion

La guérilla sierra-léonaise menace d'attaquer la capitale « avant le Nouvel An »

La Grande-Bretagne a commencé d'évacuer ses ressortissants

Le chef des rebelles sierra-léonais, Sam Bockarie, a menacé, jeudi 24 décembre, de lancer une attaque contre la capitale Freetown au cas où le président Kabbah continuerait de refuser les appels au dialogue. Les combats entre la guérilla et la force d'interposition ouest-africaine de l'Ecomog se sont intensifiés ces derniers jours non loin de Freetown et des milliers de réfugiés se sont installés dans la capitale.

ALORS que les rebelles sierra-léonais se rapprochent de la capitale, Sam Bockarie, le chef de la guérilla du Front révolutionnaire uni (RUF), a déclaré, jeudi 24 décembre, qu'il attaquerait Freetown *« avant le Nouvel An »* au cas où le président Ahmad Tejan Kabbah persiste à refuser le dialogue. Dans un entretien téléphonique à l'AFP, M. Bockarie, qui appelait *de « quelque part dans la jungle »*, a déclaré : *« Nous avons des hommes dans la capitale. Et nous sommes prêts à l'attaquer à tout moment. » Il a ajouté que son mouvement* détenait soixante-trois soldats nigérians de l'Ecomog, la force ouest-africaine qui avait chassé en février de Freetown une junte militaire à laquelle le RUF s'était rallié peu après sa prise du pouvoir en mai 1997.

Depuis, l'Ecomog continue de pourchasser les rebelles à l'intérieur du pays, mais les combats se sont rapprochés de la capitale ces derniers jours, atteignant mardi dernier Waterloo, à seulement une trentaine de kilomètres de Freetown.

Le chef rebelle a réclamé une nouvelle fois l'ouverture de discussions de paix en Sierra Leone, sous l'égide du chef de l'Etat burkinabé Blaise Compaoré, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), afin qu'il use de *« ses bons offices pour que la paix prévale dans notre pays »*. Il a toutefois indiqué que le RUF n'était pas prêt à accepter les conditions posées par le président Kabbah, qui exige la reddition des rebelles. *« Il n'a pas le droit de nous demander de déposer les armes »*, a-t-il affirmé.

M. Bockarie a conseillé aux personnes étrangères de *« quitter la capitale et aux civils (sierra-léonais) de garder leur calme ». « Nous appelons à la paix. Nous ne venons pas nous venger ou tuer des civils »*, a ajouté le chef rebelle en appelant le président sierra-léonais au *« dialogue et encore au dialogue pour parvenir à la paix »*.

« 30 000 HOMMES AGUERRIS »

Alors que des milliers de réfugiés continuent de fuir les zones de combats pour s'installer dans la capitale, le Foreign Office a demandé *« par précaution »* aux Britanniques de quitter la Sierra Leone, tandis que l'ambassade des Etats-Unis à Freetown finalisait un programme de départ pour l'essentiel de ses effectifs. Deux avions de la Royal Air Force britannique, venant du Sénégal, ont atterri, jeudi, dans la ville de Lungi, située en face de Freetown, pour commencer à évacuer les ressortissants du Royaume-Uni. Trois cents Britanniques devaient ainsi quitter au plus tôt la Sierra Leone, l'aéroport pouvant être fermé très bientôt. Les rebelles revendiquent dans leurs rangs *« 30 000 hommes aguerris »* et affirment *« contrôler totalement »* le district diamantifère de Kono (est) ; ils soutiennent être *« présents à Makeni »* et disent encercler *« Kenema »*, des villes situées respectivement à 140 et 240 kilomètres à l'est de Freetown. Cinq mille « Kamajors », des guerriers traditionnels favorables au président Kabbah, sont arrivés à Freetown pour renforcer les troupes de l'Ecomog dont les forces sont essentiellement composées de soldats nigérians. En début de semaine, un millier de soldats du Liberia ont par ailleurs débarqué dans la capitale.

Jeudi, des centaines de civils qui avaient fui les combats de mardi à Waterloo, ont repris la route, en camions et en bus, pour rentrer chez eux, le calme étant revenu dans le secteur. – *(AFP, AP.)*

En Guinée-Conakry, le président Conté s'en prend à l'opposition

Après sa réélection, il fait inculper son principal rival

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

L'opposant guinéen Alpha Condé, candidat à l'élection présidentielle du 14 décembre, devrait être formellement inculpé dans les prochains jours, plus d'une semaine après son arrestation. Le gouvernement du président Lansana Conté affirme que le professeur Condé a tenté de fuir le territoire guinéen au lendemain du scrutin, alors que les frontières terrestres et maritimes de la Guinée avaient été fermées. Le chef de l'un des principaux partis de l'opposition surtout implanté en région malinké, au nord de la Guinée, aurait été intercepté à Lola, dans le sud du pays, près de la frontière avec la Côte-d'Ivoire et arrêté en dépit de son statut de parlementaire.

L'arrestation d'Alpha Condé a été suivie presque immédiatement par l'annonce de la victoire du président sortant, le général Lansana Conté. Selon le ministère de l'intérieur, le chef de l'Etat a été réélu avec 56,12 % des suffrages au premier tour.

Face à lui, l'opposition avait formé une alliance politico-ethnique. Trois candidats, représentants chacun un grand groupe ethnique guinéen, espéraient obliger le président Conté à un second tour, lors duquel il aurait affronté le mieux placé des trois. Outre M. Condé, candidat des Malinkés, cette alliance réunissait le Peul Mamadou Ba et le Forestier Jean-Marie Doré.

RÉACTIONS VIOLENTES

Selon les résultats officiels, M. Ba a remporté un quart des suffrages, devançant M. Condé, qui a passé les vingt derniers mois en exil et n'est rentré en Guinée qu'à la veille du scrutin.

Mais l'opposition rejette les chiffres du ministère de l'intérieur. Selon M. Ba, elle n'était présente que *« dans un tiers des bureaux de vote »* le jour du scrutin après en avoir été chassée par les autorités. Aujourd'hui, le dirigeant peul exige du gouvernement qu'il publie les résultats bureau par bureau. *« Nous espérons que les bailleurs de fonds nous soutiendront dans cette démarche »*, nous a-t-il déclaré.

Pour l'instant, la communauté internationale est, à l'exception de la France, restée silencieuse. Le président Chirac a félicité le général Conté dans les deux heures qui ont suivi l'annonce des résultats provisoires, et l'ambassadeur de France s'est déclaré *« personnellement heureux de voir que le président Conté avait été élu dès le premier tour »*.

Ces derniers jours, les partisans de l'opposition ont manifesté une certaine mauvaise humeur vis-à-vis des expatriés français, même si le délégué du Parti socialiste français pour l'Afrique, Guy Labertit, fait partie du comité fondé à Paris pour la défense de M. Condé.

A l'intérieur du pays, les réactions ont été souvent violentes. Selon les partisans de M. Condé, la répression des manifestations organisées pour demander sa libération aurait fait des morts à Kankan, la capitale du pays malinké, et à Siguiri, dans l'est du pays. A Conakry, des femmes qui manifestaient nues (signe de deuil extrême en Afrique de l'Ouest) ont été arrêtées pour attentat à la pudeur. Dans la foulée, quatre autres députés de l'opposition auraient été arrêtés. Enfin, le correspondant de l'AFP et de Radio France internationale, Mouctar Ba, de nationalité guinéenne, s'est vu retirer son accréditation par les autorités pour partialité.

« MERCENAIRES »

Pour l'instant, le Ramadan atténue les tensions dans ce pays à 98 % musulman. Mais on ne sait jusqu'où le pouvoir poussera la logique de l'affrontement. A Conakry, des sources gouvernementales affirment que M. Condé était en cheville avec *« des mercenaires »* et que dans cette connivence réside la vraie raison de son arrestation. De nombreux partisans du général Conté restent convaincus que le dirigeant malinké était de mèche avec les putschistes qui, en février 1997, ont failli tuer le chef de l'Etat. Mais le long procès des putschistes, précédé d'interrogatoires et de séances de torture, n'a jamais permis d'établir de lien entre Alpha Condé et les militaires rebelles.

Quelles que soient les responsabilités réelles de M. Condé – dont les amis font valoir que, arrivé par avion en Guinée, il aurait pu en repartir de la même manière puisque les aéroports n'étaient pas fermés –, son arrestation va aviver le ressentiment d'au moins une partie de la communauté malinké.

Au sein du pouvoir, les partisans du dialogue, comme le président de l'Assemblée nationale, Biro Diallo, ont été écartés, et les adeptes de la manière forte devront s'appuyer sur une armée très instable. Un témoin occidental a rapporté que, la veille du scrutin, les militaires avaient touché suffisamment d'arriérés de solde pour dévaliser, cette fois très légalement, les magasins d'électroménager de la capitale. Une opération que le gouvernement de l'un des pays les plus pauvres du monde ne pourra renouveler indéfiniment.

Thomas Sotinel

La Banque centrale européenne s'inquiète des déficits budgétaires

LA HAYE. A une semaine du lancement de l'euro, le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a estimé, jeudi 24 décembre, que les gouvernements européens maintenaient des déficits budgétaires trop élevés en dépit d'une conjoncture favorable. *« Si la conjoncture s'effondre, cela va mal tourner »*, a-t-il averti dans un entretien au quotidien néerlandais *Telegraaf*. *« Ces dernières années, les déficits ont globalement diminué de 0,75 % par an, pour descendre à une moyenne de 2,5 %. L'an prochain, la réduction ne sera que de 0,3 % ou 0,4 % et à partir de l'an 2000, il est quasiment question d'un moratoire avec une réduction de 0,2 % »*, a souligné M. Duisenberg. *« C'est trop peu pour une période de croissance économique relativement forte »*, a-t-il dit, en portant un jugement optimiste sur la conjoncture. *« Nous pensons qu'après un creux l'an prochain, la situation économique va redevenir attractive »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

Noël en famille pour l'ex-ministre de l'intérieur espagnol

MADRID. L'ex-ministre de l'intérieur espagnol, le socialiste José Barrionuevo et son adjoint Rafael Vera, écroués depuis septembre pour leur rôle dans la *« sale guerre »* des années 80 contre le séparatisme basque, sont sortis de prison, jeudi 24 décembre, pour passer Noël en famille, après la mesure de grâce partielle dont ils bénéficient (*Le Monde* du 25 décembre). Les deux hommes et huit de leurs anciens collaborateurs avaient été condamnés à dix ans de prison lors du procès qui leur avait été intenté pour la séquestration du Français Segundo Marey, enlevé par erreur en 1983 par un commando des GAL (Groupes antiterroristes de libération). Sur recommandation du tribunal suprême, le gouvernement a réduit des deux tiers les peines prononcées. MM. Barrionuevo et Vera sont désormais libres tous les week-ends jusqu'à la fin de leur détention. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ANGOLA : les rebelles de l'Unita ont bombardé,** jeudi 24 décembre, la ville de Cuito (Centre) tandis que des combats avaient lieu dans le secteur de la petite localité de Kunje, à près de 7 kilomètres plus au nord. Depuis plus d'une semaine, Cuito, tenue par les forces armées angolaises, est encerclée par les rebelles de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita), fidèles à Jonas Savimbi. La reprise des combats menace de faire basculer de nouveau le pays dans la guerre civile, après la paralysie du processus de paix issu du traité de Lusaka (novembre 1994). – *(AFP.)*

■ **Cour pénale internationale : le président de la République et le premier ministre français,** dans un communiqué commun publié le 24 décembre, indiquent que *« conformément à l'article 54 de la Constitution, ils ont conjointement saisi le Conseil constitutionnel de l'examen de la conformité à la Constitution du traité portant statut de la Cour pénale internationale »*. Ce traité, signé en juillet dernier à Rome par 120 Etats, implique une révision de la Constitution française. Il entrera en vigueur lorsque soixante Etats l'auront ratifié.

■ ***ITALIE/TURQUIE* : le ministre italien de la justice, Oliviero Diliberto,** a rejeté, jeudi 24 décembre, une demande de la Turquie de remise aux arrêts d'Abdullah Öcalan. Le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) demeure ainsi libre de ses mouvements. Il avait été arrêté le 12 novembre, puis assigné à résidence le 29 novembre avant d'être remis en liberté le 16 décembre. Le 28 décembre, la cour d'appel rendra formellement sa réponse à la requête turque concernant l'arrestation en tenant compte de l'avis du ministre de la justice. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE/IRAK : le Parlement turc a décidé,** jeudi 24 décembre, de reconduire, pour une durée de six mois, le mandat de la force multinationale Northern Watch, déployée sur la base turque d'Incirlik (Sud), chargée de surveiller la zone d'exclusion de vol imposée à l'aviation irakienne au nord du 36e parallèle. – *(AFP.)*

■ **KOWEÏT/IRAK : un soldat de l'infanterie de marine américaine** a été tué et trois autres blessés durant un exercice au Koweït, près de la frontière irakienne, a indiqué, jeudi 24 décembre, un communiqué militaire américain. L'accident a eu lieu lundi, au lendemain de l'arrêt des frappes américaines et britanniques contre l'Irak. – *(AFP.)*

■ **IRAN : une cour d'appel de Téhéran a réduit de cinq à deux ans de prison ferme,** jeudi 24 décembre, la peine infligée en juillet au maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, figure de proue de la mouvance réformatrice du régime islamique. M. Karbastchi se voit aussi réduire de moitié sa condamnation à vingt ans d'interdiction de toute activité publique et politique. – *(AFP.)*

■ **CHINE : les autorités de la province du Hunan** (Centre) vont faire juger un militant syndicaliste, Zhang Shanguang, dimanche 27 décembre, pour *« atteinte à la sécurité de l'Etat »*, ont annoncé jeudi des sources dissidentes à Hongkong. Cité à comparaître devant un tribunal de la ville de Huaihua, Zhang Shanguang avait été emprisonné le 21 juillet pour avoir tenté de mettre sur pied une organisation de défense des droits des chômeurs. – *(AFP.)*

Le président Mugabe, contesté, veut confisquer les terres des fermiers blancs du Zimbabwe

HARARE
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

« Légalement, je ne suis peut-être plus le propriétaire. Mais je suis toujours là »

« Nous sommes persécutés parce que nous sommes blancs et parce que nous possédons la terre. Mais nous continuerons à nous battre. Nous irons devant la Cour internationale de justice s'il le faut ! » Sûr de son bon droit, Owen Connor ne décolère pas. Malgré ses soixante-cinq ans, ce fermier blanc d'origine irlandaise est bien décidé à s'opposer à la confiscation de son exploitation par le gouvernement zimbabwéen. De plus en plus contesté, le président Robert Mugabe a décidé d'apaiser le mécontentement de la population noire en expropriant une partie des propriétaires blancs restés après l'indépendance de l'ex-Rhodésie en 1980. Le chef de l'Etat a toujours fait de la redistribution des terres le thème favori de son discours populiste. En novembre, il est passé à l'acte avec l'envoi de lettres d'expropriation à 841 fermiers.

Désormais, « Oribi », la ferme de 970 hectares que Owen Connor a héritée de son père, appartient en partie à l'Etat. L'expropriation porte sur seulement 300 hectares qui constituaient au départ une ferme à part. Mais son propriétaire prétend que l'exploitation n'est pas viable si on l'ampute d'une partie de ses terres. Comme les autres fermiers, il n'entend rien céder de son bien et il est décidé à contester l'expropriation devant la justice. En attendant l'éventuelle saisie, il continue à exploiter sa ferme. *« Légalement, je ne suis peut-être plus le propriétaire. Mais je suis toujours là et mes avocats se tiennent prêts »*, affirme M. Connor, en prenant le thé dans son bureau où une tête de buffle côtoie une carte des îles Britanniques. *« De toute façon, je n'ai nulle part où aller. Je suis Zimbabwéen de la deuxième génération. Je n'ai jamais mis les pieds en Irlande »*, souligne le fermier.

Chapeau de cow-boy sur la tête, le colosse rouquin sillonne à moto la propriété qui borde la route de Mutoko, à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Harare. Dans les champs, les tracteurs préparent la terre pour planter le maïs et le soja. Ferme commerciale exploitée de façon intensive, « Oribi » est presque entièrement irriguée. D'une valeur de 30 millions de dollars zimbabwéens (environ 5 millions de francs), elle fait travailler une centaine d'ouvriers agricoles. Mais devant les incertitudes de la situation actuelle, M. Connor a gelé tout investissement important depuis plusieurs mois. Début novembre, une centaine de manifestants réclamant la saisie immédiate des terres ont envahi la propriété. Après trois semaines d'occupation et d'intimidation, M. Connor a obtenu de la justice un ordre d'expulsion. *« Tout ça était organisé et très politique »*, assure le fermier.

« UNE QUESTION DE JUSTICE »

Le mouvement d'occupation a touché d'autres fermes de la région. Il semble avoir été initié par l'association des anciens combattants de la guerre d'indépendance, devenue un important groupe de pression qui reproche au gouvernement de ne pas tenir ses promesses. *« L'occupation des terres n'était pas vraiment dirigée contre les fermiers. C'était plutôt pour pousser le gouvernement à accélérer la réforme agraire et lui rappeler qu'il ne doit pas oublier les intérêts du peuple »*, affirme Tapfumanayi Chikwaka, le chef traditionnel de la région de Juru, la cité noire qui jouxte la ferme d'Owen Connor. *« Ici, les gens sont entassés, ils n'ont pas assez de terres. La seule solution, c'est de leur donner celles des fermiers blancs »*, fait valoir le chef Chikwaka.

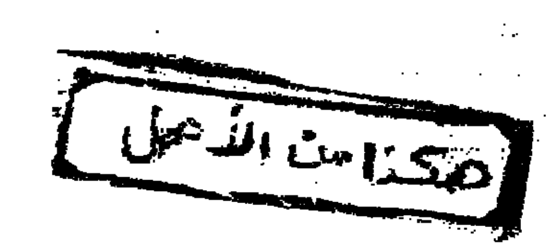
Maxwell ne partage pas cet avis. *« Les fermiers blancs, ce sont eux qui nourrissent le pays. Prendre leurs terres ne fera qu'aggraver les choses »*, affirme ce père de famille dont la situation n'est pourtant guère reluisante. Maxwell doit faire vivre ses cinq enfants et sa femme sur une parcelle de 100 mètres sur 200, au bord de la route, entre Juru et la ferme Connor. Faute de moyens, l'aîné a arrêté d'aller à l'école depuis longtemps. Le sac de maïs donné par le gouvernement permet de tenir deux semaines seulement. Sur la parcelle, le sol est usé, sec et sableux. Le maïs planté il y a plus d'un mois déjà ne dépasse pas 10 centimètres. Maxwell n'a pas assez d'argent pour acheter du fertilisant ou faire venir un tracteur pour labourer le terrain. Bien sûr, il aimerait pouvoir disposer d'une terre plus grande et de meilleure qualité mais, dans l'immédiat, ses ambitions sont plus modestes. *« Moi, je sais bien que je ne suis pas capable de gérer une vraie ferme. Ce que je voudrais d'abord, c'est que le gouvernement m'aide à cultiver le peu que j'ai. »*

Cette prudence mêlée de bons sens se nourrit des ratés de la réforme agraire jusqu'à présent. Dans le passé, les autorités ont déjà racheté des terres. Mais une bonne partie est encore en friche ou a été donnée à des dignitaires du régime. Pour autant, nul ne conteste la nécessité d'une redistribution des terres pour réparer les inégalités héritées de la période coloniale. Encore aujourd'hui, de nombreux paysans noirs demeurent sans terre alors que les 4000 fermiers blancs contrôlent la majorité des terres productives. Les 841 fermes que le gouvernement veut confisquer représentent environ 20 % du total. *« C'est avant tout une question de justice »*, affirme Olivia Muchena, vice-ministre de l'agriculture. *« Les Zimbabwéens se sont battus pour la terre. Ils ont eu l'indépendance mais pas la terre »*, explique-t-elle.

Malgré les déclarations incendiaires du président Mugabe évoquant une confiscation des terres sans compensation, Mme Muchena insiste sur la volonté du gouvernement de respecter la loi. Cette attitude vise sans doute à apaiser les bailleurs de fonds internationaux qui s'estiment trahis après être tombés d'accord avec les autorités pour financer une redistribution progressive. Le FMI a d'ailleurs récemment suspendu l'octroi d'un crédit de 55 millions de dollars. *« Les lettres d'expropriation envoyées aux 841 fermiers font partie d'un processus légal que nous avons engagé il y a un an déjà. Nous pourrions confisquer les terres comme l'ont fait ceux qui en ont dépossédé les Zimbabwéens. Mais nous sommes assez magnanimes pour agir dans la légalité. On devrait nous en savoir gré »*, affirme le vice-ministre de l'agriculture.

« De toute façon, le gouvernement n'a pas le choix. S'il confisque sans compensation, le secteur bancaire s'effondre et c'est toute l'économie qui vacille », explique un banquier. Une grande partie des créances bancaires servent à financer le secteur agricole et deviendraient caduques en cas de saisie sans compensation. De manière générale, l'économie du pays tout entière repose sur l'agriculture qui est de loin la première source de richesses et d'exportations. Dans ce contexte, la désorganisation liée à la confiscation des terres parmi les plus productives aurait des conséquences désastreuses. Pour l'instant, les fermiers comme les banquiers ne s'affolent pas et continuent à discuter avec le gouvernement. Comme l'explique un responsable d'une grande banque de Harare : *« On juge Mugabe sur ce qu'il fait, pas sur ce qu'il dit. Et heureusement, ce sont deux choses différentes. »*

Frédéric Chambon



هكذا من الأصل

LÉGISLATION. Plusieurs tribunaux administratifs viennent de rendre des jugements, ou s'apprêtent à le faire, enjoignant aux préfets de prendre des arrêtés fixant au 31 janvier la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. ● LA LOI du 3 juillet 1998, qui, sous la pression des chasseurs, et contre l'avis du gouvernement, avait fixé la clôture de la saison cynégétique au 28 février, se trouve ainsi désavouée. ● UNE AUTRE PROCÉDURE, devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, vise la loi Verdeille, qui réglemente le droit de chasse. ● UNE TROISIÈME MENACE pèse sur l'Etat français qui, faute d'un arrêté fixant d'ici au printemps 1999 la liste des espèces d'oiseaux protégées, notamment les ortolans, pourrait être condamnée par la Cour européenne de justice à payer 700 000 francs par jour. *(Lire aussi notre éditorial page 10.)*

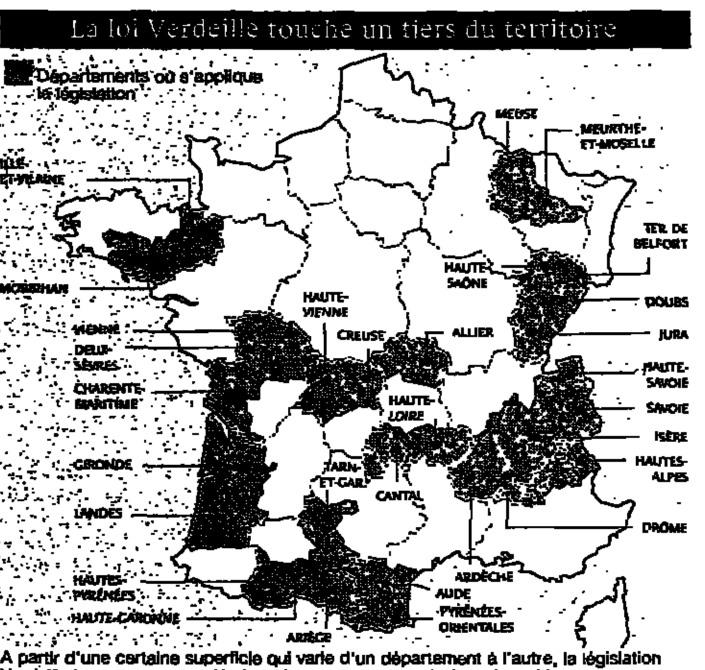
Entre l'Europe et les chasseurs, le piège se referme sur le gouvernement

La loi, adoptée en juin au Parlement, sur les dates de chasse des oiseaux migrateurs est mise en cause par la justice administrative. En outre, la Cour européenne des droits de l'homme pourrait contraindre la France à modifier la loi Verdeille

CI-GÎT la loi du 3 juillet 1998... Les défenseurs des oiseaux savourent une douce revanche après leur défaite de l'été face aux chasseurs. Avant même d'être entré en application, le texte législatif qui fixe la clôture de la chasse au oiseaux migrateurs au 28 février, adopté le 18 juin par le Parlement – contre l'avis du gouvernement et au terme d'une vive polémique jusqu'au sein de la gauche « plurielle » –, se trouve progressivement vidé de son contenu par la jurisprudence des tribunaux administratifs.

Mercredi 23 décembre, trois jugements ont été notifiés par le tribunal de Pau, qui enjoignent aux préfets du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Landes de fermer la chasse le 31 janvier (*Le Monde* daté 20-21 décembre). La veille, le tribunal administratif de Grenoble avait notifié au préfet de l'Isère de prendre des arrêtés de fermeture à la même date. Un jugement est en délibéré pour la Savoie. Le tribunal administratif d'Amiens statuera prochainement pour les départements de l'Oise et de la Somme. *« On assiste à une vague tous azimuts contre la fermeture en février »*, déplore Charles Lagier, avocat-conseil de l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs (UNFDC), qui s'était démenée pour l'adoption de la loi.

La célérité avec laquelle les jugements interviennent est inhabituelle. *« Les juges se rebiffent, les préfets sont sous pression »*, reconnaît Colette Carichiopulo, responsable juridique de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). *« La loi est vampirisée de l'intérieur »*, remarque un conseiller de Matignon. Une soixantaine de recours ont été introduits en France par les associations de défense des oiseaux et de la nature. Les tribunaux administratifs saisis devraient, pour beaucoup, rendre leur jugement avant la fin janvier.



A partir d'une certaine superficie qui varie d'un département à l'autre, la législation Verdeille impose aux propriétaires de mettre leur terrain à la disposition de tous les chasseurs de la commune ou d'un syndicat de communes.

Les juridictions se fondent sur le même argument : la loi du 3 juillet est en infraction avec la directive du Conseil de la Communauté européenne du 2 avril 1979. Celle-ci ne fixe pas de date de fermeture de la chasse, mais stipule que *« les Etats membres veillent à ce que les espèces (...) ne soient pas chassées pendant la période nidicole ni pendant les différents stades de la reproduction et de la dépendance, lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices »*. En France, bécasses, grives, palombes, alouettes et autres vanneaux de passage remontent du Sud, souvent d'Afrique de l'Ouest, entre janvier et février pour installer leur nid. La date du 31 janvier retenue par les tribunaux et communément admise en Europe est un compromis entre les exigences des partisans de la protection intégrale des migrateurs dès le début de janvier et ceux qui veulent aller jusqu'à la fin de février.

Depuis 1988, plus de cent cinquante jugements des tribunaux administratifs et trente arrêts du Conseil d'Etat ont été pris contre des arrêtés préfectoraux fixant la fermeture de la chasse au-delà du 31 janvier. Mais, jusqu'ici, les tribunaux rendaient en général leur jugement après cette date fatidique. Donc trop tard : en 1998, seuls une dizaine de départements ont été contraints de fermer de façon anticipée, à la suite d'un recours devant le tribunal.

La loi du 3 juillet était censée mettre fin à ces escarmouches juridiques. La fixation, pour la première fois par voie législative, de la date précise de la clôture au 28 février, en rendant inutile la prise d'arrêtés préfectoraux, ôtait en principe toute possibilité aux associations d'introduire un recours. C'était sans compter sur une faille juridique, dans laquelle les adversaires de la chasse se sont engouffrés. Bien loin de mettre fin au contentieux qui dure depuis dix ans, la loi a réussi à l'attiser. Pour la première fois, les tribunaux administratifs de Pau et de Grenoble font injonction aux préfets – sous peine d'une astreinte de 1 000 francs par jour payable par le Trésor public – de prendre de nouveaux arrêtés fixant la date au 31 janvier. Les préfets de ces département disent *« attendre de Paris des consignes »* pour savoir s'ils doivent faire appliquer la loi française ou le traité européen... *« Si nous ne prenons pas d'arrêté, cela va faire cher la palombe pour le contribuable »*, relève un proche collaborateur d'un préfet.

LE LOBBY CERNÉ

La fin annoncée de la « loi chasse » risque de ranimer les ardeurs, promptes à s'échauffer, du lobby des chasseurs, qui avait fait montre de son efficacité, en juin, au Parlement : *« Les gens ne vont pas comprendre que les juges annulent une loi votée par les représentants du peuple »*, s'indigne Charles Lagier, avocat de l'UNFDC. D'autant plus que les chasseurs se retrouvent sous le feu nourri des associations, qui les cernent sur d'autres fronts. Une pétition organisée par l'Association pour la protection des animaux sauvages, pour interdire la chasse les mercredi et dimanche et épargner les accidents aux promeneurs, a recueilli plus de 60 000 signatures. La France est, *par ailleurs, sommée par la* Commission européenne de rentrer dans le rang sur d'autres aspects du dossier chasse *(lire ci-dessous)*.

Dans l'entourage du premier ministre, on s'inquiète à mots couverts du *« piège »* dans lequel se trouve pris le gouvernement. Et on déplore l'*« inertie »* du ministère de *l'aménagement du territoire* et de l'environnement, lui reprochant de ne pas chercher un compromis entre pro- et antichasse. Le cabinet de Dominique Voynet, qui était opposée au vote de la loi, en juin, renvoie *« la balle dans le camp des parlementaires »*. Mais le groupe de travail présidé par Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, peine à élaborer une nouvelle proposition de loi compatible avec la législation européenne.

Un conseiller du premier ministre rappelle qu'il n'est pas question, en tout état de cause, de déposer un nouveau projet de loi, compte tenu de la surcharge de l'ordre du jour parlementaire. Les associations demandent à Lionel Jospin de *« déclasser »* la loi. Le premier ministre peut, en effet, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il examine les dispositions du texte qui ressortissent du domaine non pas législatif, mais réglementaire. Les dates de fermeture pourraient ainsi, de nouveau, être fixées par règlement. Dès lors, Mme Voynet pourrait donner aux préfets des instructions en conformité avec les exigences européennes. De son côté, la Commission européenne de Bruxelles a saisi, le 2 décembre, la Cour de justice de Luxembourg pour le même grief. Le jugement pourrait être rendu au printemps 1999.

D'une manière ou d'une autre, M. Jospin semble être condamné à prendre des initiatives qui risquent de décevoir les chasseurs, à quelques mois des élections européennes.

Béatrice Jérôme

Très chers ortolans

Au printemps 1999, la France risque d'être condamnée par la Cour européenne de justice à payer 700 000 francs par jour aux autorités de Bruxelles si, dans l'intervalle, elle n'interdit pas la chasse d'une *quinzaine d'espèces d'oiseaux classées « protégées »* par la directive européenne de 1979. Talève sultane, oie à bec court, cochevis de Thekla, alouettes ou ortolans ne devraient plus être chassés. Ce dernier volatile, que prisait François Mitterrand et qu'apprécie Alain Juppé, est, selon un rituel immuable, capturé vivant, engraissé dans le noir avant d'être étouffé dans un verre d'armagnac. Vingt à cinquante mille ortolans sont tués chaque année et l'espèce est menacée d'extinction. L'arrêté, déjà signé par la ministre de l'environnement, attend toujours le paraphe du premier ministre. Un arrêt du Conseil d'Etat pourrait être rendu au début de l'année, qui condamnerait l'Etat, pour les mêmes faits, à des dommages et intérêts de 200 000 francs, assortis d'une peine de 5 000 francs par jour.

Le droit de propriété en question

Les juges européens sont saisis de plusieurs recours au nom de la liberté de conscience

STRASBOURG
de notre correspondant

Parce qu'ils estiment que la loi Verdeille sur la chasse, qui s'applique sur une partie du territoire français, viole le droit de propriété, porte atteinte à la liberté de pensée et de conscience, crée une discrimination et bafoue la liberté d'association, plusieurs propriétaires terriens ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme. Au cours d'une audience, le 16 décembre, les juges de Strasbourg ont examiné le recours déposé par dix propriétaires fonciers des départements de la Dordogne, de la Gironde et de la Creuse.

Ces requérants possèdent des terres d'une superficie inférieure à 20 hectares, dans le Sud-Ouest, et à 60 hectares, dans la Creuse. En vertu de la loi Verdeille de 1964, ils sont obligés d'être membres des associations communales et intercommunales de chasse agréées et de mettre leurs terrains à la disposition des chasseurs de la commune ou d'un syndicat de communes. La législation impose ces obligations lorsque la surface est inférieure à un certain seuil, variable d'un département à un autre.

« INTÉRÊT GÉNÉRAL »

Même s'il n'a pas retenu la violation de la liberté de pensée et de conscience, le rapporteur de la Cour a donné raison aux propriétaires mécontents sur trois points essentiels. Pour le juge européen, la loi Verdeille crée une atteinte au droit de propriété. *« L'obligation d'apporter son fonds à* [une association communale de chasse agréée (ACCA)] *constitue une exception au principe général posé par l'article 544 du code civil, qui prévoit que la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois. »*

Le représentant du gouvernement français avait fait valoir l'intérêt général, qui *« dépasse le seul intérêt individuel des chasseurs et vise la protection des espèces de gibier ainsi que des équilibres naturels »*, mais le magistrat a estimé qu'il était *« loisible de douter qu'une législation, censée réglementer la gestion de la faune, qui ne s'applique, plus de trente ans après son adoption, qu'à un tiers des départements d'un pays et à un quart de ses communes, puisse être considérée comme poursuivant un but d'intérêt général »*. Le rapporteur a également considéré que les requérants étaient victimes d'une discrimination par rapport aux propriétaires plus important, qui ne sont pas tenus de mettre leurs terres à la disposition des communes. Le représentant de la France avait avancé *« la nécessité d'assurer le regroupement des petites parcelles pour favoriser un exercice démocratique de la chasse et une gestion rationnelle des ressources cynégétiques »*. Le juge a répondu en estimant injustifiée la liberté pour *« les grands propriétaires de se réserver l'exercice exclusif du droit de chasse sur leurs fonds, notamment pour en tirer des revenus, et d'être dispensés d'en faire apport à la collectivité ou, n'y chassant pas eux-mêmes, de bénéficier de la possibilité d'interdire aux autres de chasser sur leur fonds, tandis que les petits propriétaires sont mis dans l'obligation d'apporter leurs terrains à une ACCA »*.

Enfin, les requérants ont gagné à leur cause le représentant de la Cour au sujet de la violation de la liberté d'association. Pour le juge européen, la protection des opinions personnelles compte parmi les objectifs du droit associatif, qui *« sous-entend un droit d'association négatif* [le droit de ne pas adhérer à une association], *contrairement à ce que soutient le gouvernement défendeur »*. La juridiction européenne estime donc que *« l'obligation d'adhérer aux* [associations communales de chasse agréées] *et l'impossibilité de s'y soustraire constituent une ingérence dans le droit des requérants à la liberté d'association »*.

L'arrêt sera rendu au cours du premier trimestre 1999.

Marcel Scotto

Polémique autour des gardes nationaux

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a regretté, mercredi 23 décembre, l'attitude des *« représentants des milieux cynégétiques »* qui, la veille, avaient *« refusé d'adopter le budget »* de l'Office national de la chasse (ONC). A l'automne, l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs a décidé de ne plus assumer la gestion de la paye des gardes nationaux de la chasse et une partie du budget de fonctionnement. L'ONC, qui supporte désormais l'intégralité de ces dépenses, voulait répercuter ce surcoût budgétaire par une augmentation de 16,9 % des droits cynégétiques acquittés tous les ans par chaque chasseur, soit *« en moyenne 50 francs par chasseur »*. Le ministère estime que l'opération pourrait être *« globalement neutre »* pour les adhérents puisque le transfert de charge permettrait aux fédérations départementales de baisser les cotisations de 50 francs par personne.

PROFIL

FERNAND VERDEILLE, SÉNATEUR-CHASSEUR

Entre les deux tours des élections législatives de 1997, Lionel Jospin a reçu une lettre émanant d'une femme se disant *« incapable de tirer sur un lapin mais profondément socialiste »*. Michelle Viguier-Verdeille est la fille du sénateur socialiste tarnais à qui la chasse doit, en France, sa législation moderne. Dans sa lettre, elle rappelait au futur premier ministre que son père avait déposé sa proposition de loi en 1964, afin de fonder durablement une liberté conçue comme *« un acquis de la Révolution française »* tout en ménageant la tranquillité des non-chasseurs. Elle insistait notamment sur l'instauration, par la loi Verdeille, d'un périmètre d'interdiction de 150 mètres autour des maisons et sur le rôle régulateur, pour la faune, des associations communales de chasse agréées.

Né en 1906, Fernand Verdeille était le fils d'un modeste fabricant de licols à Penne (Tarn). Envoyé à l'école normale de Montauban contre l'avis de sa mère, devenu instituteur dans son village, puis libraire à Albi, il s'était bâti une réputation de débatteur public au cours des campagnes électorales des années 30. Président du conseil général en 1945, sénateur en 1946, à moins de quarante ans, grâce à une dérogation, ce socialiste fut constamment réélu, jusqu'à sa mort, en 1974. Membre du Conseil supérieur de la chasse et administrateur de la chasse de Chambord, qu'il dedaignait, il aimait traquer la bécasse dans sa Grésigne natale. C'est dans cette même forêt que les amoureux de la nature peuvent aujourd'hui entendre le brame du cerf. Cette espece, qui avait disparu, a été réintroduite grâce au sénateur-chasseur, qui avait obtenu les premiers spécimens du président Vincent Auriol.

Jean-Pierre Barjou

Avec Super-Prédateur, apprenez à gérer la nature

LA CHASSE mène à tout, c'est connu. Au pire comme au meilleur, c'est selon. Super-Prédateur, le nouveau jeu de société arrivé sur le marché à la veille des fêtes et dont un macaron indique qu'il a reçu le blanc-seing de l'Office national de la chasse et du Conseil supérieur de la pêche, est plutôt à mettre du côté des intentions louables.

D'emblée, la boîte, avec son emballage vert forêt, a un petit air « écolo » engageant, qui ne trompe pas : *« Super-Prédateur, une mission utile*, précise l'argumentaire. *En apportant de vraies informations, ce jeu vous aide à convaincre les indifférents à la dégradation du milieu naturel qu'il faut préserver l'environnement. »* En gros, les joueurs se partagent quatre territoires vides, au départ, de toute culture et de faune. Le gagnant est le premier qui parvient à établir l'équilibre naturel flore-faune sur sa possession. *« Ce territoire ainsi constitué permet alors au Super-Prédateur, symbole de l'animal au sommet de la chaîne alimentaire, de s'installer dans un environnement favorable à sa survie, pour autant que l'homme en ait conscience »*, rappelle la notice explicative.

Au cours de la partie, librement inspiré du principe du jeu de l'oie, les acteurs auront eu tout loisir, à l'aide de fiches, de connaître le rôle de l'ensemble des intervenants dans la gestion de la nature : du ministère de l'environnement à celui de l'agriculture en passant par les fédérations de chasseurs ou l'Office national des forêts.

RECHERCHER L'ÉQUILIBRE

« La nature n'est pas un paradis tranquille, il faut en maîtriser les éléments », assure Dominique Dubel, de la société Nyssa, à l'origine de la conception et de l'édition du Super-Prédateur. Chasseur lui-même, il porte un regard critique sur ce milieu de la chasse *« sclérosé et rempli de vieux notables »*, cible de clichés éculés comme *« le vilain chasseur, le méchant renard, le loup-garou »*. M. Dubel estime nécessaire de combattre les a-priori à l'encontre du milieu cynégétique – *« il faut que tout le monde s'accepte et s'auto-accepte »* – et d'amener les gens à une meilleure connaissance de leur environnement.

« Nous avons voulu montrer ce qu'est un territoire, avec sa chaîne écologique où le chasseur n'est plus la pièce maîtresse mais simplement un intervenant parmi d'autres », résume-t-il. De fait, Super-Prédateur ne comporte aucun chasseur ! Symboliquement, les joueurs tentent de constituer, à l'intention de l'amateur de chasse, un territoire équilibré écologiquement où il pourrait vivre et pratiquer sa passion avec sagesse et mesure. *« Car l'intérêt de ce jeu est de bien montrer qu'il n'y a pas de chasse sans respect et sauvegarde du biotope »*, conclut Eric Lebec, de l'Office national de la chasse.

Ali Habib

JUSTICE Eva Joly et Laurence Vichnievsky, les juges d'instruction chargées de l'« affaire Dumas », ont décidé de clore leur enquête. Elles ont notifié cette décision, mercredi 23 décembre, aux sept personnes mises en examen – Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, Loïk Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, Jean-Claude Vauchez, André Tarallo et Gilbert Miara – et à l'unique partie civile, Elf-Aquitaine. ● LES AVOCATS ONT VINGT JOURS pour soulever des nullités et demander des actes d'instruction, puis le dossier sera transmis au parquet afin qu'il prenne ses réquisitions. Les juges décideront alors du renvoi, ou non, de Roland Dumas devant le tribunal correctionnel. ● M. DUMAS A ÉTÉ MIS EN EXAMEN pour complicité et recel d'abus de biens sociaux. Son avocat a estimé, jeudi 24 décembre, que cette mise en examen est dénuée de *« tout fondement sérieux »*.

Les juges ont décidé de clore leur enquête sur l'affaire Dumas

Mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux, le président du Conseil constitutionnel saura dans les mois qui viennent s'il est renvoyé devant le tribunal correctionnel. Son avocat dénonce une nouvelle fois des accusations dénuées de « tout fondement sérieux »

LES JUGES d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont au moins un point d'accord avec Roland Dumas : l'enquête qui a conduit à la mise en cause du président du Conseil constitutionnel n'a plus lieu de se prolonger. Depuis plusieurs mois, M. Dumas et ses défenseurs répétaient avec insistance, dans des déclarations publiques et des notes adressées aux juges, que les investigations avaient été menées suffisamment loin et que tout effort supplémentaire pour découvrir d'autres éléments à charge contre l'ancien ministre des affaires étrangères serait vain. Les deux magistrates ont apparemment décidé se se ranger à cet avis.

Après l'avoir annoncé aux avocats de M. Dumas, lors de son huitième interrogatoire (*Le Monde* du 12 décembre), les deux magistrates ont officiellement notifié la clôture de l'instruction en adressant, mercredi soir 23 décembre, un courrier aux personnes mises en examen dans ce dossier, ainsi qu'à l'unique partie civile, le groupe Elf Aquitaine. Outre M. Dumas, six protagonistes mis en examen dans l'affaire – Christine Deviers-Joncour, Loïk Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, ainsi que Jean-Claude Vauchez, ex-dirigeant d'Elf Aquitaine International, André Tarallo, ancien PDG d'Elf Gabon, et Gilbert Miara, intermédiaire dans l'acquisition de l'appartement de Mme Deviers-Joncour – ont reçu copie de cette décision.

Mis en examen, le 29 avril, pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »*, le président du conseil constitutionnel devra-t-il comparaître devant un tribunal ? C'est évidemment la principale question que soulève la clôture de l'enquête. Ses avocats, Mes Jean-René Farthouat et François Tosi ont plusieurs fois dénoncé l'inanité des charges retenues à son encontre. Jeudi 24 décembre, Me Farthouat a une nouvelle fois estimé, sur la chaîne câblée LCI, que l'interruption des recherches démontrait l'absence *« de tout fondement sérieux »* des poursuites engagées contre M. Dumas.

En fait, la mise en cause de l'ancien ministre continue à être liée, en premier lieu, aux circonstances dans lesquelles Christine Deviers-Joncour fut salariée par Elf Aquitaine, de 1989 à 1993, c'est-à-dire à l'époque où elle partageait l'intimité de M. Dumas, qui dirigeait le Quai d'Orsay. D'évidence, Mme Deviers-Joncour, qui ne possédait ni bureau ni ligne téléphonique au siège de l'entreprise, n'avait été recrutée – sur l'ordre du directeur des *« affaires générales »* d'Elf, Alfred Sirven – qu'en raison de ses relations personnelles avec le ministre. Cela signifie-t-il que le ministre l'avait exigé ? En l'absence de M. Sirven, nul ne peut l'attester. M. Dumas, lui, l'a toujours nié.

« SIMPLE MAÎTRESSE »

Dans son livre de souvenirs, *La Putain de la République* (Calmann-Lévy), Mme Deviers-Joncour a assuré, pour sa part, avoir été recrutée par Elf pour défendre les intérêts du groupe auprès du ministre, fût-ce en influant sur ses décisions. Surtout, elle affirme que Roland Dumas n'ignorait rien de tout cela, et qu'il s'en était même déclaré *« ravi »* (*Le Monde* du 30 octobre). La description, par l'intéressée, de cette relation, où le cynisme se mêlait aux sentiments, a sensiblement fragilisé la défense de M. Dumas, même s'il s'est ensuite efforcé de prendre ses distances avec son ancienne protégée, allant jusqu'à la qualifier publiquement de *« simple maîtresse »*.

La présomption de *« complicité d'abus de biens sociaux »* retenue à l'encontre de M. Dumas est également relative à la perception, par sa compagne parisienne d'alors, de faramineuses commissions – 59 millions de francs en deux versements, en 1991 et 1992 – versées par Elf sur des comptes bancaires suisses. Mme Deviers-Joncour a elle-même invoqué un lien entre une partie de ces sommes – 45 millions de francs – et la vente de frégates militaires françaises au gouvernement taïwanais, en 1992. Elle a assuré, dans le cours de l'enquête, avoir vainement tenté d'infléchir la position du ministre des affaires étrangères, longtemps opposé à ce contrat. Ses explications, quoique confirmées par M. Dumas, recèlent un paradoxe : aucune explication satisfaisante n'a été donnée au fait qu'en dépit de l'échec de son intervention, la compagne du ministre ait touché une telle commission. Ni pourquoi la somme fut payée par Elf, qui n'était nullement intéressé à la vente des frégates.

SON UNIQUE AVEU

Une partie de cet argent – 17,55 millions de francs – a servi à acheter, au mois de juin 1992, le somptueux appartement parisien, rue de Lille, dans lequel Mme Deviers-Joncour fut interpellée, le 6 novembre 1997, et dans lequel M. Dumas a admis s'être rendu à de nombreuses reprises. Cette assiduité ne saurait suffire à caractériser le délit de *« recel d'abus de biens sociaux »*, mais elle étaye le soupçon d'une *« complicité »*, tant il est malaisé de soutenir que M. Dumas ne fut pas frappé par l'évolution du train de vie d'une personne qui lui était si proche. *« Je voyais bien qu'elle avait des facilités*, a-t-il déclaré aux juges, *mais je ne lui ai jamais posé la question : c'était délicat. »*

La qualification de *« recel »* se fonde, elle, sur les sommes dont M. Dumas pourrait avoir profité à titre personnel, à partir des salaires et commissions indûment perçues par Mme Deviers-Joncour. Hormis quelques factures – dont une paire de bottines à 11 000 francs, réglée par celle-ci avec la carte de crédit allouée par Elf –, l'enquête n'a établi aucun lien formel entre les comptes parisiens du président du Conseil constitutionnel et les comptes suisses de son ancienne protégée. L'incroyable série de dépôts d'espèces effectués par M. Dumas, notamment alors qu'il était ministre, a pourtant suscité le malaise.

Le total de ces versements d'argent liquide, sur ses comptes personnels et ceux de plusieurs de ses proches, avoisine 10 millions de francs, et les justifications qu'il a fournies n'ont pas réussi à dissiper les soupçons : qu'il s'agisse de ventes d'œuvres d'art et de lingots d'or ou du prêt consenti par son ami d'enfance, l'ex-banquier genevois Jean-Pierre François, elles ne s'appuient sur aucun document probant, ni aucune déclaration légale, au point que M. Dumas a dû reconnaître, devant les juges, avoir dissimulé au fisc une partie de ses avoirs. Au milieu d'une longue suite de dénégations, ce fut là son unique aveu.

Hervé Gattegno

Les prochaines étapes du dossier

Si elle atteste la volonté des juges d'en finir avec « l'affaire Dumas », entamée en novembre 1997 en marge de la tentaculaire affaire Elf, la notification n'en constitue pas forcément l'épilogue définitif. Elle marque l'ouverture d'un délai de vingt jours, durant lesquels toutes les parties peuvent peuvent demander des actes d'instruction complémentaires ou contester la régularité de la procédure devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. A l'issue de ce délai, les juges devront communiquer leur dossier au parquet de Paris.

Le procureur devra alors – dans un délai de trois mois – prendre des réquisitions en préconisant, pour chacun des protagonistes, un non-lieu ou un renvoi devant le tribunal correctionnel. L'avis du parquet ne s'impose pas aux juges d'instruction, qui prendront seuls la décision ultime de renvoyer ou non devant une juridiction pénale, afin d'être jugées, les sept personnes mises en examen dans cette affaire.

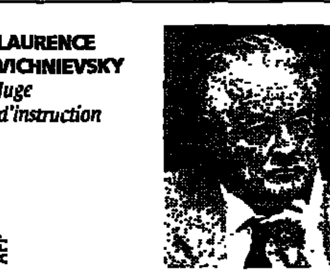


EVA JOLY
Juge d'instruction
REUTERS

■ En quelques années, cette magistrate de cinquante-cinq ans est devenue l'une des juges d'instruction les plus célèbres de la galerie financière du palais de justice de Paris. Arrivée en France à l'âge de dix-huit ans, cette femme née à Oslo intègre la magistrature en 1981 après avoir été conseillère juridique à l'hôpital psychiatrique d'Etampes. En 1989, elle est détachée au comité interministériel pour les restructurations industrielles, où elle parfait sa connaissance des mécanismes financiers avant de revenir en juridiction en 1993. Elle a mis en examen dans son cabinet quelques-uns des plus grands patrons français. Elle est chargée également de l'enquête sur une filiale du Crédit lyonnais, International Bankers, et sur la déconfiture de la station de sports d'hiver Isola 2000.

LAURENCE VICHNIEVSKY
Juge d'instruction
AFP

■ Entrée dans la magistrature en 1979, cette magistrate de quarante-trois ans a été juge d'instruction à Colombes puis juge à Nanterre, avant de rejoindre le ministère de la justice en 1982. Chargé de mission au cabinet du garde des sceaux, Pierre Arpaillange, en 1990, elle est devenue premier juge d'instruction à Paris en 1993. Outre l'affaire Dumas, qu'elle instruit aux côtés d'Eva Joly, Laurence Vichnievsky est chargée de l'enquête sur les bureaux d'études proches du Parti communiste, dans lequel elle a mis en examen Georges Marchais et Robert Hue. Dans cette affaire, elle a demandé en vain la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien ministre du budget et sénateur Michel Charasse, à qui elle a infligé une amende de 10 000 francs pour refus de témoigner, avant que sa décision soit annulée par la cour d'appel.



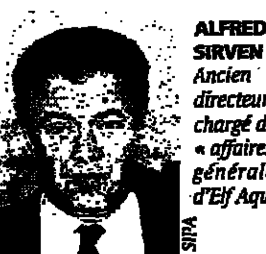
ROLAND DUMAS
Ancien ministre des affaires etrangères
REUTERS

■ Ministre des affaires étrangères de 1984 à 1986 et de 1988 à 1993, Roland Dumas a été pendant quarante ans l'ami et le confident de François Mitterrand, qui l'a nommé à la tête du Conseil constitutionnel le 22 février 1995. Né à Limoges en 1922, étudiant en droit, résistant, il hésite à la Libération entre l'opéra, le journalisme et le barreau qu'il finit par choisir. Avocat en 1950, il acquiert ses premières lettres de noblesse sous de Gaulle, dans l'affaire Ben Barka. Défenseur du *Canard enchaîné* dans l'affaire des micros, il a aussi été le liquidateur des successions de Picasso et de Giacometti et le conseiller de grandes entreprises. Mis en examen le 29 avril pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »* au préjudice d'Elf Aquitaine, M. Dumas affirme avoir *« la conscience parfaitement tranquille »*.



CHRISTINE DEVIERS-JONCOUR
Ancienne « chargée de mission » d'Elf Aquitaine
AFP

■ Ancienne *« chargée de mission »* d'Elf-Aquitaine, dont elle fut salariée de 1989 à 1993, et alors compagne du ministre des affaires étrangères Roland Dumas, Mme Deviers-Joncour est soupçonnée d'avoir indûment perçu quelque 66 millions de francs qui ont été soustraits à la compagnie pétrolière. Placée en détention provisoire de novembre 1997 à avril 1998, elle a publié en novembre un livre de souvenirs, *La Putain de la République*. Evoquant sa *« relation amoureuse »* avec Roland Dumas alors qu'Elf la salariait pour opérer un travail de *« lobbying »* auprès du ministre, elle écrit que *« vivre une relation forte avec un homme sur le plan émotionnel, tout en sachant que cette relation sert des intérêts économiques, n'est pas facile à gérer »*. Elle était, selon elle, la *« carte quai d'Orsay »* d'Alfred Sirven.



ALFRED SIRVEN
Ancien directeur chargé des « affaires générales » d'Elf Aquitaine.
SIPA

■ Homme de confiance de Loïk Le Floch-Prigent, M. Sirven est devenu en 1989 le directeur chargé des *« affaires générales »* d'Elf-Aquitaine. Engagé dans la Résistance, puis dans les Forces terrestres de l'ONU en Corée, il s'était rapproché de M. Le Floch-Prigent quand celui-ci dirigeait Rhône-Poulenc. Dans ce groupe, où il avait obtenu rang de directeur, M. Sirven s'était lié d'amitié avec Claude Joncour, alors époux de Christine Deviers-Joncour. Surnommé « Méphisto » par Mme Deviers-Joncour, il semble avoir été l'homme-clé des montages financiers occultes d'Elf Aquitaine. Les juges suisses le soupçonnent d'avoir détourné 1,5 milliard de francs. M. Sirven, qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt international, est en fuite.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT
PDG d'Elf Aquitaine de 1989 à 1993
AFP

■ Diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Loïk Le Floch-Prigent a commencé sa carrière, en 1969, comme fonctionnaire à la direction générale de la recherche scientifique et technique. En 1981, il devient le directeur de cabinet du ministre de l'industrie, Pierre Dreyfus, avant d'être nommé à la tête de Rhône-Poulenc l'année suivante. Il quitte ce poste au moment de l'alternance de 1986. En 1989, il devient PDG d'Elf mais il est contraint au départ en août 1993, après l'arrivée de M. Balladur à Matignon. Président de Gaz de France, puis de la SNCF, il a été mis en examen le 4 juillet 1996, dans l'affaire Elf à la suite du renflouement du groupe Bidermann, puis le 9 mars 1998, pour l'embauche de Christine Deviers-Joncour. Il a passé cinq mois et demi en détention provisoire.

Un an d'investigations et de débats sur le maintien de M. Dumas à la tête du Conseil constitutionnel

1997

● **4 novembre.** Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre X... pour *« abus de biens sociaux, recel et complicité »* qui est confiée aux juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky. Une lettre anonyme adressée aux juges dénonçait les avantages consentis par Elf à Christine Deviers-Joncour, une proche de Roland Dumas.

● **7 novembre.** Mme Deviers-Joncour est mise en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* et incarcérée. Elle est soupçonnée d'avoir bénéficié d'un emploi de complaisance au sein du groupe Elf Aquitaine. Les enquêteurs s'interrogent également sur les conditions d'acquisition de l'appartement qu'elle occupe, rue de Lille, acheté 17 millions de francs en 1992.

● **28 novembre.** L'intermédiaire Gilbert Miara, mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, affirme qu'au début de l'année 1992, quelques mois après la signature du marché des frégates de Thomson à Taïwan, Mme Deviers-Joncour a perçu 45 millions de francs, versés par Alfred Sirven, ancien responsable d'Elf. Selon M. Miara, une partie de cette somme a permis d'acheter l'appartement de la rue de Lille.

1998

● **27 janvier.** Des perquisitions sont effectuées au domicile et au cabinet d'avocat de Roland Dumas, ainsi que dans sa résidence de Gironde et dans les appartements privés dont il dispose au Conseil constitutionnel.

● **6 mars.** Reçu à l'Elysée par Jacques Chirac, M. Dumas indique que le président de la République a insisté sur la *« présomption d'innocence »*, ce que confirme l'Elysée.

● **9 avril.** Christine Deviers-Joncour est remise en liberté, sous contrôle judiciaire.

● **29 avril.** Roland Dumas est mis en examen pour *« recel et complicité d'abus de biens sociaux »*. Il est placé sous contrôle judiciaire et doit verser une caution de 5 millions de francs. Le premier ministre, Lionel Jospin, déclare qu'il ne s'exprimera pas sur la conduite que doit adopter le président du Conseil constitutionnel. Il demande à ses ministres de ne pas participer au débat politique qui se noue autour du sujet.

● **5 juillet.** Le président de la République s'exprime publiquement sur l'affaire visant le président du Conseil constitutionnel. *« Pour Roland Dumas, il y a ce qui relève de la justice. Je n'ai pas de jugement à porter. Il y a ce qui relève de sa conscience, je n'ai pas non plus de jugement à porter. Il y a ce qui relève de ma responsabilité, c'est-à-dire le bon fonctionnement d'une institution essentielle de la République. Pour le moment, ce bon fonctionnement n'est pas en cause. »*

● **18 septembre.** Le parquet de Paris transmet à la direction générale des impôts les éléments relatifs à la situation fiscale de Roland Dumas. Plusieurs transactions n'ont pas été déclarées. Une vérification sur ses ressources et son patrimoine est engagée.

● **3 novembre.** *La Putain de la République*, livre de Christine Deviers-Joncour, paraît sans apporter d'élément nouveau à l'enquête judiciaire. M. Dumas met en doute la véracité du récit. Ses avocats dénoncent *« une campagne de haine »* qui serait menée par *Le Monde*.

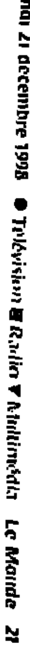
● **8 novembre.** Valéry Giscard d'Estaing estime qu'il est *« de la responsabilité du président de la République de donner l'indication »* sur sur le maintien de M. Dumas à la tête du Conseil constitutionnel. Alain Peyrefitte, ancien ministre et sénateur (RPR), écrit pour sa part qu'il revient aux membres du Conseil constitutionnel de *« sauver l'honneur de la République »* en *« rendant à cette institution suprême sa dignité perdue »*.

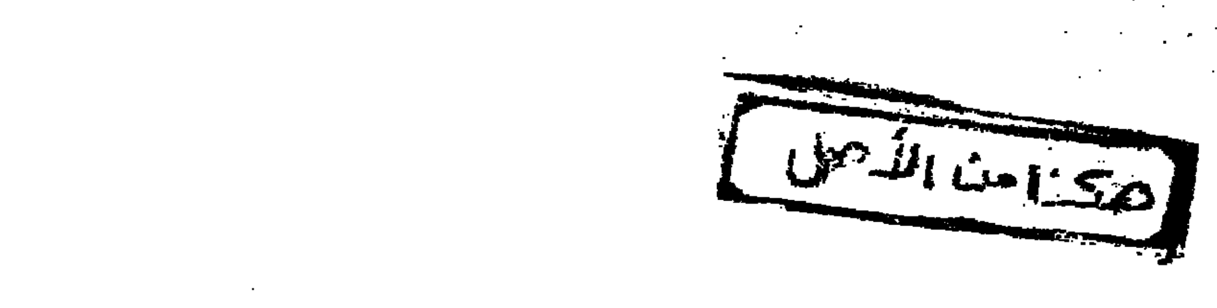
● **10 novembre.** M. Dumas rend publique sa décision de ne pas démissionner du Conseil constitutionnel, après l'avoir annoncée aux huit membres de cette institution. Evoquant *« une campagne de dénigrement »*, il affirme avoir la *« conscience en paix »*.

● **12 novembre.** Le député (PS) de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg, demande la démission de M. Dumas. Une douzaine de parlementaires socialistes appuient aussitôt sa position.

● **29 novembre.** Le président du RPR, Philippe Seguin, estime *« inutile »* le débat sur la démission de Roland Dumas. *« C'est un problème entre M. Dumas et sa conscience »*, dit-il.

● **10 décembre.** Huitième et dernière audition par les juges de M. Dumas.







DISPARITIONS

Anatoli Rybakov

L'auteur des « Enfants de l'Arbat »

L'ÉCRIVAIN russe Anatoli Rybakov est mort à New York mercredi 23 décembre à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Il avait connu une notoriété tardive, propulsé du strict anonymat à une renommée mondiale par la publication, en 1987, de son roman, longtemps interdit, *Les Enfants de l'Arbat* (Albin Michel, 1988), très vite présentée comme un symbole de la politique de « transparence » affichée par le gouvernement soviétique de l'ère Gorbatchev. La parution de son roman, magistral règlement de comptes avec Staline – le plus obstiné des fantômes de l'URSS – fondé sur l'expérience personnelle de l'auteur, avait fait l'effet d'une bombe, ce que Rybakov commentait alors avec humour : *« L'URSS est divisée en deux moitiés : ceux qui l'ont lu et ceux qui s'apprêtent à le lire. »* De fait, en moins d'un an, on évaluait la diffusion de ce terrible réquisitoire à plus de 3,5 millions d'exemplaires dans la seule langue russe. Tandis que, dans le pays, les premiers volumes s'échangeaient au marché noir au décuple du prix officiel, les contrats de traduction en Occident se comptèrent par dizaine et le *Time* consacra sa « une » au phénomène plus qu'à l'âpre critique de la répression stalinienne.

Né à Tchernigov, en Ukraine, le 8 janvier 1911, Anatoli Rybakov s'installe à Moscou, où il entreprend des études à l'Institut des transports. Au cœur du quartier de l'Arbat, cher aux Moscovites pour son éclat bigarré et vivant, à quelques centaines de mètres du Kremlin – c'est celui de Pouchkine – qui ne sera éventré que dans les années 50 par les perspectives de l'urbanisme d'Etat. Victime de la montée d'une suspicion aveugle, le jeune ingénieur est arrêté en 1933 et relégué en Sibérie pour trois ans. De retour de son internement, Rybakov est interdit de séjour dans de nombreuses villes. Aussi s'essaie-t-il aux emplois qui résistent encore à la nécessité de l'enregistrement et à la dictature des formulaires. De 1936 à 1940, il est donc tour à tour chauffeur de poids lourds, docker ou maître de danse, enseignant la rumba, le tango, la valse ou le fox-trot. En 1940, sa situation s'améliore : il peut travailler à Riazan, à deux cents kilomètres de Moscou. Puis vient la guerre. A son retour, la rue de l'Arbat n'est plus. C'est alors qu'il prend la décision d'écrire. Il veut faire le livre – *« le moyen d'information le plus important puisque la presse mentait »* – sur sa génération.

Ainsi commence la lente gestation de Sacha Pankratov, « héros » des *Enfants de l'Arbat*. Mais, soucieux de « réussir », Rybakov avance prudemment : outre un roman d'un réalisme brut, *Les Chauffeurs*, qui lui vaut même le prix Staline en 1951, il boucle une première trilogie, *La Dague*, *L'Oiseau de bronze* et *Le Coup de feu*, retour sur une génération grandie dans la tourmente révolutionnaire. Le cycle ouvert par *Les Enfants de l'Arbat* y fait assez naturellement suite, évoquant la montée de la terreur dans les années 30, faillite morale, déshumanisation et prime à la délation assurant implacablement le triomphe de la peur – ce sera le titre du deuxième volet, paru en 1990 (Albin Michel, 1992), suivi de *Cendres et poussières* (Albin Michel, 1996). Annoncé dans la revue littéraire *Novy Mir* à trois reprises dès 1966, le texte ne sera pas publié et chaque nouveau délai épaissit la part faite à Staline, l'*« interdit absolu »*. Onze ans plus tard, nouvelle fausse alerte dans *Octobre*.

Finalement, c'est l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev qui dénoue la situation : publiée au printemps 1987, en revue, puis en volume, cette préhistoire de la terreur stalinienne, qui est aussi un *« démontage raisonné d'un tyran prisonnier de sa tyrannie »* aux yeux d'un de ses traducteurs français, Jean Cathala, éclipse les autres œuvres de Rybakov – dont *Sable lourd*, roman sur la résistance des juifs soviétiques face aux nazis (Fayard, 1988).

La reconstitution psychologique du personnage de Staline permet de proposer une vision de Staline sur lui-même, son pays et l'histoire proprement stupéfiante. Sans doute est-ce l'irruption de ce monologue intérieur dans la trame narrative qui constitue le morceau de bravoure de cette fresque hallucinée qu'on ne peut hisser cependant au côté de *Guerre et Paix* de Tolstoï.

« Ma vie ne coïncide pas avec l'importance qu'on lui donne », confiait-il, dépassé par la visibilité inouïe de la démystification qu'il a implacablement menée. Comme un apprenti-exorciste passé maître dans l'art de conjurer les spectres funestes du communisme.

Philippe-Jean Catinchi

Jean Malaquais

Révolutionnaire d'instinct

L'ÉCRIVAIN Jean Malaquais, prix Renaudot 1939 pour *Les Javanais*, est mort mardi 22 décembre à Genève à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Né Wladimir Malacki à Varsovie en 1908, ce juif polonais d'une famille *« totalement agnostique »* se sent très tôt *« un vagabond, du côté des dépossédés »*. Longtemps apatride, il arrive en France en 1926. Il est manœuvre sur des chantiers en Auvergne, mineur en Provence, marin de commerce, puis débardeur aux Halles de Paris. Il fréquente alors frénétiquement la bibliothèque Sainte-Geneviève, pour apprendre le français. Il rencontre André Gide qui l'encourage à écrire, publie des poèmes, se lie avec Pierre Herbart, Victor Serge et Henri Thomas. A la suite de son premier roman, *Les Javanais* (réédité chez Phébus, 1995), un hymne aux parias nourri de son expérience de mineur de fond, la critique le compare à Céline, André Gide rend hommage à sa *« grandeur épique, à la fois bouffonne et tragique »* et Léon Trotski l'honore d'un article élogieux. Le prix Renaudot récompense ce cri de solidarité envers les sans-papiers, allègre et insoumis, que son auteur, décidément indomptable, a failli signer *« Malacquis »*. C'est finalement « Malaquais » qu'il choisit comme nom de plume, du nom d'un quai de la Seine où se réunissaient jadis les exclus de la Cour des miracles.

Enrôlé du côté de la ligne Maginot, Jean Malaquais écrit au vitriol un *Journal de guerre*, puis un *Journal d'un métèque* (Phébus, 1997), dans lesquels il apostrophe la France *« putainiste »*, sa terre d'asile coupable de défranciser les naturalisés de fraîche date et d'attiser le racisme (*« Adieu Marianne, mon amour, ma catin »*). Il brosse la fresque d'une débandade militaire, dénonce l'aveuglement des chefs, épingle les petites lâchetés et les gestes héroïques, élans de fraternité ou simples dérogations au funeste *« chacun pour soi »*. Ce révolutionnaire d'instinct, qui avouait le regret *« de n'avoir pas participé à la Révolution russe, ou, encore mieux, à la Révolution française »*, n'épargne pas l'URSS de Staline : *« Je n'ai jamais appris à vivre au rythme du troupeau. »* On trouve aussi dans ces écrits de la « drôle de guerre », journal d'une débacle et de ses exils, des notations sur Jules Renard, Breton, Ernst, Berl et *« les assoiffés du coup de pied au cul »*. Ainsi que le récit de son évasion d'une colonne de prisonniers en route pour l'Allemagne, de ses parties de cache-cache avec la Gestapo et la police de Vichy, et de l'accueil de Giono, qui l'héberge plusieurs mois chez lui. Le *Journal de guerre*, pamphlet anti-collabo, ne trouvera d'éditeur, en 1943, qu'à New York.

C'est grâce à Gide qu'il s'embarque à Cadix pour l'Amérique, en direction du Venezuela puis des Etats-Unis. Professeur de littérature française, il s'y liera d'amitié avec Norman Mailer, dont il devient le traducteur pour *Les Nus et les Morts*. De retour en France, il apprend le danois pour étudier Kierkegaard (il signe un *Sören Kierkegaard : Foi et paradoxe*, « 10-18 », 1971), publie quelques romans (*Planète sans visa*, Le Pré aux clercs, 1947 ; *Le Gaffeur*, Buchet-Chastel, 1953). Toujours sur le thème de *« la quête de l'homme contemporain pour son identité. »*

Jean-Luc Douin

■ **PIERRE VALLIÈRES**, écrivain québécois, est mort mardi 22 décembre à Montréal à l'âge de soixante ans. D'abord libraire, puis journaliste, il avait débuté dans les quotidiens *Le Devoir* et *Cité libre*, avant de devenir en 1965 membre actif du Front de Libération du Québec (FLQ) et de fonder le mensuel *Révolution québécoise* avec le sociologue Charles Gagnon. En 1966, il doit s'exiler à New York après une rafle de police dans les milieux indépendantistes. Arrêté lors d'une manifestation du FLQ devant l'ONU, il passe quatre ans en prison. Au cours de sa détention, il écrit son essai le plus célèbre *Nègres blancs d'Amérique* (1968, éd. François Maspero), où il compare l'infériorité socio-économique des francophones à celle des Noirs des Etats-Unis. Après sa libération, extradé vers le Canada, il renoue avec le journalisme et ses rêves de socialisme et de révolution. C'est au retour d'un séjour à Sarajevo au printemps 1997 que ce partisan de l'indépendance de la Bosnie avait été terrassé par un infarctus et plongé dans un coma profond pendant plusieurs semaines. Il n'avait jamais quitté l'hôpital depuis.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 23 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Terre.** – Sont promus : général de division, les généraux de brigade **François Gaubert**, **Jean-Paul Raffenne**, **Jean-Louis Vincent**, **Jean-Pierre Morane** et **Bernard Drugeot** ; général de brigade, les colonels **Jean-Louis Hasselmann**, **Henry-Jean Fournier**, **André Basconzaraix**, **Yves Durain** et **Roland Waymel**.

● **Marine.** – Sont promus vice-amiral, les contre-amiraux **Christian Martin** et **Michel Olhagaray**.

● **Air.** – Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne **Bernard Choplin** ; général de brigade aérienne, les colonels **Jean-Pierre Haigneré**, **Bernard Rémy** et **Jean-Serge Schneider** ; commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel **Joseph Pencalet**.

Sont nommés : directeur du centre d'enseignement supérieur aérien, le général de brigade aérienne **Roland Le Bourdonnec** ; *chef de la division « relations extérieures »* de l'état-major des armées, le général de brigade aérienne **Patrick Felten**.

● **Service de santé.** – Sont promus : médecin-général inspecteur, le médecin-général **Jacques Landres** ; médecin-général, le médecin chef **Gérard Pagliano**.

Est nommé directeur du service de santé en région militaire de défense Méditerranée et en circonscription militaire de défense de Lyon, le médecin-général **Alain Lamberton**.

● **Armement.** – Sont promus ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef **Didier Mortreux**, **Dominique Haberer**, **Nicolas Le Sellier de Chézelles**, **Jean-Louis Fréson** et **Daniel Thuillier**.

Sont nommés : chef du service technique des technologies communes de la direction des systèmes de forces et de la prospective, l'ingénieur général de première classe **Denis Plane** ; chargé de mission auprès du chef du service de la qualité de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité, l'ingénieur général de première classe **François Flori** ; chargé de la sous-direction technique de la direction du renseignement militaire, l'ingénieur général de deuxième classe **Jacques Bongrand** ; chargé de la sous-direction de l'administration, des moyens et des affaires générales de la direction de la gestion et de l'organisation, l'ingénieur général de deuxième classe **Jean Poupart**.

CULTURE

Stéphane Martin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé en conseil des ministres, mercredi 23 décembre, président de l'établissement public du Musée des arts et des civilisations (MAC), quai Branly, à Paris, dont l'ouverture est prévue pour 2004 (*Le Monde* du 25 décembre).

[Né le 30 mai 1956 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Stéphane Martin est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1980-1982). A sa sortie de l'ENA, il a intégré la Cour des comptes. Stéphane Martin a notamment été délégué général du Centre Pompidou (1989-1990), directeur adjoint de la musique à Radio-France (1990-1993), directeur de la musique et de la danse au ministère de la culture (1993-1995), directeur du cabinet de Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture (1995-1997).]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Karine ARGUEL
et Boris KUPERMAN
ont la joie de souhaiter à

Dimitri

bienvenue au Monde !

Lundi 24 décembre 1998, à Nantes.

– Le 14 décembre 1998,

Elise, Agathe, Mirabelle

a ouvert les yeux
pour la plus grande joie de ses parents
Anne-Elvire SALINGER
et Christophe SAINT-UPÉRY,
de ses grands-parents
Françoise et René SALINGER,
Janine et Martial SAINT-UPÉRY,
et de son arrière-grand-père,
Joseph HALLAIS.

53, rue de l'Amiral-Mouchez,
75013 Paris.
33, square Montsouris,
75014 Paris.

Fiançailles

– Aujourd'hui, le 27 décembre 1998, tout le Monde sait que

Karen BOTBOL
et Yaël COHEN-SALMON

relèvent le défi de se fiancer.

Cathy, Nelly, Valérie, Caro, Julien, Lolo, Léo, Manu et Vincent, sont fiers de participer à cette aventure.

Décès

– Mme Philippe Dal Farra,
M. Thierry Dal Farra,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe DAL FARRA

survenu à Nice, le 23 décembre 1998, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 26 décembre à 9 heures en l'église Notre-Dame du Port à Nice.

– Chalon-sur-Saône.

Mme Madeleine Gavand,
son épouse,
Alain Gavand et Marianne,
Christine Gavand-Tupinier, Bruno et Alexis Tupinier,
Philippe, Aïna et Jérémie Gavand,
ses enfants et petits-enfants,
Ainsi que tous les parents et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Georges GAVAND,

survenu le 23 décembre 1998, à l'âge de soixante-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 décembre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-Lumière à Chalon-sur-Saône, où l'on se réunira.

Le présent avis tient lieu de faire part et de remerciements.

– Jean-Paul et Alain Kienlen,
ses fils
Jean-François, Florence, Natacha et Manuel Kienlen,
ses petits-enfants,
Daniel-Jacques Laroche,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Rachel LAROCHE-KIENLEN,

survenu le 18 décembre 1998, à Fouras (Charente-Maritime), dans sa quatre-vingt-septième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité *familiale le 22 décembre. Conformément* à ses volontés, ses cendres ont été dispersées en mer au large de Fouras.

16, rue Aristide-Briand,
17450 Fouras.

– Mme Mireille Néraudau,
son épouse,
Jérôme Néraudau
et Sophie Duchesne,
Bertrand Néraudau
et Christelle Evelinger,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre NÉRAUDAU,
professeur des Universités.

survenu le 20 décembre 1998, dans sa cinquante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 12, rue des Blancs-Manteaux, à Paris-4e, où l'on se réunira.

25, rue Louis-Braille,
75012 Paris.
(*Le Monde* du 25 décembre.)

– Mme Jeannette Simon,
son épouse,
Marie-Eve Simon,
Brigitte Simon-Pillard,
Thérèse Simon-Menet,
Bruno Simon,
Alain Simon,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Edouard SIMON,
administrateur civil.

Ses obsèques ont été célébrées le 22 décembre 1998, en l'église de La Tour (Lot) dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Laurie,
46140 Luzech.

– Janine Wahl, née Brunschwig,
sa femme,
Françoise et Michel Dobry,
Gilberte et Michel Pinault,
Brigitte et Pierre-Jean Lancry,
ses enfants,
Raphaëlle, Anne-Lise, Alissa, Jonathan,
Sabine et Victor,
ses petits-enfants,
Colette Wahl et Elizabeth Wahl,
sa belle-sœur et sa nièce,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel WAHL,

survenu le 20 décembre dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Fabre-d'Eglantine,
75012 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, nous quittait

Jeanne CAPDEROU-DEMIGNY.

Ayons une pensée pour elle !

– Le 26 décembre 1994,

Josyane DRAI

quittait les siens.

Toutes nos pensées vont vers elle.

– Le 26 décembre 1991,

Aby WIEVIORKA

nous quittait.

Sa famille, ses amis pensent à lui.

Remerciements

– Mme Elisabeth Boissard, née Marquiset, et sa famille remercient toutes les personnes qui leur ont manifesté leur sympathie à l'occasion du décès de M. Hubert Boissard (25-12-1918/28-11-1998).

Communications diverses

– Après la tempête qui, dans la nuit du 19 au 20 décembre, a gravement endommagé la flotille de pêche de LOCTUDY (Finistère) privant de nombreux marins de leur outil de travail, un compte a été ouvert pour recueillir les dons. On peut les adresser au

Comité local des pêches
B.P. 71, 29730 LE GUILVINEC
avec la mention « Opération Solidarité LOCTUDY ».

Soutenances de thèse

– Le 10 décembre 1998, Roger Grossi, président de la Société d'histoire du protestantisme de Nîmes et du Gard, a soutenu sa thèse de doctorat en histoire à l'université Paul-Valéry Montpellier-III sur « **Samuel Vincent, 1787-1837** ». Le jury, composé de MM. A. Gounelle (ITP), président, R. Huard (Montpellier-III), rapporteur, G. Cholvy (Montpellier-III), directeur de thèse, a décerné la mention très honorable, à l'unanimité du jury.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

HORIZONS

REPORTAGE

Hiver austral en terres françaises

Après l'échec des rares tentatives de colonisation, quelques scientifiques, militaires et contractuels vivent dans les archipels de Crozet, des Kerguelen, d'Amsterdam. Avec ses quatre ou cinq rotations annuelles, seul le « Marion-Dufresne » rompt leur isolement

LAC Perdu, mont Brouillard, baie du Tonnerre, anse des Glaçons, îles Nuageuses, *bassin du* Cratère, plateau des Tourbières, versant des Taureaux-Sauvages... Ces toponymes inquiétants reflètent l'univers de désolation qui attend le visiteur des terres australes françaises. Ce dernier ne pourra pas prétendre ne pas avoir été prévenu.

A mi-distance entre l'Afrique du Sud et l'Australie, séparés de la Réunion par 3 000 kilomètres, les trois districts de Crozet, Amsterdam et Kerguelen, éloignés les uns des autres de 1 500 kilomètres, sont constitués de trois groupes d'îles. Amsterdam, la plus au nord, est à 38° de latitude sud, Crozet et Kerguelen se situent entre « quarantièmes rugissants » et « cinquantièmes hurlants ».

Ces trois districts constituent avec la terre Adélie le territoire *d'outre-mer des terres Australes et* Antarctiques françaises (TAAF), dirigé de Paris par un administrateur supérieur, Brigitte Girardin. Des lieux où tout est importé, sans population permanente. Répartis sur quatre bases, trois aux terres Australes, une en terre Adélie, cohabitent, le temps de contrats de quelques mois à un an et demi, scientifiques, militaires recrutés pour leurs compétences, volontaires à l'aide technique (VAT), qui accomplissent leur service militaire, et contractuels allant du menuisier au chef de district, en passant par le boulanger.

Seule la voie maritime permet de s'y rendre car il n'existe pas de piste d'atterrissage. Le *Marion-Dufresne* assure la relève des hivernants, livre matériel, produits frais, courrier et carburant nécessaire au fonctionnement des centrales électriques, au rythme de quatre ou cinq rotations annuelles qui peuvent durer de trois à cinq semaines.

Affrété par les TAAF pour la logistique et par l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires (IFRTP) pour l'océanographie, les deux entités qui, là-bas, se partagent le pouvoir, le *Marion-Dufresne*, navire polyvalent, est à la fois cargo, pétrolier, porte-hélicoptères, navire océanographique et paquebot. *Il peut transporter* jusqu'à cent dix passagers (une agence de voyages, Mer et Voyages, 3, rue Tronchet, 75008 Paris, tél. : 01-40-07-12-72, assure la commercialisation de ces *croisières). La quatrième rotation* de l'année, l'OP 98/4, est une « petite » rotation : le *Marion-Dufresne* appareille de la Réunion le 18 août avec un retour programmé pour le 8 septembre.

A bord, les scientifiques de la mission OISO procèdent à des prélèvements d'eau de mer jusqu'à 4 000 mètres de profondeur pour *« comprendre comment les échanges de gaz carbonique entre l'océan et l'atmosphère varient et estimer l'évolution de ces échanges en réponse à des changements climatiques »*.

Serge Markó, peintre de la marine, qui compte déjà une quinzaine de timbres à son actif, doit réaliser le premier carnet de timbres du territoire (philatéliquement autonome depuis 1955). Les achats de timbres des collectionneurs rapportent aux TAAF de 8 à 10 millions de francs par an, près *de 10 % de ses revenus propres*, précise Jean-Marie Jaguenaud, chef des services transmissions et postaux des TAAF.

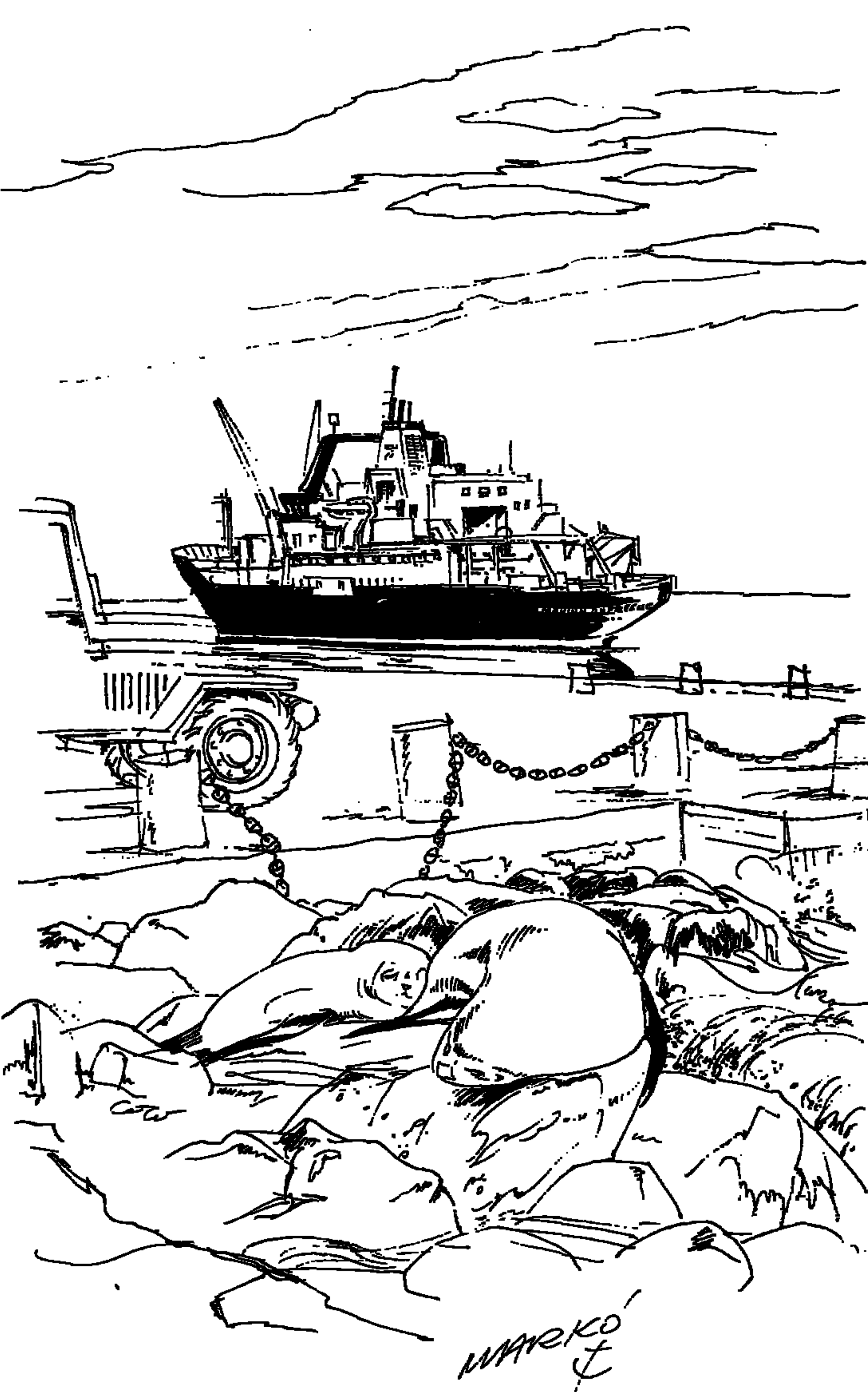
En outre, l'évêque aux armées, Mgr Dubost, a chargé Pierre Julien, *de l'aumônerie catholique des armées*, de le remplacer. Un aumônier militaire se rend une fois par an aux terres Australes afin d'accomplir sa mission pastorale. Le Père Julien baptisera Notre-Dame de l'Océan, petite chapelle nouvellement construite à Amsterdam, où il célébrera la première messe.

Après cinq jours de mer, le *Marion-Dufresne* arrive en vue de l'île de la Possession, à Crozet, où la base Alfred-Faure, construite en 1963, accueille dix-sept hivernants. Le dernier passage d'un bateau remonte au mois d'avril. Les fruits frais manquent, le régime *pommes-oranges lasse les plus en*durcis. Conformément au rituel, la première rotation de l'hélicoptère permet de débarquer le courrier.

Comme l'explique Marc-Antoine Colomb de Daumant, le chef de district de Crozet partant, les hivernants sont partagés entre le plaisir de rencontrer de nouveaux visages et la frustration de voir leur aventure interrompue et démythifiée par une rotation bien huilée. Tous s'imaginent à un moment, explique-t-il, les VAT plus que les autres, comme des explorateurs *auxquels il ne manquerait* que les traîneaux à chiens. Raymond Rallier du Baty, dans *Aventures aux Kerguelen*, raconte les péripéties d'un voyage accompli en 1907-1909 et multiplie les allusions *à Robinson Crusoe. Impression ré*volue, rétorque Gracie Delépine, infatigable historienne des TAAF, dans *Les Iles Australes françaises* : *« Ces groupements humains ne vivent pas en Robinson Crusoe. Ils apportent avec eux sur les îles (...) tous les bénéfices de la vie industrielle. »*

L'archipel de Crozet compte 25 millions d'oiseaux répartis en trente-six espèces, dont une quinzaine de pétrels et six d'albatros, la plus forte diversité au monde pour une surface aussi réduite, près de 325 kilomètres carrés. A la manchottière, les manchots royaux surveillent les « crèches » où se concentrent par centaines des jeunes au duvet brun, à peine troublés par le vol de pétrels en quête de viande fraîche, de jeunes éléphants de mer, quelques albatros de mars qui devront attendre encore quelques mois pour prendre leur envol.

Le Marion-Dufresne reprend son périple et, deux jours plus tard, touche Port-aux-Français (PAF), au fond du golfe... du Morbihan, aux îles Kerguelen.



PAS la peine d'y chercher la trace du Cormoran vert, l'accueillante auberge que l'imagination de Jules Verne, dans *Le Sphinx des glaces*, situe plus au nord, à Christmas Harbour ! La *base, créée en 1950, concentre* toute la population de l'archipel, d'une surface équivalente à celle de la Corse, soit cinquante-neuf personnes. PAF a des allures de petite ville, avec ses plaques de nom de rues, sa circulation, ses panneaux de limitation de vitesse... mais sans radio ni télévision.

En une demi-heure, le beau temps peut laisser la place à la tempête. Les vents soufflent en moyenne à 70 kilomètres/heure. Pluie et neige tombent à l'horizontale. Ici, les mouches ont muté, perdant leurs ailes, devenues inutiles. Comme à Crozet, pas d'arbres. L'eau est à un peu plus de 1 °C. Température et vent forment un cocktail dont il faut se méfier, comme l'indique un tableau affiché à bord : une température de 0 °C accompagnée par un vent de 25 km/h équivaut à une température de – 11 ° ; – 10 ° par 96 km/h vaut – 39 °. Et pourtant les tentatives de colonisation n'ont pas manqué, comme en témoignent les deux sites historiques de Port-Couvreux et Port-Jeanne-d'Arc (PJDA, prononcer « péjida »), où *la présence de Serge Markó justifie* une visite en hélicoptère Lama.

Port-Couvreux évoque certaines images d'Irlande ou d'Ecosse. Une croix se détache sur le ciel et surplombe une ferme en ruine, aux *faux airs de cottage, adossée à la* pente, face à la mer. Que pouvaient espérer les fermiers guettés par le scorbut, réembarqués en mars 1931, trois ans après leur installation, abandonnant leur maigre troupeau de moutons ?

Il faut repartir, un grain menace. Direction PJDA, en franchissant lacs et fjords qui découpent côte et plateaux enneigés, secoués par un vent qui fait vibrer l'appareil. La lumière allège l'atmosphère de ville fantôme du Far West de la station baleinière construite par les Norvégiens, abandonnée depuis une soixantaine d'années. Ce *ne sont que barils rouillés destinés à recueillir* l'huile des baleines pêchées au large, rails tordus, ateliers écroulés. Malgré cela, PJDA ne semble pas si éloignée de la description qu'en fait Raymond Rallier du Baty, témoin de sa naissance.

Les TAAF génèrent un vocabulaire et un lot d'abréviations rapidement assimilés par les hivernants, envoyés en mission pour plusieurs mois, durant l'hiver austral, à ne pas confondre avec les « CE » (campagne d'été). Ainsi en est-il des chefs de district (« disker » – le fameux « disquaire » qui intrigue tant Jean-Paul Kauffmann dans *L'Arche des Kerguelen* –, « discro » et « disams' »). Un « bonbon » est un jeune éléphant de mer ; le « copec » désigne le contrôleur des pêches ; « manip' » évoque une expérimentation scientifique, qu'elle s'accompagne ou non d'une expédition ; l'« OPEA » désigne *le chef des* opérations logistiques – de l'« OP » – à bord du « MD II » (le *Marion-Dufresne-II*). Dernier apparu : les « poups' », à Amsterdam, signalent les jeunes otaries.

Le bateau appareille le 28 août pour l'île Saint-Paul, volcan éteint de 7 kilomètres carrés en partie immergé, touchée le 31.

Les Oubliés de l'île Saint-Paul, de Daniel Floch, décrit l'incroyable *calvaire de sept marins bretons*, six hommes, une femme enceinte, abandonnés le 3 mars 1930 pendant neuf mois à Saint-Paul par leur employeur, La Langouste française, spécialisée dans la pêche et la conserve de langoustes, abondantes dans ces eaux. Semaine après semaine, leur effectif a été réduit par le scorbut avant l'arrivée des secours. La tombe de l'un d'entre eux – Victor Brunou – est toujours visible sur place. Le rôle des frères Bossière – dont les effigies ornent un timbre –, actionnaires majoritaires de l'entreprise, qui avaient obtenu de l'Etat français, en 1893, la concession du droit d'exploiter les Kerguelen, reste ambigu.

La réhabilitation de Saint-Paul, l'an passé, c'est-à-dire l'éradication systématique des rats qui l'avaient envahie et qui menaçaient l'écosystème, a épargné les souris ! Ce qui rend les ornithologues heureux. Ils y voient une chance pour les oiseaux nicheurs de ne pas voir dévorés œufs et couvées.

Le soir, l'île volcanique d'Amsterdam est en vue. Les otaries pullulent aux abords de la base Martin-de-Viviès, occupée par une vingtaine d'hivernants. Les bâtiments de couleurs pastel donnent une touche méditerranéenne à l'ensemble. Des moustiquaires équipent toutes les fenêtres. Inutiles durant l'hiver austral, elles se révèlent indispensables lorsque l'île est envahie par les mouches, à *la belle saison*.

Une clôture partage l'île en deux depuis 1987 : les descendants, retournés à l'état semi-sauvage, des vaches et taureaux abandonnés par un fermier qui avait tenté de s'installer à Amsterdam, en 1871, occupent le quart nord de l'île. Quelques mâles, qui n'ont pas subi de sélection depuis plus d'un siècle, évoquent l'aurochs des temps jadis. Ces bovins menaçaient l'équilibre écologique d'Amsterdam – et le *Phylica nitida*, espèce d'arbre endémique que l'on ne retrouve qu'à Tristan Da Cunha – avant que les scientifiques n'interviennent pour réguler le troupeau. Il faut rappeler que tous les mammifères terrestres du territoire – rennes, moutons, mouflons, chats, bovins, rats, souris, lapins – ont été introduits par l'homme. L'autre ressource alimentaire de l'île reste la langouste, dont les hivernants de Kerguelen, qui fournissent pour leur part à la collectivité australe rennes et mouflons, et de Crozet se montrent friands.

Qu'est-ce qui pousse ces hommes et ces femmes – pour le moment peu nombreuses – à s'exiler ? Michel Béal, ingénieur agronome, travaille aux Eaux et Forêts et abandonne jusqu'au printemps ses forêts de l'Essonne pour devenir « disker ». Il parle d'une expérience de couple intéressante.

OUTRE les motivations financières et le plaisir de découvrir des nouveaux horizons, Jean-Marc Etcheverry, le gérant postal d'Amsterdam, sous-officier de l'armée de l'air, avoue que l'absence de tout souci matériel n'est pas étranger à sa présence en ces lieux : *« J'ai l'impression que c'est une fuite quelque part. »* A Amsterdam, aucun des petits tracas de la vie quotidienne... même si les conditions de vie pas toujours faciles n'éliminent pas les problèmes relationnels rencontrés en métropole, *« alors qu'on est censé se serrer les coudes »*. Xavier Castamagne, le « GP » de PAF, constate le bienfait qu'une séparation de plusieurs *mois apporte à sa vie de couple : « Cela permet de s'écrire. Nous avons eu notre anniversaire de mariage en juillet ; je lui ai rédigé une lettre, qui va partir là, avec le* Marion-Dufresne. *Elle m'écrit, elle sait qu'il n'y aura plus de bateau, il y a plein d'anniversaires, elle me dit : "à n'ouvrir que tel jour"... »*

Plutôt que de fuite, Marc-Antoine, l'ancien « discro », un temps plongeur à la Comex, familier comme d'autres ici des plates-formes pétrolières, préfère parler d'inadaptation à la société. L'angoisse du retour, chez certains, est palpable.

Les hivernants sont partagés entre le plaisir de rencontrer de nouveaux visages et la frustration de voir leur aventure interrompue et démythifiée par une rotation bien huilée

A Amsterdam, la pointe d'Entrecasteaux vaut le détour. L'hélicoptère y dépose touristes et techniciens radio, qui y installent une antenne à proximité du « refuge des becs jaunes ». Une falaise dégringole à pic du Grand-Balcon, qui culmine au Pignon à 720 mètres. Un replat recouvert de grandes scirpes domine les rouleaux d'une eau émeraude qui se fracassent une vingtaine de mètres en contrebas. Les albatros à bec jaune, dont Amsterdam concentre l'essentiel de la population mondiale, survolent les gorfous sauteurs qui nichent ; pétrels et skuas guettent les œufs des plus inattentifs.

Vouloir gagner Entrecasteaux à pied relève du raid commando. Après plusieurs heures de marche dans des terrains parfois difficiles, il faut traverser le plateau des Tourbières, se scotcher bottes et cirés, ramper dans la boue – et préserver ainsi les fragiles milieux naturels environnants, qui permettraient pourtant une progression plus aisée –, descendre le Grand-Balcon le long d'une échelle de corde, poursuivre en rappel, traverser une cascade, rester trois ou quatre jours pour accomplir la mission zoologique qui justifie ce gymkhana, avant de devoir repartir dans l'autre sens ! Car ici, au quotidien, pas d'hélicoptère, pas de bateau...

Il faut réembarquer. Le Port, à la Réunion, est atteint cinq jours plus tard, après la traditionnelle soirée langoustes sur la plate-forme hélicoptères, à l'arrière du *Marion-Dufresne*...

Pierre Jullien

Dessin : Serge Markó, peintre officiel de la marine

Pitié pour Jean Moulin

par Jacques Baumel

FAUT-IL que la honteuse plaie de la tragédie de Caluire soit bien profonde dans notre mémoire collective pour qu'elle continue d'alimenter toutes sortes de controverses plus de cinquante ans après l'arrestation de Jean Moulin, le 26 juin 1943, par le chef de la Gestapo de Lyon, le sinistre Barbie. La parution de deux nouveaux livres sur cette affaire réveille une fois encore polémiques et accusations.

*Avec ses zones d'ombre, ses héros et ses traîtres entourés de mystère, l'atmosphère lourde des luttes secrètes et le destin tragique de Jean Moulin, cette période trouble de notre histoire ne cesse de susciter interprétations et suspicions. D'abord, pourquoi cette réunion exceptionnelle des six chefs de l'Armée secrète dans la modeste maison d'un faubourg de Lyon ? Parce que quelques jours plus tôt à Paris avait été arrêté le général Delestraint, grand chef de l'Armée secrète de la Résistance nommé par le général de Gaulle. Cette nomination avait suscité d'âpres discussions entre Jean Moulin, délégué du général en France, et les chefs historiques des mouvements clandestins, notamment Henri Frenay qui, pionnier de la Résistance et courageux officier de carrière, n'acceptait pas cette mise en tutelle de ses forces armées sous l'autorité de Londres.

C'est pour désigner un nouveau chef d'état-major qu'avait été organisée cette réunion de Caluire où chacun espérait faire triompher son candidat et imposer son influence. Mes responsabilités à l'époque de secrétaire général des Mouvements de résistance chargé des liaisons avec la délégation de Londres m'incitent à apporter dans cette affaire mon témoignage personnel.

« Qui a trahi et donné cette réunion à la Gestapo ? » Cette question, dès le lendemain du drame, a suscité des passions et de terribles accusations. Certains ont même voulu supprimer immédiatement Hardy en l'empoisonnant avec un pot de confiture, alors qu'il était hospitalisé, après sa prétendue évasion.

Il faut avoir vécu dans ce climat délétère et lourd de menaces, où *chacun jouait sa vie à chaque instant*, pour comprendre la férocité de ces luttes parfois inavouables d'une Résistance que cherchait à unir Jean Moulin, malgré les réticences de certains de ses chefs attachés à leur indépendance. Qui a livré Jean Moulin, ce préfet de la troisième République au passé trop partisan pour certains et trop fidèle défenseur des idées du général de Gaulle ?

> Moulin traître à de Gaulle ! Cette thèse ne tient pas debout

Dès le départ, certains n'avaient pas manqué de soupçonner le chef des sabotages de chemins de fer, qui n'aurait jamais dû se trouver dans cette conférence, un nommé Hardy, arrêté quelques jours plus tôt dans un train de nuit à Châlons et qui avait caché à tous cette arrestation en reprenant ses activités comme si rien ne s'était passé. Issu du mouvement Combat, il fut naturellement défendu par ses amis, et notamment Henri Frenay. *Hélas*, on l'apprit beaucoup plus tard, il nous avait menti.

Bien que René Hardy ait été acquitté deux fois après la Libération au cours de procès spectaculaires, l'ombre qui entourait l'affaire de Caluire s'est lentement dissipée. Pour l'immense majorité des historiens de l'époque, il est acquis aujourd'hui que Hardy, arrêté, a accepté sans être torturé un honteux contrat avec Barbie. Par peur ? Pour protéger sa fiancée, la très mystérieuse Lydie Bastien ? Par haine de ce que représentait Jean Moulin pour lui ?

Hardy coupable oui, mais probablement pas seul responsable des nombreuses imprudences commises au cours de la préparation de cette réunion, en raison de la légèreté de certains de ses participants. La responsabilité d'Hardy *ne fait hélas plus de doute, sauf* pour M. Baynac qui, dans son nouveau livre, révèle que ce n'est pas Hardy qui a livré ses compagnons. Ce serait indirectement Jean Moulin qui, décidé à trahir de Gaulle, que voulaient lâcher Roosevelt et Churchill, aurait rencontré un agent secret américain près d'Avignon. *Celui-ci, spécialement surveillé* par les Allemands, aurait conduit naturellement la Gestapo à Caluire.

Moulin traître à de Gaulle ! Cette thèse ne tient pas debout, elle ne repose que sur des allégations très contestables. Elle est particulièrement odieuse vis-à-vis d'un homme qui, à partir de 1941, n'a cessé de défendre de Gaulle et de s'opposer à tous ceux qui essayaient de diminuer son autorité. *D'ailleurs le général, qui connais*sait bien les hommes, ne s'y est pas trompé en le faisant en 1943, au cours d'un bref séjour de Jean Moulin à Londres, compagnon de la Libération et membre de son gouvernement en exil.

Ainsi, pour Jean Moulin, la boucle est bouclée. Après avoir été scandaleusement accusé, sans preuves significatives, d'avoir été un homme du KGB ou un cryptocommuniste, voici maintenant qu'on *l'accuse de s'être vendu* aux Américains en mai 1943. Ce n'est plus de l'histoire, mais un bien mauvais roman-feuilleton pour midinettes. *Je peux témoigner* tout au contraire que, tant dans les réunions du Comité central de la Résistance, auxquelles j'assistais, qu'à la séance du Conseil national de la Résistance tenue en mai à Paris, Jean Moulin s'est dépensé pour faire approuver à l'unanimité un appel en faveur du général de Gaulle, au nom de toute la Résistance française pour qu'il prenne la tête de la lutte de la France, en accordant au général Giraud, qui était son compétiteur, le seul commandement de l'armée française.

Tout le contraire de ce qu'avance imprudemment M. Baynac en accusant sans preuve de Gaulle d'avoir tronqué cet appel sans ambiguïté. *Quelle légèreté quand* on s'appuie sur de faux documents ! Cet appel, diffusé dans le monde, a eu un effet considérable à Londres autant qu'à Washington, et a tué dans l'œuf le projet de Churchill et de Roosevelt de couper les vivres au général de Gaulle.

De même, j'ai entendu de mes propres *oreilles Jean Moulin* parler de *« coup de poignard dans le dos de De Gaulle »* quand il apprit que Henri Frenay avait pris contact avec les services secrets américains en Suisse pour obtenir un financement supplémentaire de son mouvement en contrepartie de la livraison de renseignements. Ce que d'ailleurs son chef du SR, Jean Gemalhing, refusa d'exécuter.

De son côté, le livre de M. Péan qui, à l'opposé de M. Baynac, *conclut à la responsabilité de Hardy* dans l'affaire de Caluire, se lance dans une extravagante explication de l'attitude d'Hardy, en affirmant que le mouvement Combat tout entier avait été infiltré par l'Abwehr et faisait ainsi, au sein de la Résistance, le jeu des services allemands.

C'est dépasser le seuil normal de l'interprétation historique et se lancer dans un domaine de provocations savamment distillées que d'émettre de pareilles accusations.

Est-ce l'approche du centenaire de la naissance de Jean Moulin ou l'attrait morbide du scandale ? *Toujours est-il que ces déballages* nauséabonds que l'on étale pour justifier toutes les manipulations de l'histoire et peut-être un certain révisionnisme honteux ne peuvent qu'inspirer dégoût et pitié, parce qu'ils risquent d'occulter ce qu'avait de plus désintéressé et courageux le sacrifice de cette armée de l'ombre dont Jean Moulin a été le chef emblématique pour l'histoire.

***Jacques Baumel** est compagnon de la Libération.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'Europe, garde-chasse

LE manque de détermination se paie forcément un jour ou l'autre. *Lionel Jospin* est en train de s'en apercevoir. Pour n'avoir pas voulu s'opposer à la démagogie des parlementaires, et d'abord à celle de sa majorité, bien trop sensibles à la pression des chasseurs, le premier ministre se voit sèchement rappelé aux règles de l'Etat de droit par les tribunaux administratifs français avant de l'être, probablement, par les instances judiciaires européennes. Ce n'est *pas faute d'avoir été prévenu*. Lorsque l'Assemblée nationale a adopté, en juin, la proposition de loi d'origine sénatoriale fixant au 28 février la fermeture de la chasse, chacun savait qu'était ainsi violée la directive européenne sur la protection des oiseaux migrateurs. Or la Constitution l'impose : les traités ont *« une autorité supérieure à celle des lois »*. Et cette directive n'est que la stricte application du traité de Rome. En enjoignant aux préfets d'appliquer la directive européenne et non la loi française, les magistrats ne font que contraindre l'Etat à respecter le droit.

Le gouvernement aurait pu, aurait dû, s'éviter une telle erreur. Son chef pouvait tout simplement saisir le Conseil constitutionnel du texte adopté par le Parlement. Lionel Jospin a préféré désavouer Dominique Voynet, qui s'est battue seule, avec quelque maladresse il est vrai, contre des élus obéissant aux lobbies des chasseurs, plutôt que de heurter les membres socialistes et communistes de sa majorité. Le résultat est catastrophique.

Politiquement d'abord. Les défenseurs de la chasse, qui ont réussi une démonstration de force – d'assez mauvais goût – dans les rues de Paris en février, peuvent être tentés de faire entendre leur voix aux prochaines élections européennes, comme ils l'ont fait en 1989 (4,13 % des suffrages exprimés) et en 1994 (3,95 %) en jouant sur les sentiments anti-européens d'un monde rural qui, pourtant, a largement profité de l'Union.

Moralement surtout. La Commission européenne a, bien *entendu, saisi la Cour de justice* des communautés de la désobéissance de la France. La condamnation de celle-ci ne fait guère de doute. Mais il est une autre Europe, celle dont les Etats ont signé la Convention européenne des droits de l'homme. Or la Cour, qui veille au respect de celle-ci, est en train d'examiner la loi Verdeille, ce texte de 1964 qui contraint les petits propriétaires, essentiellement du sud de la France, à laisser les chasseurs arpenter leur territoire. Et là encore une condamnation de la France est envisageable pour non-respect du droit de propriété.

L'indispensable adaptation de la législation de la chasse, au lieu de s'opérer dans une relative sérénité, va devoir se faire à chaud en nourrissant un rejet de l'Europe déjà trop prégnant. Le gouvernement a tout à y perdre. Les chasseurs aussi. En s'arc-boutant sur la défense sans concession de leurs avantages acquis, ils n'ont pas compris que la survie de leur plaisir nécessitait de nouvelles règles de partage de l'espace rural entre tous ceux qui aiment à l'arpenter.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*),
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

La lente évolution du « droit des gens »

par Henri Dontenwille

APRÈS les décisions de la Chambre des lords qui, à juste titre, nous interpellent, n'est-il pas souhaitable de revenir aux sources ? de souligner des parallèles, d'évoquer la lente mais profonde évolution du « droit des gens », construction qui n'est pas spontanée. Car l'explosion des « titres » reflétant le présent, c'est leur rôle, et qui appelle à la mise en place réelle d'une Cour pénale internationale, oublie un passé récent qui éclaire cet immense débat. Or, ce passé, c'était hier...

Qui se souvient – l'accélération de l'information gommant le temps – qu'en 1985 notre Cour de cassation, la première au monde à ma connaissance, a donné une véritable définition du *« crime contre l'humanité »* ? Le tribunal de Nuremberg avait, dans les flammes à peine éteintes de l'Holocauste, indistinctement retenu les incriminations de crime de guerre et de crime contre l'humanité. Que, face au vide juridique de notre droit interne, le législateur s'est inspiré de cette décision, distinguant le génocide et les atteintes programmées à l'essence même de l'homme.

« Déportation, réduction en esclavage ou pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux, et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de populations civiles... » J'arrête là la lecture de la loi... Ne sommes-nous pas plongés, hélas, dans le présent ! Permettez une incise personnelle : en 1987, l'élargissement de la notion de crime contre l'humanité, au-delà du génocide, a été fort discutée... Or elle est désormais acquise, et le sceau de l'infamie s'étend, quelquefois, sans nuances : prenons garde à la banalisation de ce concept !

Qui se souvient aussi que, dès 1983, notre Chambre criminelle a eu l'audace de se référer, s'agissant des règles de l'extradition, applicables ou non à ce crime absolu et imprescriptible, aux appels et premières conventions de St. James's Palace, puis de Moscou (1943), réunissant des chefs « d'Etat » (et *parmi eux* Sir Winston Churchill). Quel symbole et retour de l'histoire ! Y était notamment proclamé ceci : *« Les responsables seront renvoyés dans les pays où leurs actes ont été perpétrés, ramenés sur le théâtre de leurs crimes...* [Nous] *les poursuivrons jusqu'au bout de la Terre et les livrerons. »*

Ainsi se conjugue l'impératif temporel et spatial. Dans le même sens sont intervenues les recommandations de la résolution des Nations unies du 13 février 1946. Mêmes termes forts repris par la Cour de cassation.

Pour conclure, une note un peu plus personnelle. J'ai participé, avec notre rapporteur de l'époque, M. Le Gunehec, à l'approche de cette interrogation qui touche, au-delà de l'homme, l'humain. A plusieurs reprises, publiquement, j'ai fait état de mon vœu de voir se mettre en place *une juridiction pénale internationale*. Hélas ! en son temps, cet appel n'a jamais été reproduit par les correspondants. C'est aujourd'hui un thème majeur. Tant mieux ! Mais agissons vite... Notre civilisation ne peut-elle, hors d'une guerre mondiale, avoir un sursaut !

***Henri Dontenwille** est premier avocat général honoraire à la Cour de cassation.*

La fin du compromis américain ?

Suite de la première page

Tout a semblé bon pour abattre un homme incarnant caricaturalement ce qu'abhorrent les nouveaux républicains : la préservation d'une partie de l'héritage des années 60 dans la société américaine – du droit à l'avortement à la protection de la vie privée face aux intrusions d'un Etat *qui fixerait des* normes de comportement, sexuel ou religieux. De ce point de vue-là, la bataille entre Bill Clinton et Kenneth Starr, le procureur « indépendant », fut exemplaire.

L'influence de la droite fondamentaliste chrétienne sur la direction républicaine au Congrès a changé la nature du parti. Il y a une manière de sacraliser le respect absolu de la loi – affaire Lewinsky – et d'imposer au cœur du débat public des normes *de conduite privée* – batailles contre l'avortement et contre l'homosexualité – qui, comme l'indiquent tous les sondages, tranche sur le consensus américain. L'ensemble dessine un projet de société qui n'est pas celui *des démocrates ni celui d'ailleurs* des anciens républicains – et, jusqu'à preuve du contraire, pas non plus celui de la majorité de l'électorat.

Cette dérive extrémiste explique la décision des dirigeants républicains au Congrès. Les Bob Livingston, Tom DeLay, Henry Hyde n'hésitent pas à réclamer la destitution d'un président deux fois élu par les Américains, plébiscité par les sondages, et ce au lendemain d'élections législatives qui ont largement sanctionné les mêmes républicains. La direction républicaine a empêché la Chambre de se prononcer sur la sanction que souhaitaient la majorité des Américains et sur laquelle une majorité bipartisane au Congrès pouvait être réunie : un vote de censure du président, équivalent à un blâme, assorti d'une forte amende.

Les nouveaux dirigeants républicains se sont refusé à entendre leurs anciens, Gerald Ford, Robert Dole, qui, tous deux, jugent l'*impeachment* totalement hors de proportion avec ce qui est reproché au président Clinton. C'est que le sens du compromis, longtemps au cœur du fonctionnement politico-institutionnel américain, ne fait plus partie du répertoire républicain. Le Parti républicain a *« dévalué la notion même de compromis »*, relevait *la semaine dernière un éditorial du New York Times*. Entre les anciens et les nouveaux républicains, la différence est une différence de nature, pas de degré. Pour Bob Herbert, l'un des commentateurs de gauche du *New York Times*, *« les républicains ne peuvent plus cacher qu'ils sont devenus un parti d'extrémistes, de droitiers absolus, un parti étranger aux orientations politiques et culturelles de la majorité des Américains »*.

NIVEAU DE RECOURS

Entre les deux grandes formations, la rupture n'est pas seulement idéologique. Elle touche aussi au fonctionnement des institutions, ce qui, là encore, est sans précédent depuis longtemps. En utilisant l'arme de l'*impeachment*, pour un mensonge certes sous serment mais ne qui ne porte pas sur une affaire d'Etat, les républicains appliquent une grille de *lecture intégriste de la Constitu*tion. Ce faisant, ils banalisent l'utilisation de la procédure de destitution : *« Ils ont diminué le seuil à partir duquel les futures Chambres des représentants pourront l'employer contre de futurs présidents »*, écrit le *Washington Post*. A l'aune à laquelle est jugé M. Clinton, les présidents Ronald Reagan et George Bush, qui ont flirté avec de *gros mensonges publics dans les* affaires dites de l'*Iran-gate* et de l'*Irak-gate*, auraient frôlé le déclenchement de l'*impeachment*.

Le précédent Clinton modifie ainsi le jeu institutionnel prévu par les pères fondateurs de la Constitution. Celle-ci établit un strict régime présidentiel : il empêche l'hôte de la Maison Blanche de dissoudre le Congrès et, en retour, interdit à celui-ci, sauf pour de très graves raisons, de démettre le président. Les pères *de la Constitution* entendaient réserver l'*impeachment* à d'exceptionnelles circonstances. En abaissant le niveau de recours à cette procédure, les républicains modifient l'architecture constitutionnelle : ils redéfinissent l'équilibre des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif, aux détriment de ce dernier ; ils introduisent un élément de parlementarisme, à sens unique, dans un régime présidentiel.

La gravité du précédent parait telle que l'on imagine mal le Sénat l'entérinant. La Chambre haute passe pour être moins encline aux batailles partisanes. Il lui reviendra de recomposer le « compromis » américain.

Alain Frachon

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Messe de minuit télévisée

APRÈS les microphones de la radiodiffusion sonore, les caméras de la télévision ont donc pénétré *dans un sanctuaire. L'idée d'asso*cier des fidèles lointains à une cérémonie religieuse à été approuvée par le cardinal Suhard, qui avait accepté d'officier lui-même à Notre-Dame de Paris hier pour la messe de minuit.

L'éclairage, ou ce qui est plus exact l'éclairement, joue, on le sait, un rôle primordial dans la télévision. Les appareils de prise de vue ont bénéficié de progrès importants, et sont maintenant d'*une grande sensibilité. Les bat*teries de petits projecteurs de deux kilowatts, qui, à Notre-Dame, lançaient leurs faisceaux lumineux vers le maître-autel, vers le trône du prélat et sur le chœur, donnaient aux fidèles groupés dans la nef une impression nouvelle. Mais ces flots de lumière, qui transformaient l'aspect habituel du sanctuaire, furent tout juste suffisants pour les spectateurs de *la télévision*.

Le problème de la lumière sera sans doute complètement résolu un jour par les spécialistes de la télévision. Nous pourrons alors recevoir sur nos postes des images de bonne qualité, qui ne nécessiteront pas à la prise de vue des moyens d'éclairage dont l'intensité influence inévitablement l'atmosphère. L'apparat des grandes cérémonies religieuses apparaîtra alors sur les écrans avec son *lustre, mais un lustre aux sources* lumineuses innombrables, qu'une batterie de projecteurs ne saurait remplacer ni dans le domaine de l'émotion, ni même du seul point de vue esthétique.

C.-G. B.
(26-27 décembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
*Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC***
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du *Monde* : **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**

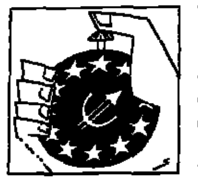
Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

MONNAIE UNIQUE A partir du 1er janvier, les particuliers et les entreprises pourront ouvrir un compte *en banque en euros et effec*tuer des transactions dans la future devise européenne. ● CETTE RÉVOLUTION va amener les clients des banques à comparer les prestations *fournies. Celles-ci sont très diverses,* d'un pays à l'autre, mais seules les *banques françaises traitent gratuite*ment les chèques. En contrepartie, elles ne rémunèrent pas les comptes. ● LES BANQUES FRANÇAISES ne sont pas enthousiastes à l'idée de *bouleverser* leurs habitudes et attendent, comme les autres entreprises, d'observer les réactions du consommateur. ● LA CONFÉDÉRATION de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) n'est pas hostile à la fin *de la spécificité* française. Mais elle réclame un quota de chèques gratuits, estimant *qu'il s'agit là d'un véritable service public.*

L'euro pourrait inciter les banques françaises à faire payer les chèques

Dans les autres pays de l'Euroland, les chèques sont payants mais les comptes sont rémunérés. L'introduction de la monnaie unique va sans doute amener les établissements bancaires français à mettre fin à leur spécificité

FRANCS, lires, marks... disparaîtront le 4 janvier prochain des cotations boursières. Techniquement, toutes affirment être prêtes pour le premier saut dans le marché de l'euro. Mais, pour les banques françaises et leurs clients, la question est ailleurs. L'apparition de l'euro relance le débat sur la tarification des services bancaires, notamment le chèque, et, en parallèle, la rémunération des dépôts. Il s'agit d'une spécificité en Europe, puisque la *France est le seul pays où le* chèque est gratuit et où les dépôts ne sont pas rémunérés. C'est la règle du « ni-ni » (ni tarification des chèques ni rémunération des comptes bancaires).



VERS L'EURO

Pour régler cette question, une commission a été mise en place, début octobre, par le ministère de l'économie. Elle est présidée par Benoît Jolivet, président du comité des usagers du Conseil national du crédit et du titre. Un premier bilan sera fait à la fin du mois de février. L'idée d'abandonner le « ni-ni » est louable dans son principe, mais *complexe à mettre en oeuvre.* En effet, la réglementation actuelle indique qu'il est interdit de rémunérer les comptes en francs, mais qu'il est possible de le faire pour des comptes en devises et en écus. Dans les faits, ce n'est pas aussi simple. Le débat n'est pas tranché juridiquement : soit l'euro remplace le franc, et la rémunération est possible ; soit l'euro prend la place de l'écu, ce qui *ne résout rien.* C'est *notamment* ce sujet qui devra être tranché par la commission de réflexion.

Reste à savoir si une banque, même étrangère, aurait intérêt à jouer les francs-tireurs en proposant des comptes rémunérés en euros. Pour le moment, cela ne semble pas être le cas. Du coup, les banques françaises ne bougent pas. Par exemple, Le Crédit mutuel Centre Est Europe, présent en Alsace, affirme qu'il ne modifiera sa politique que si une banque allemande présente en France propose à ses clients des comptes rémunérés.

Les enjeux financiers sont énormes. Si le chèque est gratuit, les banques se rattrapent par ailleurs, laisse entendre le rapport d'Yves *Ullmo, ancien secrétaire du Conseil* national du crédit, qui a rendu ses travaux, effectués à la demande de Bercy, il y a plus d'un an. La seule « non-rémunération » des dépôts bancaires génère un gain environ 50 milliards. En regard, les services bancaires ne sont pas tarifés de façon homogène.

Les banques françaises se plaignent souvent de ne pas pouvoir facturer leurs services autant que leurs consœurs étrangères. En fait, elles se situent dans la moyenne des banques en Europe, révèle une étude réalisée par le cabinet de conseil en management Boston Consulting Group (BCG), qui compare la tarification des services bancaires dans cinq pays d'Europe. Cette étude a été réalisée à la demande de quelques banques et de l'Association française des établissements de crédit et entreprises d'investissement (Afecei).

MEILLEURE PRESTATION

Mais le BCG souligne que, pour ce prix, les banques françaises offrent une prestation nettement meilleure : le chèque, par exemple, qui ne coûte rien, est d'un usage très commode et pratiquement unique en Europe. Quant au réseau de distributeurs automatiques de billets, il est non seulement l'un des plus denses, mais il peut aussi être utilisé par toutes les cartes bancaires *émises en France, quelle que soit* la banque émettrice, alors que, dans la plupart des autres pays, l'interbancarité n'est pas la règle.

En fait, depuis une dizaine d'an*nées, les banques, sachant qu'il* leur serait très difficile d'obtenir la possibilité de facturer les chèques – le moyen de paiement qui leur coûte le plus cher –, se sont efforcées de faire remonter les commissions dans leur chiffre d'affaires en créant de nouveaux produits et services payants (banque par téléphone, assurances diverses, convention de découvert, crédit à la consomma*tion...). Elles y sont* largement parvenues, mais ont toujours un problème : leur tarification est déséquilibrée et n'incite pas leurs clients à utiliser les moyens de paiement aux coûts de gestion les moins lourds.

Les banques doivent donc revoir leurs tarifs de manière à guider les habitudes de leurs clients, qui, s'ils s'adaptent, ne verront pas le prix de *leurs besoins bancaires augmenter.* Elles pourraient également, par ce biais, rééquilibrer une dure statistique, qui veut que 20 % des clients génèrent 80 % de la rentabilité d'une banque, et dégager des moyens pour fidéliser ces clients précieux, qui seront la première cible des banques étrangères qui s'intéresseront au *marché français.*

Mais les banques françaises ne sont pas pressées de tarifer les chèques et de rémunérer les dépôts. Cela les obligerait à repenser en profondeur l'équilibre actuel et, bien souvent, à repenser les systèmes informatiques. Or ceux-ci sont déjà perturbés par les changements liés à l'euro et à l'an 2000.

Pour les usagers, il n'est pas *évident que l'abandon du « ni-ni »* soit profitable. Les consommateurs se disent prêts à discuter de l'évolution de cette spécificité française, mais mettent un préalable : le service bancaire universel pour tous, condition à leurs yeux indispensable.

Sophie Fay et Pascale Santi

Des tarifs très variables selon les pays

Les pratiques bancaires dans les différents pays européens montrent une grande disparité, selon le Boston Consulting Group (BCG). En France, le chèque est gratuit. Or, selon l'Association française des banques (AFB), son traitement coûte 4 francs. En revanche, en France, la Carte bleue, au traitement moins coûteux, est lourdement facturée : un retrait dans un distributeur de la banque qui a vendu la carte n'est pas moins cher qu'un retrait dans un distributeur de la concurrence, alors que celui-ci coûte plus de 5 francs à la banque émettrice de la carte. En moyenne, le coût de la tenue d'un compte est de 600 francs pour un établissement français ou belge, de 550 francs pour une banque néerlandaise, de 400 francs pour une banque allemande. Et ce, même si elles doivent commencer à rémunérer les dépôts. *Les autres pays* européens rémunèrent les comptes jusqu'à 0,5 %, comme en Allemagne, en Belgique ou aux Pays-Bas. En France, selon la Confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV), pour le consommateur, le coût annuel d'un compte varie de 300 francs à 1000 francs.

Jacqueline Wolff, militante de la monnaie unique chez Renault

RARES sont les femmes qui occupent des postes de responsabilité chez Renault. Jacqueline Wolff, 57 ans, est l'une des rares élues. Directeur de la trésorerie et des financements du constructeur automobile, cette financière, qui n'hésite pas à afficher sa féminité en body noir en dentelle et nombreux bijoux en or, a passé plus de vingt-trois ans au sein de l'entreprise. *« Quand je suis arrivée, on m'a dit : tu as le losange tatoué sur la poitrine »,* se rappelle-t-elle. Aujourd'hui, elle chapeaute 18 personnes et gère des flux financiers de 500 à 600 milliards de francs par an.

PORTRAIT

Cette financière du constructeur automobile a défriché le terrain de l'euro pour son entreprise

Mme Wolff se considère comme une femme de convictions : *« J'ai toujours cru que l'euro se ferait. Je ne vois pas comment, après avoir instauré la libre circulation des marchandises, des capitaux et des individus, on aurait pu ne pas faire la monnaie unique. Surtout après les dévaluations compétitives de 1992. »* Dès 1994, elle milite pour que Renault se prépare à l'euro : *« Plus tôt on s'y prenait, moins cher ça nous coûtait. »* Début 1996, l'entreprise décide de se pencher sur le sujet. Tout naturellement, Mme Wolff se trouve en charge du dossier : *« Dans beaucoup d'entreprises, les responsables de projet euro sont issus de la direction financière, même si l'essentiel des problèmes générés par le passage à la monnaie unique ne sont pas d'ordre financier. »*

Pour s'informer, elle décide de participer au groupe Simon Creyssel, chargé, en octobre 1996, par le directeur du Trésor d'examiner l'ensemble des problèmes posés aux entreprises par la monnaie unique. Parallèlement, Mme Wolff travaille la main dans la main avec son concurrent, PSA Peugeot-Citroën. *« C'est à partir de ce travail à l'extérieur qu'on a fait travailler les gens chez Renault,* développe Mme Wolff. *Dès 1996, on a nommé des responsables du projet euro par métier (marketing, direction des achats, du personnel, juridique, fiscalité, comptabilité-gestion, finance). »* L'objectif est clair : pouvoir apparaître en euros vis-à-vis de l'extérieur dès le 1er janvier 1999. *Les comptes seront écrits* en francs et en euros, les clients qui le souhaitent pourront payer en euros, les fournisseurs être réglés en euros... L'ensemble des personnels appelés à être au contact de l'euro suivent une formation. Des brochures d'information sur la monnaie unique sont diffusées dans l'ensemble du groupe.

DOUBLE INCONNUE

Pour l'échéance du 4 janvier 1999, *« il nous reste deux inconnues »,* estime Mme Wolff. La première est le cours de conversion de l'euro, qu'on ne connaîtra que le 31 décembre en milieu de journée. Vient ensuite *« le comportement des particuliers » : « Les unions de consommateurs qui ont participé au groupe Simon Creyssel refusaient que les consommateurs soient ce qu'ils appelaient "les ringards de l'euro". Nous avons donc choisi d'exposer nos tarifs en euros dès l'an prochain : on ne peut pas ne pas participer à l'accoutumance du client à ce changement culturel énorme. Mais à partir de quand le consommateur décidera-t-il de vivre en euros ? »* Pour le savoir, Renault va mettre en place des observatoires du comportement des acheteurs.

Mme Wolff, qui, à titre personnel, ouvrira un compte en euros dès janvier, est enthousiaste : *« C'est une expérience unique. Je n'en revivrai pas d'équivalente. »*

Virginie Malingre

TROIS QUESTIONS À...
CHANTAL CAILLOIN

1 Vous êtes responsable du service *juridique* de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV), une association de consommateurs qui participe à la réflexion sur la tarification des services bancaires. Pensez-vous que l'euro va *modifier la tarification bancaire en* France ?

La monnaie unique va avoir pour conséquence directe et immédiate de faire perdre aux banques les commissions de change qu'elles percevaient. Elles vont tenter de compenser cette perte sur le prix des autres prestations en facturant, entre autres, les chèques. Après avoir incité leurs clients à utiliser massivement le chèque, les banques se plaignent maintenant de son coût. Le débat actuel porte sur la facturation des chèques et son corollaire, la rémunération des comptes courants.

2 *Quelles conditions y mettez-vous ?*

La mise en place d'un service bancaire universel de base. Il doit, au minimum, offrir cinq ou six chèques gratuits par mois, ainsi que des virements et la possibilité de retirer de l'argent, à l'aide, par exemple, d'une carte. Il faut que ce soit un service gratuit pour tous, complété, selon les besoins des clients, de services annexes, qui pourront, eux, être facturés. Ce service ne doit pas être réservé aux plus démunis, comme pourrait *le laisser entendre le fait qu'il soit* inscrit dans le cadre de la loi contre l'exclusion votée en juillet dernier. Disposer d'un service bancaire est aujourd'hui aussi vital qu'avoir l'eau ou l'électricité.

3 *Quelles sont les règles en matière de tarifs ?*

Les prix des services bancaires sont libres, mais ils doivent être affichés de manière apparente dans toutes les agences. Cette obligation n'est pas aussi bien respectée que nous le souhaiterions. Concernant les tarifs, selon l'enquête que nous avons publiée dans notre revue *Budget et Droit* en avril 1998, le coût annuel pour un consommateur peut varier de 300 francs à plus de 1 000 francs, selon la banque. Le problème essentiel est celui de la transparence des coûts. Le passage à l'euro est l'occasion d'un vrai débat, et nous comptons bien faire prendre en compte l'intérêt des consommateurs, d'autant que les banques vont être confrontées à la concurrence des banques européennes, qui vont pouvoir plus facilement offrir leurs services en France.

Propos recueillis par Pascale Santi

LVMH renonce à acheter le pôle beauté de Sanofi

FINALEMENT, Bernard Arnault ne mettra pas la main sur Yves Saint Laurent. LVMH, le groupe de luxe qu'il préside, a annoncé, jeudi *24 décembre,* son retrait du processus de vente du pôle beauté du groupe pharmaceutique Sanofi en raison *« des difficultés d'intégration des marques concernées au sein de la branche parfums du groupe ».* Les équipes de Sanofi-Beauté auraient manifesté leur volonté de rester autonomes, rendant sinon impossible, du moins très délicat le rapprochement des activités parfums des deux groupes, faisant perdre, par-là même, une grande partie de l'intérêt économique du rachat du pôle beauté de Sanofi par LVMH.

Outre Yves Saint Laurent, Sanofi Beauté regroupe les parfums Van Cleef & Arpels, Oscar de la Renta, Krizia ou encore Fendi, pour un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 4 milliards de francs. Les cosmétiques Yves Rocher sont, jusqu'à présent, exclus de la vente. LVMH détient notamment, pour sa part, les marques Dior, Kenzo, Christian Lacroix, Louis Vuitton, Loewe, Givenchy et Guerlain. L'annonce de discussions avec LVMH dans la perspective d'un rachat imminent du pôle beauté pour 5 milliards de francs hors dette (1,2 milliard) avait provoqué le scepticisme des analystes (*Le Monde* du 15 décembre). A leurs yeux, les deux activités auraient des stratégies distinctes, surtout dans la distribution. Sanofi, *« prenant acte »* de la décision de LVMH, a indiqué, de son côté, *« poursuivre des négociations avec plusieurs groupes ».*

« CANNIBALISATION »

Le groupe pharmaceutique, filiale d'Elf Aquitaine, avait décidé de mettre en vente son secteur beauté à la suite de son rapprochement, début décembre, avec Synthélabo, elle-même filiale du groupe de cosmétiques L'Oréal. Sanofi-Beauté intéresse les grands noms du parfums. Parmi les éventuels acquéreurs, on cite le japonnais Shiseido, l'américain Estée Lauder. Ou encore les « lessiviers » Unilever et Procter & Gamble, respectivement propriétaires des parfums Calvin Klein et Hugo Boss. L'Oréal, également approché par Sanofi, avait décliné l'offre, estimant qu'Yves Saint Laurent risquait de *« cannibaliser »* ses marques.

Dominique Gallois et Joël Morio

Murdoch et TF 1 s'associent dans la télévision numérique italienne

L'OPÉRATEUR italien de téléphone, Telecom Italia, aurait enfin trouvé un accord avec le magnat australo-américain de la communication Rupert Murdoch et TF 1 pour développer un nouveau bouquet de télévision numérique en Italie, a annoncé, jeudi 24 décembre, l'agence de presse italienne Ansa. Les opérateurs concernés n'ont pu être joints pour confirmer cette information. M. Murdoch, déjà présent dans la télévision numérique en Grande-Bretagne avec le bouquet BSkyB, signerait donc son entrée déjà maintes fois envisagée en Europe continentale en acquérant, aux côtés de la chaîne française, 80 % du bouquet de télévision numérique Stream jusqu'ici propriété de Telecom Italia.

L'actionnaire majoritaire de Stream sera News Corp. Europe, une filiale à 100 % du groupe Murdoch créée le 23 novembre, installée à Milan et dirigée par l'ancienne présidente de la télévision *publique italienne, Letizia Moratti.* La part de capital que pourrait détenir TF 1 – de l'ordre de 10 % – lui permet de sortir pour la première fois de l'Hexagone.

Lors de l'assemblée générale de Telecom Italia, mardi 15 décembre, l'éventualité de ce rapprochement avait été passée sous silence, au point qu'on pouvait croire à *« un refroidissement »* des relations avec M. Murdoch. L'entrée de la télévi*sion publique italienne RAI dans la* plate-forme concurrente, Télepiu, et, avec elle, la menace de l'arrivée du concurrent de Telecom Italia, Wind (filiale de Deutsche Telekom et de France Télécom), dans ce même bouquet aurait accéléré les négociations.

Le projet rebondit depuis le 23 novembre, au gré des tergiversations médiatico-politiques. Il louvoie *entre les communiqués de* Newscorp annonçant l'accord prochain et les coups de frein des Italiens, peu pressés d'ouvrir les portes de leur marché au tout-puissant Murdoch. Au sein du gouvernement de centre-gauche, des voix se sont élevées contre la *« colonisation culturelle ».* Le ministre des télécommunications, Salvatore Cardinale, affirmait même craindre qu'une telle alliance *« conditionne tout le marché italien de la télévision du futur ».* Dans le même temps, l'Etat italien, principal actionnaire du géant des télécommunications, ne souhaitait pas – officiellement – intervenir directement dans la stratégique de Telecom Italia.

Désormais, la bataille, dans le numérique italien, sera commerciale. Le plus ancien et le plus gros bouquet, Dipiù (400 000 abonnés) – contrôlé à 90 % par Canal Plus –, est pour l'instant en position de force. Il s'est assuré les droits de *retransmission* des matches des grandes équipes italiennes de football et a verouillé ses approvisionnements en films – produit d'appel, avec le football – avec les principales majors américaines. Pour Stream (80 000 abonnés), la concurrence s'annonce donc rude, même si Murdoch se dit déjà prêt à mettre 14 milliards de francs sur la table pour s'adjuger les droits de retransmission du championnat de football italien.

Florence Amalou

Les Bourses de New York et de Tokyo ont progressé

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a gagné, vendredi 25 décembre, 0,7 %, à 13 797,95 points, grâce au rebond du marché obligataire après le krach du début de semaine. Jeudi, Wall Street avait légèrement progressé. Le Dow Jones avait gagné 0,17 %, à 9 217,99 points, au cours de sa sixième séance de hausse consécutive. En revanche, le marché obligataire américain avait été mal orienté, le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'affichant à 5,214 %. La baisse des demandes d'allocations chômage témoigne de la vigueur de l'économie du pays et rendent peu probable une baisse des taux. Jeudi, à Londres, l'indice Footsie avait reculé de 0,7 %, à 5 867,2 points. Les Bourses de Paris et de Francfort sont fermées jusqu'au lundi 28 décembre.

DÉPÊCHES

■ **MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL** : le groupe japonais d'électronique de loisirs a annoncé, vendredi, l'échange d'une partie de sa participation dans l'américain Universal Studios contre 8,1 % du capital de l'éditeur musical néerlandais PolyGram.

■ **SNCF** : la SNCF a passé deux commandes de trains à Alstom, associé à ANF-Industrie, pour environ 2 milliards de francs.

SCIENCES Les chercheurs de la station aquacole de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde) s'efforcent, depuis plusieurs années, de faire se reproduire en captivité *Acipenser sturio*, une espèce d'esturgeon jadis courante en Europe. ● UN ALEVINAGE réussi, en 1995, n'a pas pu être renouvelé, faute de femelles disponibles. Le cycle de reproduction très long de l'esturgeon, qui, de surcroît, supporte mal la *captivité*, complique la tâche des scientifiques. ● DES ESSAIS menés en Gironde sur l'espèce sibérienne *Acipenser baeri*, plus « conciliante », leur a permis néanmoins de roder leurs techniques et, accessoirement, de susciter la naissance d'une filière française de production de caviar. ● L'EFFONDREMENT de l'URSS a réduit à néant les efforts des autorités locales pour la préservation des espèces de la mer Caspienne, menacées, elles aussi, de disparition.

Esturgeons mâles cherchent femelles pour sauver l'espèce en France

Jadis courant sur les côtes européennes, « Acipenser sturio » ne survit plus que dans l'estuaire de la Gironde. Des chercheurs tentent, depuis plusieurs années, d'éviter sa disparition. Ils espèrent y parvenir d'ici un demi-siècle. Avec de la chance...

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
de notre envoyé spécial

Quand Marcel Pelard, son seau à la main, rend visite à ses pensionnaires vers 17 heures, nulle manifestation de joie dans les enclos. L'eau des aquariums reste lisse. A peine quelques remous, des rides à la surface. De temps en temps, une nageoire surgit, une queue, analogue à celle d'un requin, fend l'eau. Et puis plus rien. De longues ombres grises, taillées pour la vitesse, progressent lentement vers le fond du bassin.

Voilà des années pourtant que ces esturgeons, des *Acipenser baeri*, familiers des grands fleuves et des lacs sibériens, fréquentent en silence leur soigneur. Mais là où truites et saumons font frissonner l'eau des fermes aquacoles à la moindre poignée de granulés, le *baeri* reste de marbre. Presque dédaigneux. *« Ils n'ont même pas la reconnaissance du ventre »*, sourit Pierre Dumont, un chercheur canadien en stage pour un an au Centre national du machinisme agricole, du génie rural (Cemagref), des eaux et forêts de Bordeaux. *« Ce ne sont pas des cerveaux. Je sais de quoi je parle, j'en ai disséqué plus d'un. Ils sont loin d'avoir l'intelligence de la carpe »*, conclut-il.

Marcel, soucieux de l'image des pensionnaires de la station acquacole de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde), grogne que, s'ils refusent la main de l'homme, *« c'est peut-être au contraire qu'ils sont plus intelligents qu'il n'y paraît »*. Si c'est le cas, ce n'est pas l'*Acipenser sturio*, leur cousin européen, qui leur reprochera cette réserve.

Cette espèce, qui, au siècle dernier, était présente tout au long des côtes européennes – en mer du Nord, dans la Baltique, en Manche, en Atlantique, en Méditerranée et même en mer Noire –, est aujourd'hui si rare qu'elle est menacée d'extinction. La pêche intensive de ce poisson osseux qui, à l'âge adulte, peut dépasser les 3 mètres et flirter avec les 200 kg ; la destruction, par les entreprises, de granulats, des frayères de rivières qu'il fréquente lors de ses migrations ; la pollution aussi, sans doute, *« ont eu raison de cette vieille carrosserie inventée par la nature il y a 100 millions d'années »*, regrette Pierre Dumont.

En 1800, on en trouvait dans la Moselle à Metz et dans la Seine à Neuilly. Il s'en pêchait encore 120 tonnes en France en 1947. En 1980, à peine 400 kg. C'en était presque fini du poisson des rois et *« de ce modèle biologique pas très sophistiqué »*, mais suffisamment solide, pour parvenir jusqu'à nous. On ne le trouve plus que dans l'estuaire de la Gironde. Dans de rares zones – les dernières en Europe – où grandissent quelques milliers de juvéniles. *« Pas de quoi se réjouir*, tempère Pierre Elie, ancien patron de l'unité de recherche sur les ressources aquatiques continentales du Cemagref-Bordeaux. *L'espèce est en danger. Il existe des trous immenses dans les classes d'âge. »*

« La dernière population bien recensée, explique-t-il, *celle de 1988, est en mer où elle grandit. Si tout va bien, les premiers adultes – le* sturio *est mature à 10-12 ans pour le mâle et à 14-16 ans pour les femelles – vont remonter la Gironde au printemps 1999 pour retrouver les frayères de la Dordogne et de la Garonne. »*

MESURES EUROPÉENNES

Plusieurs spécimens de cette année-là ont déjà été pêchés en mer, loin de leur lieu de naissance. Alors, avec un peu de chance, *L'Esturial*, le navire du Cemagref, en capturera peut-être quelques-uns, ce qui, en cas de succès, permettrait de juger de l'efficacité des mesures de protection prises en France en 1982 et étendues depuis au reste de l'Europe.

N'ont-elles pas été trop tardives ? Dès 1936, le Russe Alexandre Scott, sollicité par la maison Prunier pour faire du caviar avec l'esturgeon de Gironde, appelait à protéger les aires de reproduction de *A. sturio*. Force est de reconnaître qu'il n'a pas été suivi. *« Les classes d'âge de 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993 manquent à l'appel. »* Pour 1994, la situation est *« meilleure »* précise Thierry Rouault, ingénieur de recherche au Cemagref, qui estime *« la colonie 1994 présente en Gironde à plusieurs milliers d'individus »*. Tous nés de la reproduction d'animaux sauvages en milieu naturel. *« Mais la colonie 1995 n'est riche que de quelques centaines d'individus »*, s'inquiète-t-il. Tous issus de la seule et unique reproduction artificielle réalisée à ce jour par les chercheurs.

Les héros de cette naissance à la ferme aquacole de Saint-Seurin-sur-l'Isle sont deux adultes pêchés par hasard en mai 1995. L'un, une femelle de près de 2 mètres pesant 45 kg, capturée sur la Garonne, non loin de Saint-Macaire, près des zones de frai, et l'autre, un jeune mâle de 28 kg, pris quelques jours plus tard dans l'estuaire à proximité de Mortagne. De cette idylle forcée entre « Justin » et « Vint Sainte Mai » – ainsi prénommés en raison du jour de leur pêche, la Saint-Justin et le 25 mai – sont nées 20 000 larves qui ont permis d'effectuer, en juin 1995, un premier « lâchage » de 2 000 alevins dans la Dordogne et la Garonne. Aujourd'hui, les rescapés de ce modeste repeuplement fréquentent les eaux légèrement saumâtres de l'estuaire. Les chercheurs du Cemagref auraient bien aimé renouveler cette opération, le temps (entre trois et cinq ans) que *« Vint Sainte Mai »* soit à nouveau féconde. Las ! à peine eut-elle enfanté que la belle sauvage a jeûné et dépéri rapidement pour mourir en 1997.

ATTENDRE 40 À 50 ANS

L'histoire serait d'une triste banalité si l'espèce *Acipenser sturio* n'était pas dramatiquement menacée. Les adultes des aquariums de la station de Saint-Seurin-sur-l'Isle ne sont que quelques mâles de 1988 ou d'avant 1988. Pas une seule femelle. Restent une quarantaine d'individus de 1994, prélevés dans le milieu naturel mais encore trop jeunes pour procréer et 120 autres, nés en 1995 des amours trop brèves en laboratoire de « Justin » et « Vint Sainte Mai ». Insuffisant pour espérer reconstituer rapidement les stocks. D'autant que les classes 1996 et 1997 n'ont pas fait leur apparition sur les bords de la Gironde.

Seule solution : « patienter ». Espérer que des adultes de la génération 1988, ou d'autres plus âgés encore, remonteront au printemps l'estuaire de la Gironde et qu'il se trouvera quelques femelles dans les prises. Optimiste, Pierre Elie croise les doigts et se réjouit que, malgré les difficultés, le programme de sauvetage européen Life Nature pour l'Aquitaine ait été reconduit en juillet, pour trente-sept mois.

Pragmatique, il avoue qu'*« il faudra quarante à cinquante ans d'efforts »* pour sauver le *sturio*. Et une réelle volonté au niveau régional sans laquelle le projet d'ouvrir de nouvelles gravières sur des zones sensibles, comme, par exemple, le chenal de Saintonge, en aval de Blaye, pourrait bien remettre en cause le travail déjà accompli.

Jean-François Augereau

Une maturité tardive

❶ En mai-juin, les esturgeons se reproduisent en eau douce sur des gravières. Les œufs éclosent quelques jours plus tard.

❷ Au printemps, les alevins fréquentent les eaux douces du haut estuaire, près du bec d'Ambès.

❸ Les juvéniles rejoignent les eaux saumâtres de l'estuaire, où ils restent pendant deux ans.

❹ Après la deuxième année, les esturgeons fréquentent pendant cinq ou six ans la mer et les eaux de l'estuaire. Ces migrations qui ont lieu fin juin s'appellent la mouvée de *la Saint-Jean*. Au terme de cette période, ils disparaissent pendant sept ans en mer et ne reviennent en eau douce que pour la reproduction.

EAU SALÉE
OCÉAN ATLANTIQUE
Gironde
Mortagne
CENTRALE NUCLÉAIRE DE BRAUD-ST-LOUIS
EAU SAUMÂTRE
Blaye
Bec d'Ambès
RAFFINERIE DE PÉTROLE
St-Seurin-sur-l'Isle
ISLE
Libourne
BORDEAUX
EAU DOUCE
Ste-Terre
Lamothe-Montravel
Bergerac
DORDOGNE
BARRAGE
St-Macaire
La Réole
Langon
GARONNE
ALEVINS
Agen
BARRAGE
40 km
LIEUX DE DÉVERSEMENT DES ALEVINS

adulte femelle
Poids : 45 kg *Taille : 2 m* *Espérance de vie : 100 ans*

Six tonnes de caviar français en 2005

Pour sauver l'esturgeon girondin, le Cemagref de Bordeaux a dû roder ses techniques de reproduction et d'alimentation sur une autre espèce d'origine sibérienne, *Acipenser baeri*, dont un lot a été fourni par les Russes dans les années 80. Ces travaux ont suscité la création dans la région d'une filière industrielle pour la production de chair et de caviar. Quatre sociétés – deux en Gironde, deux en Charente-Maritime – ont formé un groupement d'intérêt économique pour exploiter l'esturgeon sibérien en milieu artificiel. Elles assurent aujourd'hui 80 % de la production française. Le reste vient de petites unités installées en Sologne, dans les Bouches-du-Rhône, les Côtes-d'Armor et le Gers. En 1993, le GIE d'Aquitaine a produit 15 tonnes de chair d'esturgeon et 150 tonnes en 1997, auxquelles s'ajoutent 600 kilos de caviar girondin. Ces aquaculteurs espèrent qu'en 2005 ils atteindront 250 à 300 tonnes de chair et pourront offrir 6 tonnes d'un caviar de bonne qualité, dont les amateurs affirment cependant qu'il n'a pas la finesse du béluga.



Un animal difficile à domestiquer et à nourrir

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
de notre envoyé spécial

Pour sauver *Acipenser sturio* de la disparition, le Cemagref doit tenir compte d'une série de contraintes qui ne facilitent guère ses travaux de recherche. La première est d'ordre quantitatif : les stocks sauvages existants sont si faibles et si fragiles qu'on renonce à faire des prélèvements massifs d'animaux. C'est la raison pour laquelle les chercheurs s'appuient pour leurs expériences sur une espèce sibérienne, *Acipenser baeri*, qui, pour eux, est l'équivalent de la souris blanche des laboratoires.

La deuxième est d'ordre qualitatif. Seulement les esturgeons de Gironde ont été mis en réserve dans les bassins de la ferme aquacole de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Le tout grâce au programme subventionné entre 1994 et 1997 par l'Europe (300 millions de francs), mais aussi par la région, les établissements publics, les pêcheurs, les ministères de l'environnement et de l'agriculture et le Cemagref (400 millions de francs). Problème : les adultes sont tous des mâles. Les jeunes sont de sexe encore inconnu et ne pourront pas procréer avant plusieurs années. Pour remédier à cette incertitude sur la vraie nature des plus jeunes esturgeons, le Cemagref et l'université de Bordeaux cherchent à développer des techniques de sexage par biopsie et dosage d'hormones, seule façon d'identifier les femelles afin de lancer des opérations d'alevinage. La troisième contrainte tient au comportement de l'animal. Un sauvage prélevé en mer ou dans l'estuaire peut, du fait du stress, refuser toute nourriture pendant plusieurs mois. Les équipes du Cemagref ont donc travaillé d'arrache-pied sur ce thème et sont parvenues, indique Thierry Rouault, *« à développer des techniques permettant de réacclimater un individu en quelques jours »*.

TORSIONS VERTÉBRALES

Mais cela n'est pas suffisant car, si le *sturio* accepte de se réalimenter, il tord souvent le nez sur le menu. Il s'accommode mal de la nourriture en granulés donnée aux truites et saumons et contracte, lorsqu'il est soumis à ce régime une « torsion vertébrale » du squelette qui le conduit rapidement à la mort. Seule solution : lui fournir une alimentation à base de denrées fraîches ou congelées (crevettes, petits mollusques, etc.) dont les coûts – il faut 3 tonnes de crevettes par an – sont loin d'être négligeables.

Mais, même ces plats de roi semblent ne pas satisfaire vraiment ses besoins. *« On ne sait pas grand-chose de ce qu'ils aiment. Si les jeunes que nous avons croissent bien la première année, ça se gâte ensuite. Ce que la nature propose est plus riche que ce qu'on offre dans les piscines. Nos esturgeons connaissent peut-être des carences que nous ignorons »*, confesse Thierry Rouault. *« C'est la raison pour laquelle*, souligne Pierre Elie, *le Cemagref, en association avec des nutritionnistes de l'Institut national de recherche agronomique de Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques) a lancé une étude sur le régime de l'esturgeon sibérien* [A. baeri]. *Cela nous permettra de développer et de valider des techniques – notamment de tubage – que nous appliquerons ensuite à* A. sturio. *»*

Sans ces données de base et sans la création rapide d'une réserve convenable de femelles matures, on ne peut espérer repeupler rapidement les côtes d'Europe avec *Acipenser sturio*. Mais si les prochains programmes de recherche permettent de triompher de quelques-uns de ces obstacles, le Cemagref pourrait trouver les moyens de produire chaque année 250 000 à 300 000 alevins par an pour réensemencer le bassin versant de la Gironde. Il pourrait peut-être aussi, comme il l'a fait pour le *baeri*, diviser par deux le cycle biologique du *sturio* en avançant l'âge de sa maturité en bassin.

Les chercheurs de Bordeaux espèrent trouver les leviers qui le feront croître plus rapidement et des techniques qui permettront au poisson de faire son cycle complet en eau douce (et non plus en eau douce et eau saumâtre) comme cela se pratique aujourd'hui avec le saumon et l'esturgeon d'Adriatique.

J.-F. A.

« Massacre » et pollution en mer Caspienne

LES CAVIARS béluga, sévruga et osciètre ne seront-ils bientôt plus qu'un simple souvenir ? Les esturgeons *Huso huso*, *Acipenser stellatus* et *Acipenser gueldenstaedti*, qui fournissent respectivement ces précieux œufs – représentant 90 % de la production mondiale de caviar –, sont gravement menacés par la pêche intensive et une pollution galopante de leur lieu de vie, la mer Caspienne.

Chez un traiteur parisien, le prix de vente du caviar au détail oscille, selon la qualité, entre 6 000 et 14 800 francs le kilo (*Le Monde* du 16 décembre). De telles sommes suscitent évidemment convoitises et trafics en tout genre. L'ancienne URSS, principal producteur de caviar avec l'Iran, avait édicté des règles strictes pour ne pas dilapider ce trésor. La capture des esturgeons était interdite dans la mer Caspienne et seulement autorisée dans les fleuves qui s'y jettent, à l'occasion des migrations de reproduction. Comme les saumons, ces poissons se reproduisent en eau douce et grandissent en mer avant de remonter les cours d'eau pour revenir sur leur lieu de naissance. Pour maintenir les stocks, les Soviétiques avaient également construit, entre 1954 et 1981, treize installations de pisciculture à proximité de la mer Caspienne, dont neuf sur la Volga, qui relâchaient environ 100 millions d'alevins par an.

Avec l'effondrement de l'empire soviétique, *« le repeuplement en esturgeons a considérablement diminué en Russie et dans les Républiques qui bordent la Caspienne, car cela implique pour ces pays un effort financier important sans contrepartie immédiate »*, explique Roland Billard, directeur du laboratoire d'ichtyologie du Muséum national d'histoire naturelle à Paris. Parallèlement, le braconnage va croissant. La capture des esturgeons se fait maintenant principalement dans la Caspienne, et non plus dans les fleuves, et les poissons pêchés sont de plus en plus petits et de plus en plus jeunes. *« C'est un massacre »*, s'indigne Thierry Rouault, ingénieur de recherche au Cemagref (Centre des eaux et forêts). En 1996, la mer Caspienne et la Volga ont fourni 270 tonnes de caviar, dont 70 à 80 tonnes illégalement.

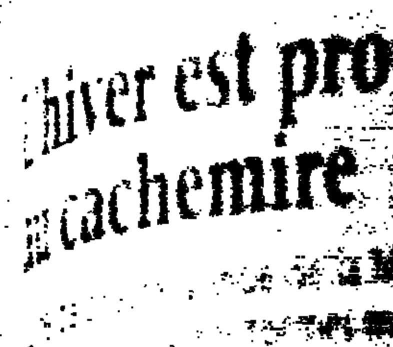
Or l'esturgeon est un poisson dont le cycle vital est très long. Si on le laisse vivre en paix, il devient un vrai monstre et peut *« dépasser 5 mètres de longueur et vivre cent ans »*, expliquent Vulf Sternin et Ian Doré dans leur ouvrage *Le caviar, de la pêche au grain* (éditions de l'INRA). Il lui faut dix à vingt ans pour arriver à maturité sexuelle. La femelle béluga – qui donne le caviar le plus recherché – ne fraye que tous les sept ans, et produit à cette occasion entre 200 000 et 3 millions d'œufs.

MÉTAUX LOURDS

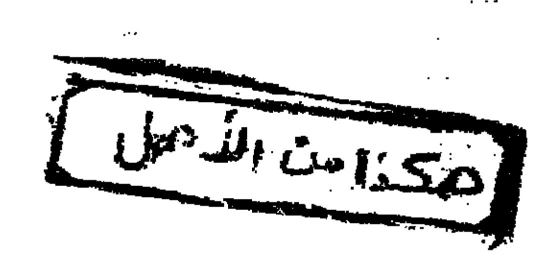
La surpêche se paye donc, à terme, d'un prix élevé. D'autant plus que trois autres causes contribuent au déclin des esturgeons de la Caspienne. Les gravières, où ils se reproduisent, sont progressivement détruites par l'exploitation humaine. Les barrages installés sur les fleuves empêchent les poissons de remonter jusqu'à leur lieu de ponte. Enfin, la pollution de cette mer fermée est de plus en plus préoccupante. Un rapport récent de l'Unesco précise qu'elle est *« dans un état critique »*, et que la situation risque de s'amplifier avec l'exploitation du pétrole offshore. Des mesures effectuées sur des échantillons de caviar provenant de cette zone indiquent dès à présent des taux en métaux lourds en augmentation.

Selon le Fonds mondial de protection de la nature (WWF), les esturgeons de la Caspienne sont *« en voie de disparition »*. Comme, d'ailleurs, la plupart des vingt-neuf espèces d'esturgeons présentes dans l'hémisphère Nord, qui pâtissent également d'une pêche excessive, excepté aux Etats-Unis, où les prises sont réglementées. Si aucune mesure n'est prise pour redresser la situation, *« nous paierons dans quinze ans ou vingt ans les effets de notre inconséquence »*, prévient Thierry Rouault.

Christiane Galus







L'hiver est propice au cachemire

Laine de chèvre, venue de la Mongolie chinoise, il se décline sous des formes multiples

TRÈS LOIN du conflit oublié que l'Inde et le Pakistan se livrent depuis toujours sur les sommets gelés du Karakorum, la question du cachemire, en Occident, a toujours tenu en trois mots : luxe, douceur et volupté. De tous les fétiches du luxe, c'est aujourd'hui le plus en vogue et le plus abondant : on le trouve chez Marks & Spencer et jusque chez Gap, fabricant de sportswear bon marché. Il n'en reste pas moins le plus méconnu.

Par confusion avec le shetland, certains l'imaginent originaire d'Ecosse, car c'est de là que sont venus les premiers plaids, écharpes et autres pull-overs, dont la fantaisie saisonnière – coût oblige – n'était guère le maître mot. Au cachemire écossais, compact, durable et presque imperméable, s'est peu à peu substitué celui de l'Italie du Nord, plus léger, varié, citadin.

Chemin faisant, le grand public apprit que le cachemire provient d'une chèvre d'altitude dont les poils, accrochés aux buissons, auraient été pieusement récoltés un par un. Une légende que les super-cachemires revendiquèrent bientôt pour eux seuls... Le « chahtoosh » (littéralement : « chah des châles ») provient d'une antilope tibétaine appelée « chiru », tellement décimée par les braconniers que sa laine exceptionnellement douce et chaude (la fibre a 10 microns d'épaisseur) est désormais interdite à l'achat. « Pachemina », dont les qualités ne lui cèdent guère, est issu de la chèvre hircus du Ladakh.

Quant au cachemire proprement dit, il ne mérite plus guère son nom, puisque c'est en Mongolie chinoise que sa génitrice – la chèvre de Kel, originaire du Tibet – a aujourd'hui ses plus beaux troupeaux. On les tond au printemps, ôtant la toison pour garder le duvet qui les protège intimement. Voilà pourquoi certains Européens ont un pied en Chine : si Loro Piana, le roi du cachemire masculin, trie sa laine à Hongkong, le Français Eric Bompard a choisi d'intégrer le groupe chinois Erdos, numéro un mondial du cachemire.

C'est en Chine que le représentant de Loro Piana en France, André Zimerne, situe la source de la vague cachemire qui submerge le prêt-à-porter de l'hiver : *« Les Chinois, qui avaient stocké dans l'espoir de vendre eux-mêmes, inondent à présent le marché. Après s'être acheté 500 francs l'an passé, le mètre de cachemire tissé ne vaut plus que 350 francs. »*

Chez l'Italien Max Mara, qui a fait depuis trente ans du cachemire son drapeau (avec un fameux manteau mêlé de laine), Laura Lusuardi, chef coordinateur, préfère invoquer les exigences de l'air du temps : *« La mode est au luxe. Un luxe moderne, aux coupes simples, au confort fluide et aux effets discrets, presque invisible en somme. Le cachemire, matière noble et ultra-douce, qui n'est reconnue que lorsqu'elle est touchée, focalise ces aspirations. »*

En tout cas, il jouit, par tradition, d'un véritable culte en Amérique. Dans ce pays qui fait rimer depuis longtemps luxe et minimalisme, Calvin Klein métamorphose ce duvet des anges en seconde peau : il lui dédie toute sa garde-robe, en commençant par le tricot de corps et le jogging. A Rome, Valentino risquera, quant à lui, un boxer en cachemire tricoté qui devrait valoir d'agréables sensations à son propriétaire. En Amérique, à nouveau, Ralph Lauren explore des jupes en biais, dont la coupe, étudiée mais fluide, ne se remarque guère.

Poussant la discrétion, le suave cachemire peut emprunter un aspect anodin (Marina Rinaldi le camoufle en denim), rêche (Donna Karan), prolétaire (pulls camionneurs chez Lanvin et Malo), voire rustique, comme dans ce pull à gros points jersey de Martin Margiela (Hermès) ou ce pull Cerruti à col large en grosses mailles, qui semblent avoir été tricotés – et longtemps portés – par des retraitées auvergnates.

Avant de renouer l'an prochain avec un luxe plus affiché, le cachemire ne résiste pas toujours aux sirènes de la surenchère. La technologie l'y aide : tandis que Malo pousse jusqu'aux 30 fils tricotés main, Patrick Lavoix les détricote (pour Dior) afin de les faire mousser.

Pour l'hiver, le tissu cachemire en vogue est « double face » : supprimant la doublure, Céline ou Dolce et Gabbana le rendent aussi suave à l'intérieur qu'à l'extérieur. Et si le coûteux cachemire tend à cantonner ses coupes dans un indémodable bon ton (*« Il reste un investissement »*, déclare-t-on chez l'Italien Les Copains), Narciso Rodriguez propose, chez l'Espagnol Loewe (dernière acquisition de LVMH), des pulls presque transparents, aux petites mailles tricotées de biais.

Le virus cachemire a atteint les femmes – ce qui n'étonne guère – et les enfants – ce qui est plus nouveau. Chez Bonpoint, la cagoule de bébé à 340 francs et la grenouillère *« sont partis comme des petits pains »*. Hobbs et Victoire complètent l'arsenal douceur avec des ours en cachemire que les adultes achètent souvent pour eux-mêmes. Jusqu'à la fin du mois de février, le Musée Galliera cristallise ce regain d'intérêt avec une exposition présentant, sous un titre ambigu, – « Cachemires » –, ces châles qui drapaient l'Orient sur les épaules nues des élégantes à crinoline.

Par leur adresse et leurs hardiesses, les fabricants parisiens sont parvenus à en prolonger la mode tout un siècle. L'exposition se trouvait être financée par l'Italien Etro, grand collectionneur de ces cachemisère de luxe, et qui actualise leur tradition en les proposant, entre autres, dans des gazes métallisées...

Jacques Brunel



D.R.

Anodin ?

En France aussi, le chic recherche parfois un aspect anodin ou rustique, travaillant la matière pour obtenir des textures plus rêches... Chez Hermès, ce cardigan zippé en cachemire milano (6 500 F) et pull col roulé bleu glacier, à côtes plates, en cachemire 3 fils (4 900 F).



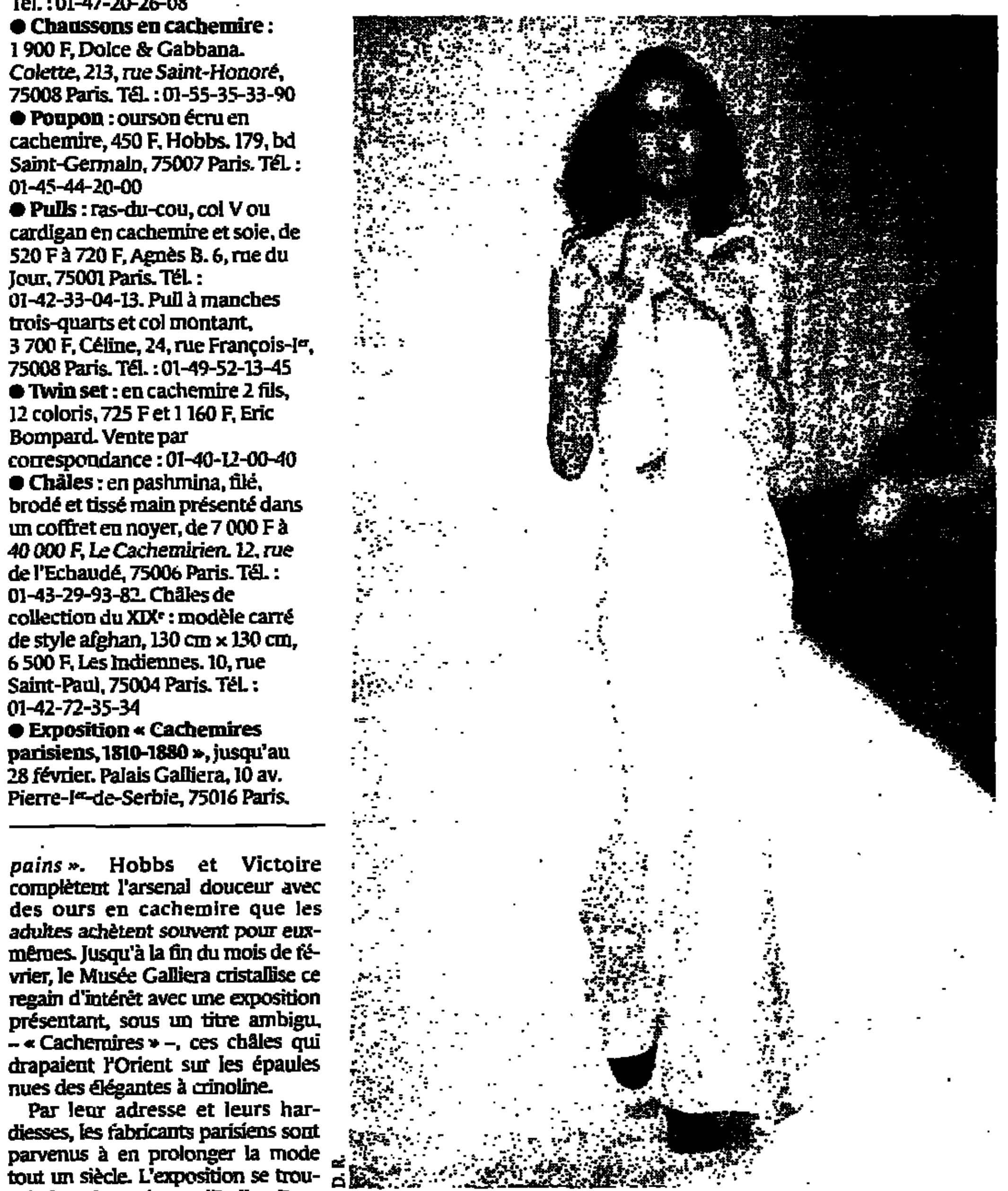
D.R.

Grosses mailles

La vogue du cachemire doit beaucoup aux couturiers italiens. Dans la deuxième collection chez Cerruti du styliste grec Peter Speliopoulos, un pull en cachemire 6 fils, tricoté main, écru ou mastic (4 200 F). Cerruti Arte : 15, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 01-47-42-10-78

Guide

- **Ensemble de voyage « Malo Travel »**, comprenant un plaid et un coussin bicolore, 8 380 F, Malo. 12, av. Montaigne, 75008 Paris. Tél. : 01-47-20-26-08
- **Chaussons en cachemire :** 1 900 F, Dolce & Gabbana. Colette, 213, rue Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-55-35-33-90
- **Poupon :** ourson écru en cachemire, 450 F. Hobbs. 179, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01-45-44-20-00
- **Pulls :** ras-du-cou, col V ou cardigan en cachemire et soie, de 520 F à 720 F, Agnès B. 6, rue du Jour, 75001 Paris. Tél. : 01-42-33-04-13. Pull à manches trois-quarts et col montant, 3 700 F, Céline, 24, rue François-Ier, 75008 Paris. Tél. : 01-49-52-13-45
- **Twin set :** en cachemire 2 fils, 12 coloris, 725 F et 1 160 F, Eric Bompard. Vente par correspondance : 01-40-12-00-40
- **Châles :** en pashmina, filé, brodé et tissé main présenté dans un coffret en noyer, de 7 000 F à 40 000 F, Le Cachemirien. 12, rue de l'Echaudé, 75006 Paris. Tél. : 01-43-29-93-82. Châles de collection du XIXe : modèle carré de style afghan, 130 cm × 130 cm, 6 500 F, Les Indiennes. 10, rue Saint-Paul, 75004 Paris. Tél. : 01-42-72-35-34
- **Exposition « Cachemires parisiens, 1810-1880 »**, jusqu'au 28 février. Palais Galliera, 10 av. Pierre-Ier-de-Serbie, 75016 Paris.



D.R.

Fluide, mais étudiée

Aux Etats-Unis, la mode fait rimer luxe et minimalisme. La laine « duvet des anges » y bénéficie d'un véritable culte. Ainsi, cette Robe longue du soir « Douce nuit », en cachemire ivoire ou noir, 12 900 F, Ralph Lauren. 2, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 01-44-77-53-00

Pourquoi ne pas adopter le pas de la mule ?

PAS VRAIMENT ADAPTÉE aux grands froids, la mule avance pourtant à grandes enjambées dans la mode hivernale, à l'instar du sabot orthopédique allemand Birkenstock – l'une des meilleures ventes de la boutique Colette, depuis septembre – ou des parures de boudoir rappelant les souliers de satin de l'*Olympia* de Manet.

Au début de la décennie certains avaient signé son arrêt de mort et la voyaient reconvertie en pantoufle bas de gamme. *« La mule est une aristocrate déchue. Conçue à l'origine pour le boudoir, elle fut portée par les dames les plus élégantes et par les plus célèbres courtisanes, mais au XXe siècle, elle est tombée si bas, qu'elle n'est plus qu'un accessoire médiocre et déprécié »*, raconte Colin Mc Dowell dans *Haute Pointure, une histoire de la chaussure* (Thames & Hudson).

Les créateurs en ont décidé autrement et leur luxe décontracté ponctue l'allure bohème chic des jupes rase-bitume de la saison. Associées à un art de vivre intérieur, elles supportent mal les intempéries et foulent plus les moquettes épaisses que les couloirs du métro.

LANGUEUR ORIENTALE

« La mule est un objet du désir. La femme joue avec, la fait claquer et peut s'en débarrasser très vite », dit Christian Louboutin, qui met à l'honneur cette chaussure dans ses collections depuis 1990. *« Le soulier porte la femme, il définit son attitude, son équilibre et sa cambrure »*, aime à rappeler celui qui reste fasciné par la musicalité et la langueur orientale de la mule. Cet hiver, il a revisité la pantoufle de vair de Cendrillon avec une mule à jupette de blaireau ou un modèle en velours habillé d'un filet de cristal Swarovski.

Le conte de Perrault a inspiré aussi Ferragamo. Le bottier italien a redessiné le soulier mythique à partir d'un croquis du XVIIIe siècle pour la Biennale de la mode et du cinéma à Florence.

Depuis 1995, Evelyn Paul se consacre au chausson d'intérieur et lui a redonné de l'allure, au point que ses créations fabriquées à la main et souvent brodées par Lesage s'aventurent aujourd'hui dans la rue. Cet ancien mannequin haute couture explore l'histoire avec « Baroque », une poulaine Renaissance au talon ajouré en velours vert sombre garni de fils d'or et de verroterie, ou la mule « Galatée » en chevreau rouge rehaussée d'un petit talon bobine.

Chez Facteur Céleste, mules et babouches talonnent depuis deux ans les *zoris*, ces tongs japonaises que la créatrice Delphine Coller a su agrémenter de perles ou de passementerie.

En dehors des souliers marquise de Pompadour, les talons dénudés apprécient le confort des peu sensuelles Birkenstock – que Narciso Rodriguez a fait défiler en version cachemire – ou des sabots Clog de Simple.

Créées en 1991 par un Californien de vingt et un ans, Eric Meyer, inspiré par son enfance dans une communauté hippy, le nouveau fétiche a été adopté par les surfeurs de la côte ouest.

Anne-Laure Quilleriet

★ « Dublin », mules en velours bleu recouvertes d'une dentelle dorée, 2 100 F, Christian Louboutin : 38, rue de Grenelle, 75007 Paris, tél. : 01-42-22-33-07.
★ Mules plates à pointes cassées en ottoman doublé de cuir argent, 900 F, Facteur Céleste, tél. : 01-42-77-12-46.
★ « Gerbana », mules en daim noir garnies de plumes de pintade, 2 750 F, Manolo Blahnik : Maria Luisa, 4 rue Cambon, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-95-48.
★ Sabots Clog, en croûte de cuir noir, marron ou kaki, 600 F : Simple, tél. : 01-55-39-90-90. Sabots Birkenstock en flanelle, 350 F : Colette, 213, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 01-55-35-33-90.
★ Savates « Baroque » en velours vert ou pourpre et broderies sur lin, 1 850 F : Evelyn Paul, 11 rue d'Assas, 75006 Paris, tél. : 01-45-48-78-84.

Vents forts en Manche

SAMEDI, le ciel sera très nuageux, avec quelques pluies et du vent sur une grande moitié nord. Les régions plus au sud resteront protégées par des pressions relativement élevées, et le temps sera assez bien ensoleillé. Les températures seront douces pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Eclaircies en *début de matinée, en particulier* sur la Basse-Normandie, puis ciel couvert et nuages accompagnés de pluies. Le vent de sud-ouest se renforcera progressivement et *atteindra de 90 à 100 km/h en rafales* dans l'après-midi. Les températures monteront jusqu'à 12 degrés.

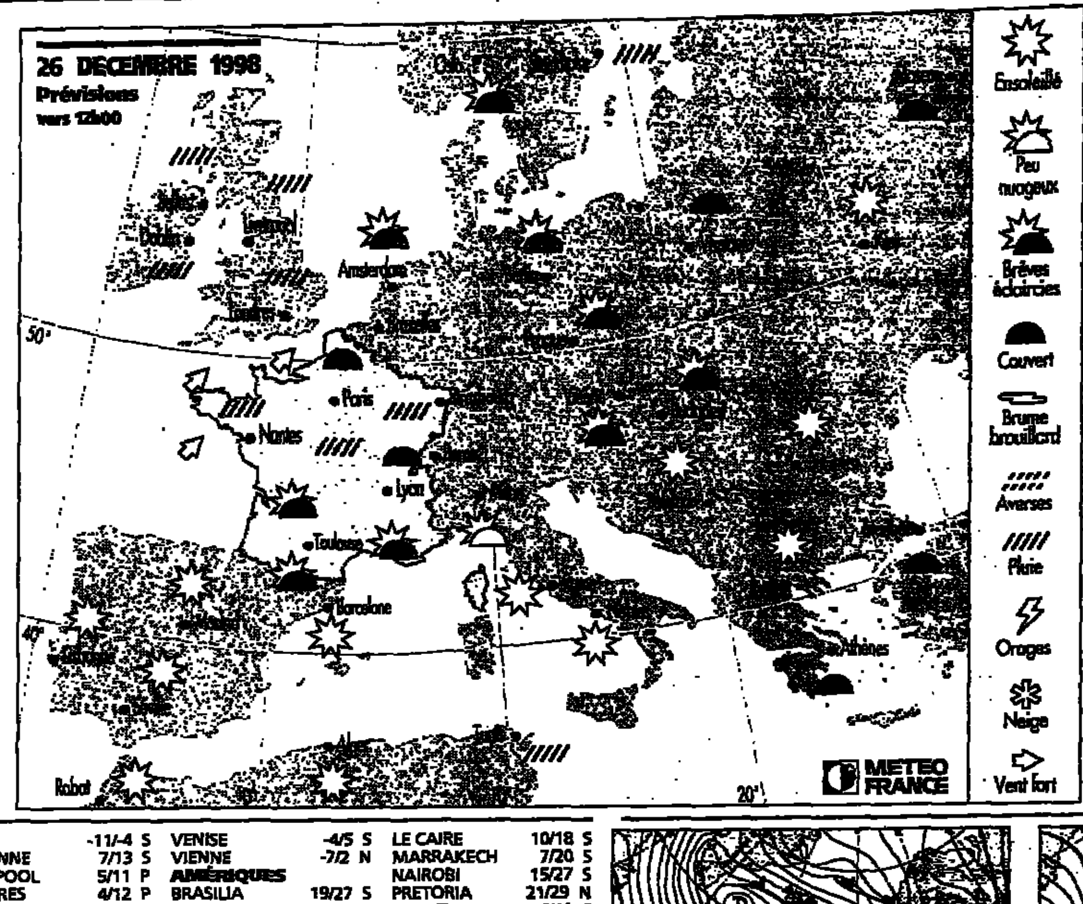
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Centre, ciel couvert et faiblement pluvieux. Sur les autres régions, soleil le matin mais pluies l'après-midi. Le vent de sud-ouest se renforcera, et les rafales atteindront 60 ou 70 km/h dans l'intérieur, 100 km/h près des côtes. Températures maximales entre *8 et 11 degrés.*

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Nuages tout au long de la journée, avec des pluies faibles et éparses. Les températures de l'après-midi seront en légère hausse, comprises entre 5 et 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur les régions le plus au nord, nuages nombreux *et quelques gouttes sur* Poitou-Charentes. Plus au sud, bancs de brouillard au lever du jour, soleil le reste de la journée. Températures maximales entre 10 et 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Au nord de ces régions, les passages nuageux domineront la journée. Au sud, le ciel parfois voilé n'empêchera pas une journée bien ensoleillée. Températures de l'après-midi entre 8 et 11 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Malgré quelques passages de nuages élevés, le soleil brillera tout au long de la journée. Les températures atteindront 10 ou 11 degrés au *meilleur moment de la journée.*



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HOTELS.** Les hôtels du groupe britannique *Bass PLC*, aux enseignes Crowne Plaza, Holiday Inn et Holiday Inn Express d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique, appliquent jusqu'à la fin janvier des tarifs promotionnels baptisés « Weekender Plus Winter Special ». *Valables tous les jours,* ils concernent une chambre double pour deux adultes et deux enfants de moins de dix-neuf ans, petits déjeuners inclus. Réservation et envoi gratuit de la brochure au 0800-905-999.

■ **TURQUIE.** En novembre, 16 808 touristes français se sont rendus en Turquie, soit une augmentation de 21,7 % par rapport à l'an dernier, soit 420 017 (+ 31 %) depuis le début de l'année. Pour les autres pays de l'OCDE, on a enregistré 5 322 884 visiteurs. Renseignements auprès du Bureau d'information de Turquie, au 102, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (tél. : 01-45-62-78-68).

PRÉVISIONS POUR LE 26 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/28 N	KIEV	-11/-4 S	VENISE	-4/5 S	LE CAIRE	10/18 S
				POINTE-A-PIT.	23/29 P	LISBONNE	7/13 S	VIENNE	-7/2 N	MARRAKECH	7/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 N	LIVERPOOL	5/11 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/27 S
				EUROPE		LONDRES	4/12 P	BRASILIA	19/27 S	PRETORIA	21/29 N
				AMSTERDAM	6/11 N	LUXEMBOURG	4/8 C	BUENOS AIR.	22/34 S	RABAT	6/18 S
FRANCE métropole		NANCY	3/7 P	ATHENES	3/10 C	MADRID	-4/10 S	CARACAS	23/28 S	TUNIS	8/15 P
AJACCIO	1/12 S	NANTES	7/11 P	BARCELONE	4/12 S	MILAN	-3/5 S	CHICAGO	-6/-2 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	4/12 N	NICE	4/12 N	BELFAST	1/11 P	MOSCOU	-8/-3 C	LIMA	19/23 C	BANGKOK	23/32 S
BORDEAUX	3/11 N	PARIS	7/11 C	BELGRADE	-7/-3 S	MUNICH	-1/4 N	LOS ANGELES	11/16 C	BOMBAY	18/29 S
BOURGES	4/9 P	PAU	1/13 N	BERLIN	4/7 N	NAPLES	3/10 S	MEXICO	10/21 S	DJAKARTA	26/30 P
BREST	6/11 P	PERPIGNAN	1/12 N	BERNE	-2/5 C	OSLO	-3/0 N	MONTREAL	-10/-5 C	DUBAI	18/27 S
CAEN	7/11 P	RENNES	6/11 P	BRUXELLES	5/12 C	PALMA DE M.	2/15 S	NEW YORK	-4/3 C	HANOI	19/25 C
CHERBOURG	7/11 P	ST-ETIENNE	1/8 C	BUCAREST	-10/-3 S	PRAGUE	0/6 N	SAN FRANCIS.	8/13 C	HONGKONG	14/21 S
CLERMONT-F.	2/8 C	STRASBOURG	3/9 P	BUDAPEST	-11/-6 N	ROME	5/11 S	SANTIAGO/CHI	13/28 S	JERUSALEM	9/17 C
DIJON	2/6 C	TOULOUSE	0/10 N	COPENHAGUE	2/6 C	SEVILLE	3/16 S	TORONTO	-9/-4 C	NEW DEHLI	7/18 S
GRENOBLE	-3/6 N	TOURS	6/10 P	DUBLIN	1/13 P	SOFIA	-11/-3 S	WASHINGTON	-7/2 N	PEKIN	1/7 S
LILLE	6/10 C	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	4/8 C	ST-PETERSB.	-3/2 P	**AFRIQUE**		SEOUL	-2/7 S
LIMOGES	2/9 C	CAYENNE	23/30 S	GENEVE	-2/4 N	STOCKHOLM	1/4 P	ALGER	6/14 S	SINGAPOUR	25/29 P
LYON	-1/6 C	FORT-DE-FR.	24/28 P	HELSINKI	0/2 P	TENERIFE	12/16 S	DAKAR	21/26 N	SYDNEY	21/27 S
MARSEILLE	0/10 N	NOUMEA	24/27 S	ISTANBUL	3/5 C	VARSOVIE	-4/4 C	KINSHASA	22/29 P	TOKYO	5/12 S

Situation le 25 décembre à 0 heure TU


Prévisions pour le 27 décembre à 0 heure TU

SPORTS D'HIVER

S'informer sur les stations des Alpes du Nord

Prenez des sports d'hiver, la brochure de la Maison de Savoie (31, *avenue de l'Opéra,* 75001, *tél.* : 01-42-61-74-73, minitel 3615 Maison de Savoie, ou Internet : www.maisondesavoie.com) présente les « séjours tout compris », incluant l'hébergement et le forfait ski en périodes creuses, à l'hôtel et en meublés, comme *les semaines et week-ends thématiques* (à *raquettes,* en traîneaux à chiens), mais aussi les offres réservées aux enfants sans parents, dans 150 stations et villages de moyenne montagne en Savoie et Haute-Savoie.

Sur place, on se renseigne, on réserve (hôtel, club, *appartement meublé, résidence hôtelière, auberge de* jeunesse, centre nordique, maison familiale ou gîte rural) avec son moyen de transport : le train (billet SNCF avec 30 % ou 50 % de réduction selon que l'on parte en période creuse ou non). Sur place documen*tation complète de chaque station.*

Le Guide des 60 stations de Savoie, édité par l'agence touristique du département, dévoile, photos à l'appui, chacune d'elle. Il donne le détail des équipements sportifs (nombre et couleur des pistes), des activités, *du parc hôtelier et locatif, des tarifs promotionnels* comme les temps forts de la saison. L'occasion de découvrir des bourgades méconnues autour de 1 000 mètres d'altitude, du massif des Bauges, de la Chartreuse, du Beaufortin ou du Val d'Arly, aux côtés *des stars de la Tarentaise et de la Maurienne.*

Avec ce document, deux fascicules. Le premier concerne *53 sites remarquables,* sélectionnés pour organiser au mieux (avec plans et tous renseignements) les randonnées à raquettes, à ski alpin (avec utilisa*tion partielle des remontées, et balades en étoiles),* les raids à ski et la pratique de l'alpinisme comme des cascades de glace. Le deuxième présente *18 sites remarquables,* consacrés aux fondeurs. Documents à la Maison de Savoie ou sur demande au 04-79-85-12-45.

Brochure similaire pour le *Guide des stations* de Haute-Savoie, répertoriant 49 sites du Chablais, des Aravis, des Portes du Soleil et du pays du Mont-Blanc. Mêmes logos que pour le *Guide Savoie* : ski en famille, *grand domaine, nouvelle glisse,* village de *charme,* site nordique, station haute forme, logos permettant d'orienter le choix. Disponible à la Maison de Savoie ou au Réservation Loisirs-accueil de Haute-Savoie, au 04-50-23-96-00.

Le Guide neiges en Rhône-Alpes classe au niveau de la région, par département et par massif, les stations, au moyen des mêmes logos et avec des cartes routières. Avec détails sont regroupées les informations concernant la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère et la Drôme *ainsi que les massifs de la Loire, de l'Ardèche* et de l'Ain. En prime, des adresses pour organiser son séjour, celles des comités départementaux du tourisme, les loisirs-accueil ou centrales de réservation locales, les parcs naturels, les associations et clubs sportifs.

Enfin les deux fascicules *Neiges en Isère* déclinent les 40 stations et villages des Alpes du Dauphiné ainsi que les stages et activités programmés au long de la saison. On les trouve à la Maison Alpes-Dauphiné-Isère (2, *place André-Malraux,* 75001 Paris, *tél.* : 01-42-96-08-43) ainsi que la brochure *Cet hiver en Isère* présentant les types d'hébergement et les forfaits. Sur place, la documentation de chaque station, une réservation centralisée et des réductions sur les tarifs *SNCF.*

Florence Evin

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au *mercredi* 23 décembre. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel ; sur le service minitel 3615 En montagne ; et sur Internet : htt : //www.ski-france.fr.

Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 32-140 ; Alpe-du-Grand-Serre : 15-40 ; Auris-en-Oisans : 10-20 ; Autrans : 30-60 ; Chamrousse : 30-55 ; Le Collet-d'Allevard : *20-60 ; Les Deux-*Alpes : 30-120 ; Lans-en-Vercors : 15-30 ; Meaudre : 40-40 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 00-45 ; Les Sept-Laux : 15-00 ; Villard-de-*Lans : 30-50.*

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 30-80 ; Les Carroz-d'Arâches : 30-140 ; Chamonix : 50-145 ; Châtel : 30-60 ; La Clusaz : *35-90 ;* Combloux : *25-65 ;* Les Contamines-Montjoie : 15-90 ; Flaine : 50-140 ; Les Gets : 30-60 ; Le Grand-Bornand : 10-60 ; Les Houches : *60-55 ;* Megève : 15-75 ; Morillon : 14-140 ; Morzine-Avoriaz : 20-80 ; Praz-de-Lys - Sommand : 30-40 ; Praz-sur-Arly : n. c. ; Saint-Gervais : 30-50 ; Samoëns : 20-100 ; Thollon-les-Mémises : 25-60.

SAVOIE

Les Aillons : 10-55 ; Les Arcs : 31-155 ; Arêches-Beaufort : 15-80 ; *Aussois : 50-00 ; Bonneval-sur-*Arc : 20-80 ; Bessans : 20-30 ; Le Corbier : 30-40 ; Courchevel : 10-101 ; La Tania : n. c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 25-45 ; Flumet : *30-60 ; Les Karellis : 30-60 ;* Les Menuires : 28-100 ; Saint-Martin-Belleville : 20-100 ; Méribel : 40-100 ; La Norma : 30-15 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 30-70 ; *La Plagne : 55-155 ;* La Rosière 1850 : 18-100 ; Saint-François-Longchamp : 35-110 ; Les Saisies : 15-55 ; Tignes : 52-130 ; La Toussuire : 20-30 ; Val-Cenis : n. c. ; Val-Fréjus-le-Charmaix : 10-10 ; Val-d'Isère : 40-110 ; Valloire : 20-60 ; Valmeinier : 20-60 ; Valmorel : 25-90 ; Val-Thorens : 50-120 ;

ALPES-DU-SUD

Auron : 20-10 ; Beuil-lès-Laumes : n. c. ; Isola 2000 : 20-60 ; Montgenèvre : 15-20 ; Orcières-Merlette : 30-30 ; Les Orres : 30-40 ; Pra-Loup : 40-00 ; Puy-Saint-Vincent : 20-20 ; Risoul 1850 : 10-10 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-00 ; Serre-Chevalier : n. c. ; Superdévoluy : 50-10 ; Valberg : 30-30 ; Val d'Allos/Le Seignus : 25-25 ; Val d'Allos/La Foux : 25-25 ; Vars : 20-20.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 40-50 ; Font-Romeu : 60-100 ; Gourette : 30-70 ; Luchon-Superbagnères : 40-150 ; Luz-Ardiden : 35-55 ; La Mongie : 50-100 ; Piau-Engaly : 60-80 ; *Saint-Lary-Soulan : 30-40.*

AUVERGNE

Besse/Superbesse : 15-20 ; Le Mont-Dore : 15-20 ; Superlioran : 30-10.

JURA

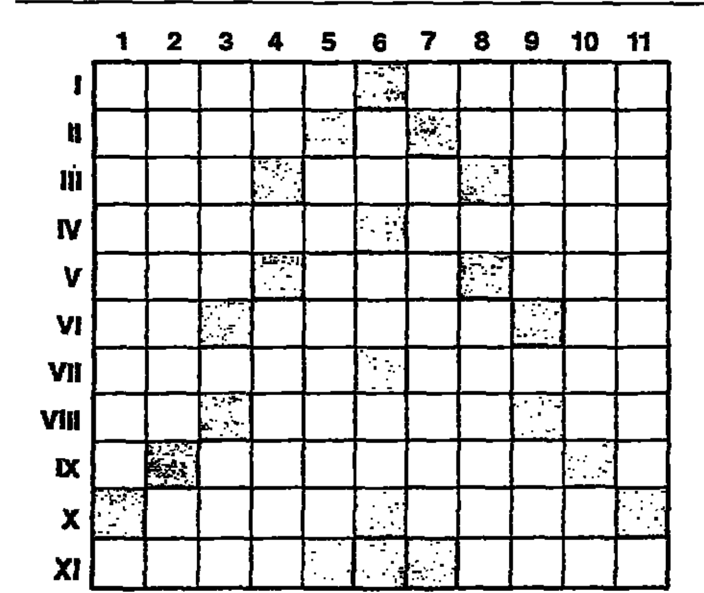
Métabief : 10-35 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 30-50 ; Les Rousses : 15-50.

VOSGES

Le Bonhomme : 40-40 ; La Bresse-Hohneck : 50-50 ; Gérardmer : 20-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 05-50 ; Ventron : 20-60

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 98308

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. A table pour les fêtes. A table avec la précédente. – II. Spécialiste du trait d'union. *Préposition.* – III. Sigle bancaire. Répétition. Entre deux portes. – IV. Se lancera. Ses chatons arrivent au printemps. – V. Fatigué. Marque la preuve. Pièce nippone. – VI. En liberté. Balle de jeu. Dans la gamme. – *VII.* Occupe les premiers rangs. Déchets ou trier n'importe comment. – VIII. Personnel. Pris à la cour. Points. – IX. Tombées bien bas. – X. C'est elle qui porte le tablier. Suiveur. – XI. A table avec le I horizontal. A table en Provence.

VERTICALEMENT

1. Sa profondeur crée l'ivresse. – 2. Pourra rayonner. Associé au rayon pour faire surface. – 3. Leur nuit serait la première. Relève à table. – 4. *La voiture du Général.* Maternité de fortune. – 5. Ni animal ni végétal. – 6. Chez le militaire. Chez le militaire et en armes. En armes et en larmes. – 7. Obser*vées avec soins.* – 8. *Interjection.* Marquent l'événement. – 9. Ellébores à Noël. Personnel. – 10. Font les braves. Doublé, ce n'est pas de la tarte. – 11. Absolument nécessaire.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98307

HORIZONTALEMENT

I. Père. Noël. – II. Capuchonnés. – III. Epieu. Ecope. – IV. Lice. ENOS. – V. Elé. Cas. Cri. – VI. Blême. Eveil. – VII. Ro. Eleva. Da. – VIII. Ancre. River. – IX. Hissera. – X. Toast. Rossa. – XI. Sciée. Anars.

VERTICALEMENT

1. Célébrants. – 2. Papillon. Oc. – 3. Epicée. Chai. – 4. Ruée. Merise. – 5. Ecu. Céleste. – 6. La. – 7. Noé. Sèvrera. – 8. Once. Vairon. – 9. Enoncé. Vasa. – 10. Léporidé. Sr. – 11. Sésilarcas (sacralisés).

PHILATÉLIE

Le radium

SOIXANTE ANS après l'émission d'un premier timbre à l'effigie de Pierre et Marie Curie, surtaxé au profit de l'Union internationale contre le cancer, La Poste a mis en vente générale, le 16 décembre, un timbre à 3 F, *Le Radium.*

Ce timbre renvoie à deux anniversaires : le centenaire de la découverte du radium, par Pierre et Marie Curie, et le cinquantenaire de la première réaction en chaîne de la première pile atomique française – Zoé –, mise au point par une équipe de savants dirigée par Frédéric Joliot-Curie.

On notera également les émissions, en 1967 et 1982, de timbres pour le centenaire de la naissance de Marie Curie et en hommage à Frédéric et Irène Joliot-Curie.

Le timbre, au format horizontal 22 × 36 mm, dessiné et mis en page par Michel Durand-Mégret, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

P. J.

Terre Adélie

SOUS LE TITRE *Les Trois Périples du bâtiment polaire* Commandant-Charcot *en terre Adélie : 1948-1951,* Jean-Marie Gibiat et Gilles Troispoux signent une étude documentée, illustrée de nombreux plis, timbres, photos, cartes et récits (d'Alfred Vallette et Michel Barré, entre autres).

Tout au long des 150 pages de l'ouvrage, on retrouve les noms des pionniers auxquels la philatélie des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) a rendu hommage : André-Franck Liotard, Max Douguet, Robert-Pommier, Martin de Viviès ou André Prud'homme, à l'origine de la présence permanente de la France sur le sol de la terre Adélie.

★ **100 F, plus port (France 20 F, étranger, 30 F). Commandes : Gilles Troispoux, 2, rue Turbil, 69003 Lyon. Tél. : 04-72-68-00-25.**



EN FILIGRANE

■ **CUVÉE PHILATÉLIQUE.** A l'oc*casion* du *150ᵉ* anniversaire du premier timbre français, le champagne Olivier Jean (26, rue Henri-Dunant, 51200 Epernay. Tél. : 03-26-55-17-08) propose sa « cuvée du Vermillon », premier cru issu du terroir de la côte des Blancs, millésimée 1995. Bouteilles habillées de vermillon, profil de Cérès sur étiquettes et plaque de muselet, donnent son cachet à cette cuvée philatélique (232 F la bouteille, port inclus).

■ **VENTES.** La vente sur offres Jamet-Baudot consacrée à la première émission de France a tenu ses promesses (*Le Monde* du 5 décembre). Trois lettres ont dépassé les 240 000 F : un 20 c noir oblitéré par cachet à date demi-fleuron de Montignac (23), du 1er janvier 1849 (prix de départ 120 000 F) ; un 20 c noir oblitéré par la cursive rouge « 31/Castera-Verduzan » et deux traits de plume, cachet à date du 8 janvier 1849 (départ 150 000 F) ; une paire tête-bêche du 20 c noir sur blanc, oblitérée par le cachet à date de Fécamp (74), du 13 janvier *1849* (départ 150 000 F).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

TRADITION **Acte théâtral rituel bouddhiste constitué de danses, peintures, sculptures, chants et prières, le tsam avait été interdit de représentation en Mongolie, sous obédience soviétique depuis 1937. ● CETTE CÉRÉMONIE, longue d'une journée, mémoire d'un pays et d'un peuple, est en train de renaître. Il faut reconstituer les costumes et les masques, retrouver la gestuelle. ● AU MONASTÈRE Gandan d'Oulan Bator, seuls deux maîtres connaissent encore les pas, les prières et les secrets, qu'ils transmettent lentement. Depuis 1987, trois jeunes lamas ont été formés, qui, à leur tour, seront chargés d'enseigner le tsam à trois autres lamas. ● À NANCY, le festival Passages, fondé en 1996 par le Théâtre de la Manufacture, recevra, en avril 1999, une quarantaine de lamas pour la première représentation de ce rituel – dans son processus de reconstitution – depuis soixante ans.**

Le théâtre tsam se prépare à revivre en Mongolie

C'est à Nancy, en avril 1999, que sera présenté pour la première fois depuis plus de soixante ans cet acte rituel bouddhiste. Le pays redécouvre lentement, grâce à quelques maîtres, une mémoire longtemps interdite sous l'ancien régime soviétique

OULAN BATOR
de notre envoyée spéciale

Les derniers témoins allaient mourir. Il s'en est fallu de peu, quelques années à peine, et tout aurait disparu. Depuis que le gouvernement communiste de la Mongolie « extérieure » (indépendante depuis 1911, jamais intégrée à l'URSS mais sous obédience soviétique de 1921 à 1989), a entrepris la destruction radicale de la danse théâtrale rituelle du bouddhisme, le tsam, les dernières traces se sont progressivement effacées.

Le travail politique d'élimination de la mémoire, en éradiquant les intellectuels et les manifestations du passé national autant que les formes et les représentants de la religion bouddhiste, n'a pas épargné ce qui est plus qu'un simple spectacle théâtral, une pratique importée du Tibet en 1802 et devenue l'un des caractères essentiels de la culture et de la spiritualité mongoles. Avec la disparition du tsam, une cérémonie longue d'une journée, faite d'incantations, d'art et d'histoires, c'est la mémoire que l'on s'efforçait de faire mourir.

Planté dans la neige et le froid, sur les hauteurs d'Oulan Bator – capitale de la Mongolie –, le monastère Gandan a un air paisible. Les fidèles viennent apporter leurs offrandes dans les différents temples colorés, les lamas circulent d'un pas de routine. Le khambo-lama, haute autorité du monastère et chef de la spiritualité bouddhiste dans le pays, est, lui, plus impatient. En 1999 devrait être achevé le travail de reconstitution du tsam.

L'idée avait été acceptée dès la fin des années 70 par le gouvernement, conscient de la nécessité de flatter le sentiment national, mais c'est depuis la fin de l'empire soviétique que le travail est réellement entrepris, à un rythme d'escargot. La tâche est de taille : tout reconstruire, du scénario aux costumes, réapprendre aux jeunes lamas la manière de porter les masques, d'occuper la scène, d'effectuer les pas de danse, d'exprimer le sens symbolique des personnages, d'investir les secrets de la mémoire perdue. Les livres sacrés ne suffisent pas à décrire le mystère de la réalisation qui relève de la seule tradition orale. Et aujourd'hui les anciens ne sont plus en âge de danser, ni de porter des costumes, dont certains peuvent atteindre 80 kilos. Ce dont ils sont encore capables, avant qu'il ne soit trop tard, c'est de transmettre l'essence spirituelle et secrète de la chorégraphie. Le temps presse.

De sa vie, le khambo-lama n'a donc jamais vu représenter le tsam mongol. Et pour cause : sur les sept cent soixante monastères existant en Mongolie, un seul avait été préservé des destructions systématiques du régime communiste, le grand monastère Gandan, à Oulan Bator. Dans les années 30, entre trente mille et soixante dix mille lamas ont été exécutés ou enrôlés de force dans l'armée soviétique, quand ils ne parvenaient pas à s'exiler. Seuls sept ont été autorisés à réinvestir le Gandan en 1947.

Le tsam, qui existe sous une forme spécifique, non seulement dans chaque pays (Tibet, Mongolie, Népal, Bhoutan...), mais à l'intérieur de chaque monastère, a été définitivement interdit de représentation en Mongolie en 1937. Les costumes et les masques du tsam ont été détruits ou dispersés dans des musées, les lamas survivants ont désappris le secret des mouvements, des incantations, de la gestuelle d'une tradition centenaire.

Dans le bureau du khambo-lama, l'administrateur du monastère et le responsable de l'art bouddhiste se concertent en présence du ministre mongol des affaires étrangères. *« L'idée d'assister enfin à la renaissance du tsam me remplit de joie »*, confesse le très moderne khambo-lama à la mine opulente et joviale, pour qui l'usage du téléphone portable semble devenu aussi habituel que le dépôt des offrandes au pied de la magistrale statue d'un Bouddha tout en or, juste derrière lui. *« Le tsam rassemble plusieurs particularités constitutives du bouddhisme : la danse, la peinture, la sculpture, le chant, les prières, et même la façon d'inspirer l'air »*, reprend-il, oubliant soudain sa corpulence pour mimer quelques pas de danse d'un mouvement gracieux des deux bras, l'annulaire posé contre le pouce.



JUULTCHIN/COLL. PARTICULIÈRE/LAB. ETHNO. CNRS-NANTERRE

La préparation de la danse.

Tout occupé à l'exercice de sa gestuelle, aux sonneries de son portable et à la suite de ses rendez-vous quotidiens, il semble prêter une attention de plus en plus distraite, malgré une gentillesse imperturbablement souriante, à la présence de ses visiteurs. Ils ont pourtant fait le voyage jusqu'à lui depuis la France : Bernard Fleury, directeur adjoint du festival Passages de Nancy, et Alexandre Cavalli, fondateur et directeur du centre Pouchkine chargé de diffuser en France la langue et la culture russes et, depuis peu, mongoles.

Le projet de Passages est d'inviter, à la fin du mois d'avril 1999, une quarantaine de lamas du monastère Gandan susceptibles de présenter le tsam non pas sous sa forme achevée, mais dans son processus de reconstitution. Pour le khambo-lama, c'est une affaire entendue. Les moines viendraient à Nancy au mois d'avril. Tout se présentait pour le mieux, Bernard Fleury comptait n'avoir plus à régler que les détails techniques : nombre de danseurs, dimensions et modalités de la scène, transport des costumes.

« Pouvons-nous assister à une représentation ? » demande hardiment le professionnel de théâtre. Les trois lamas se concertent soudain en aparté, semblant se renvoyer autant de questions dans leur langue pleine de consonnes chuchotantes. *« Ce sera difficile »*, traduit en anglais l'administrateur du monastère.

Comment trouveront-ils l'argent et le temps pour reconstituer une centaine de costumes et de masques ?

Seuls deux « anciens » connaissent encore les secrets du tsam, sa survie est tout entière suspendue à leur savoir. Trop âgés pour danser eux-mêmes et montrer les pas à leurs élèves, leur enseignement prend du temps. Pour l'instant, seuls trois jeunes lamas sont formés à la danse du tsam. En d'autres mots, rien n'est prêt.

Les représentants du festival Passages sont revenus bredouilles à Nancy. Du spectacle, ils n'auront rien vu. Mais le projet reste intact. Ils seront quarante lamas à venir en France en avril, assure le khambo-lama de son même air jovial. Les questions techniques ne sont pas un problème. Comment trouveront-ils l'argent et le temps, d'ici là, pour reconstituer une centaine de costumes et de masques ornés d'or, de billes d'ivoire ou de corail importés d'Inde ou de Chine ? Son visage tout en rondeur prend soudain un air polisson. *« Les musées nous les prêteront*, lance-t-il d'une conviction désinvolte. *Sous le communisme, nous avons été gentils de leur confier ce que nous avions, ils peuvent bien nous les laisser pour une semaine ! »* Mais le coût des assurances, l'autorisation de sortie du territoire d'objets d'art relevant du patrimoine ? *« Nous n'aurons qu'à ne pas dire que ce sont des pièces de musée »*, dit-il en soulignant son astuce d'un gros clin d'œil et d'un éclat de rire devant le ministre mongol des affaires étrangères, obligé à rendre la politesse d'un sourire peu confortable.

Il faudra donc attendre le mois d'avril, si tout se passe bien, pour voir la première représentation, depuis plus de soixante ans, d'un tsam mongol. Il y eut bien, depuis, des bribes de spectacle laïcisé, un tsam dansé par des acteurs et non par des lamas, souvent intégré dans un ensemble folklorique fait d'acrobaties, de numéros de contorsionnistes et de danses diverses : autant de tentatives de laïcisation défigurant l'authenticité du rituel. Mais jamais on ne revit, depuis 1937, la version intégrale et originelle du tsam, dansé le temps d'un jour dans sa forme spirituelle.

L'événement qui devrait avoir lieu à Nancy ne manque pas de susciter la zizanie à l'intérieur même du monastère. *« Je ne vous cache pas que cela m'embarrasse, le fait que la renaissance du tsam ait lieu pour la première fois hors de Mongolie, hors du monastère »*, confie le lama Bajarbaatar, historien du tsam. Le clivage politique se laisse à tout moment deviner, entre les rigoristes réticents à l'idée de reconstituer trop vite une forme inachevée du tsam et ceux qui voient au contraire dans l'invitation du festival français une occasion rêvée de hâter le travail tout en lui donnant une résonance internationale. Un conseil religieux doit avoir lieu en février 1999 pour trancher cette question. En attendant, les vieux maîtres restent impassibles, diffusant jour après jour aux jeunes élèves privés de mémoire leur science exacte des prières et des pas de danse.

Marion Van Renterghem

Le récit de l'anéantissement des forces maléfiques

Acte rituel bouddhiste fait de danses, de sauts, de musique, de prières et de personnages symboliques, le tsam est le récit de l'anéantissement des forces maléfiques par les divinités protectrices. Outre les musiciens et les diseurs de prières, soixante-cinq personnages richement costumés évoluent pour la plupart sous des masques d'animaux ou de démons énormes, monstrueux ou débonnaires.

L'un des héros a, lui, figure humaine, « le vieillard blanc », symbole de la longévité et de la bonté. D'inspiration chamanique, la danse doit combattre les tourments terrestres et réjouir les maîtres de la nature, l'esprit de la montagne, de la rivière, du ciel, de la terre. Le rituel commence par trois jours de lectures de prières. C'est le quatrième jour, lorsque le soleil se lève, que peut commencer la danse proprement dite. Dans la cour du monastère, cent six lamas dansent tour à tour, sans interruption, jusqu'au coucher du soleil.

La mission du festival Passages

Fondé en 1996 et organisé chaque année à Nancy par le Théâtre de la Manufacture – centre dramatique national dirigé par le metteur en scène Charles Tordjman –, le festival Passages se donne pour mission d'accueillir les mises en scène de l'est de l'Europe et, depuis peu, du « grand Est » asiatique. Ces troupes de théâtre ne sont généralement jamais sorties de leurs pays. En avril, le festival avait fait un premier pas vers la Mongolie : sous une yourte importée par le Transsibérien, un chaman était venu effectuer une cérémonie destinée à convoquer les esprits (*Le Monde* du 28 avril).

La venue du théâtre Tsam en avril 1999 s'inscrit donc dans la continuité d'un travail : Passages ouvre ses portes à la reconstruction possible d'une mémoire, celle des différentes cultures arrachées à elles-mêmes avant la chute du mur de Berlin, qui voient leurs traditions confrontées au monde d'aujourd'hui.

Le secret du vieux lama, tchamdan présumé

OULAN BATOR
de notre envoyée spéciale

On aurait dit Nijinski, lors de son ultime sursaut. Après un long silence, le vieux sage en robe jaune, immobilisé dans son fauteuil roulant, a soudain fait danser ses bras, donné à ses mains la grâce d'un geste bref, l'annulaire posé contre le pouce. Et dans un chant murmuré, *« ooooommmm »*, ses jambes ont pu faire quelques pas. Le *tsam* était là, tout d'un coup, le rituel tout entier dans le corps d'un vieillard immobile, la mémoire intacte réanimée après soixante ans de tentatives d'anéantissement.

Ils ne sont plus que deux. Deux vieux lamas, au sein du monastère Gandan d'Oulan-Bator, à détenir la science du tsam. Depuis son interdiction par le régime communiste en 1937, la reconstitution de cette danse théâtrale rituelle du bouddhisme est tout entière suspendue à leur mémoire. Le lama Danzan, dans son fauteuil roulant, quatre-vingt-quatre ans, et le lama Sereeter, quatre-vingt-dix ans, enseignent à de jeunes lamas à leur rythme, autant qu'ils le peuvent, l'énigme des danses, des chants et des prières. Mais si l'un et l'autre doivent être à même de transmettre la tradition, en tant qu'anciens protagonistes de la cérémonie, seule une personne vivant au sein du monastère est censée détenir la connaissance absolue du tsam, en posséder tous les secrets. Or ce lama unique par le fait de son omniscience, le « tchamdan », nul ne sait qui il est, parmi les lamas. Le maître du tsam doit rester aussi secret que ce dont il a la clé.

Ce mystère supplémentaire ne simplifie pas la tâche. Depuis longtemps, les rumeurs courent dans le monastère Gandan sur l'identité du tchamdan. Pour le lama Bajarbaatar, historien du tsam au monastère, ça ne fait aucun doute : *« Le plus vieux des deux danseurs, Sereeter, c'est lui le tchamdan*, affirme-t-il. *Personne n'en est sûr, mais tout le laisse supposer : car le dalaï-lama est venu un jour de Dharamsala* [son lieu d'exil en Inde] *pour lui demander à lui, solennellement, de prendre en charge la renaissance du tsam. »*

Le tchamdan présumé est malade ces jours-ci. Mais l'autre danseur, Danzan, poursuit jour après jour son enseignement. Né en 1914, il a dansé le tsam de l'âge de dix à vingt-cinq ans. En 1937, lorsque tous ses professeurs furent exécutés, que les lamas furent passés par les armes ou emprisonnés, il fut incorporé avec les plus jeunes dans l'armée soviétique le temps de la guerre.

Ils ne sont plus que deux à détenir cette science

Artiste, il put survivre ensuite en édifiant des monuments, telle la statue de Soukhé Bator – chef nationaliste mongol rallié au bolchevisme et « libérateur » de la Mongolie en 1921 –, sur la place centrale d'Oulan Bator. En 1947, au moment où l'on autorisa sept lamas de réinvestir le monastère du Gandan, il y est revenu.

Le tsam, il s'en souvient bien. *« Il ne s'agit pas seulement d'une danse »*, articule le vieux sage dans un mongol mâtiné de tibétain, la langue des textes bouddhistes que la jeune interprète mongole, élevée en milieu communiste athée, peine elle-même à comprendre. *« Le tsam est l'expression artistique d'un rituel, la tradition millénaire d'une gestuelle investie de sens. »* Depuis que la réintroduction du tsam a été décidée en 1987, il a formé trois jeunes lamas, lesquels seront chargés à leur tour d'enseigner le tsam à trois autres. Le choix des danseurs est délicat. *« On prépare les enfants pendant plusieurs années*, explique-t-il laconiquement, d'un visage impavide, comme résigné à ne pouvoir jamais transmettre l'intégralité de sa science. *Ce n'est pas comme apprendre la valse. Le tsam est complexe, c'est un problème d'équilibre, d'intelligence, de respiration, d'aptitude au spirituel. Cela demande une longue période d'observation. »*

Il faut aller vite. Transmettre la tradition avant que ne meurent le sage Danzan et le tchamdan Sereeter. La fabrication des costumes attendra. Le lama Purevbat, responsable du département d'art du monastère Gandan, ne s'inquiète pas. Il saura reconstituer dans les délais l'ensemble des costumes et des masques de démons colorés aux allures débonnaires, à partir des pièces de musée et des photos d'archives.

Pour l'heure, c'est sur la transmission de la danse que se concentrent les lamas du Gandan. Et sur l'apprentissage du secret. *« Le secret est quelque chose que l'on ressent fortement en Mongolie*, explique le vieux lama. *Non seulement parce que l'on risquait sa peau à évoquer même le nom de tsam sous le communisme, mais parce que cette habitude du secret est dans notre nature. Par exemple, il n'y a pas de mots pour dire ce que signifie le tsam. "Mystère" serait le plus proche. Là est la crainte : qu'à force de tant de secrets, tout disparaisse. »*

M. V. R

Jazz et blues dans la salle polyvalente de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

Le saxophoniste Archie Shepp et le guitariste Fred Clayton ont enthousiasmé les détenus

Invité par l'Association artistique et sportive des détenus (Asodas) de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne), le saxophoniste et chanteur noir-américain Archie Shepp est venu accompagné de sa formation régulière, un quartette, et de deux *jeunes musiciens de blues, Fred Clayton* et Chris Dailey. Cent douze détenus ont assisté et participé avec ferveur à ce concert où se mê*laient le jazz*, le blues et le free.

MERCREDI 23 décembre, 14 h 52 : le quartette d'Archie Shepp, saxophoniste et chanteur, traverse à *pas comptés le parvis* de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Shepp est escorté de deux gaillards du blues plus jeunes que lui : Chris Dailey (batteur) et Fred Clayton (guitariste, chanteur). Sinon sa troupe habituelle pour l'Europe : Wayne Dockery, contrebasse, Effel Clement au piano et Stephen McCraven, batterie. Ils arpentent le parvis comme s'ils jouaient déjà, on ne sait quoi, mais du blues. Des fenêtres, on les hèle. Shepp sourit : « *Hey, my brother !* » Tout s'entend dans la cour. Chacun répond. Cela suffit. Il vient jouer à l'invitation de l'Association artistique et sportive des détenus (Asodas).

La salle polyvalente de la prison est prévue pour cent douze participants. C'est la maison des hommes. Donc, cent douze hommes, plus quelques surveillants. La salle en ciment dispose d'une petite scène avec, au fond, une fresque représentant la communion d'un Christ et ses apôtres. Elle peut servir de chapelle. Sur le mur opposé, un paysage maritime.

Shepp s'étonne de l'absence de batterie. Il reste courtois, on le sent malheureux. Il dit : « *mais je suis venu avec deux batteurs !* ». Il réagit *comme il le ferait partout. Il l'a fait* partout. Il joue. Les trois premiers morceaux, à l'amiable. L'imprévu peut créer du génie. Ce n'est pas une règle. Simplement, ça arrive. C'est le cas. Chacun cherche son son. Les micros bricolent. Steve McCraven pose sa caisse claire sur deux chaises ; installe sa charleston et une *cymbale* ; joue exactement comme s'il était à Newport. C'est ainsi. La batterie arrive plus tard, d'un autre pavillon, celui de l'atelier de musique. En festival, avec des sous ou du bénévolat, les choses ne se font pas plus vite.

Au changement de tableau, *Steve McCraven, le batteur, et un* jeune technicien chevelu s'installent, le show continue pendant les travaux, cependant que Chris Dailey, l'autre batteur, tient le tempo sur la charleston. Le tout dans un simple appareil technique. C'est un moment de musique très vrai, très juste, assez rare, comme font les musiciens quand il n'y a personne qu'eux, pas de détenus, pour jouer ou se préparer à le faire. Shepp joue.

La particularité de ce concert, c'est la façon entière qu'il a eue, lui, de jouer. Un blues de rocaille pour annoncer les choses, à fond les manettes, pavillon du ténor béant devant le micro, chacun son chorus comme autrefois, et retour au thème en chantant. Terminé. Shepp sait qu'il ne peut plus jouer trop longtemps du ténor. Il compose avec ses limites de bouche, de dents, de pince. De toute façon, même peu, il joue *mieux que les autres.*

Et sinon, il chante. Il s'est fait un répertoire de blues hurleur. Avec sa belle gueule, il donne dans le genre « *shouter* ». Les crieurs du blues. En concert ou en festival, on prend ça pour un recours, une facilité, une coquetterie. A Fleury-Mérogis, un 23 décembre, on l'entend tout entier. Feu immédiat. On songe à son enregistrement historique, *Blasé*. Ici, personne de blasé. Ça joue.

C'est une soirée conçue avec cœur, pas un concert au rabais

Shepp ne se tracasse plus de technique. *Sur le mur, les saints* ont l'air de « *marchin'in* ». Il s'offre une version Black-crooner de *Que reste-t-il de nos amours* en français. Ça déménage dans les rangs. Il joue free. C'est pareil. Un lascar grimpe sur le petit podium, tape les mains des musiciens en guise de salut. On ne déboule pas comme ci-comme ça. Il danse, enfin « danse », dans ce genre hiphop dépenaillé que mit au point, à la fin des années 60, l'extraordinaire *Koubariet, dans les quartiers* grecs de Lyon.

A Fleury, la moyenne d'âge est de vingt-sept ans. Shepp dit quelques mots de l'esclavage, les *Blacks sans instruments, le corps* seul... Jouaient avec leur corps, « *hambone* »... Steve McCraven quitte ses tambours et vient devant, fessant ses cuisses et son torse, montre ce qu'il en était. Délire dans les rangs. Une voix demande du rap. Shepp n'entend pas. Par hasard subliminal, il enchaîne sur un *preaching* révolutionnaire, poing dressé : le Lascaux du rap. Cinq sur cinq. Là-bas, à *gauche, le groupe debout qui* danse et qui scande, est aux anges. Shepp a conçu la soirée avec cœur. Ce n'est pas un concert au rabais. Ça sonne juste de bout en bout.

Il fait entrer les jeunes : Fred Clayton, qu'il présente avec gloire comme Fred « Bluesman » Clayton et Chris Dailey. Il annonce tout le monde et ce qu'ils font, exactement comme s'il était à Atlanta. Il aime ces types pour qui il joue. Au rappel, il raconte des trucs, ha*rangue sans bassesse, donne de la* joie, parle comme il faut de la liberté, de l'état des hommes. D'un coup, tout le monde comprend l'anglais des Noirs-Américains. Il joue des choses des années 60, de ses années de feu, termine par *California Blues.*

Si les clubs et les festivals se mettaient dans cette écoute-là, cette écoute d'exception ordinaire, ce bonheur qui tombe comme un putain d'orage sur une maison *d'arrêt, on n'en serait pas* là. Ni eux, ni personne, ni d'ailleurs le « jazz ».

Francis Marmande

★ Fred « Bluesman » Clayton Group, Cithéa, 114, rue Oberkampf, Paris 11e. Mo Parmentier. Les 25 et 26 décembre. Tél. : 01-47-00-00-32.

L'imagerie de l'Espagne virile et catholique recyclée sur fond de flamenco trépidant

HOMMAGE À FEDERICO GARCIA LORCA. Ballet flamenco Antonio Canales. *La Casa de Bernarda Alba*, mise en scène de Lluis Pasqual, chorégraphie d'Antonio Canales. Musique : José Jimenez « el viejin », David Cerreduela, Pepe Luis Carmona. Chanteurs : Montse Cortés, Pepe Luis Carmona, Guadiana. Variations sur *El Romancero Gitano*, chorégraphie : Antonio Canales. THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 15, avenue Montaigne, Paris *8e. Mo Alma-Marceau. Tél.* : 01-49-52-50-70. Jusqu'au 3 Janvier 199, 20 h 30. 60 F à 300 F ; 31 décembre, Fiesta Flamenca, 20 h 30. 70 F à 390 F.

La lecture du programme de l'hommage à Federico Garcia Lorca par la compagnie Antonio Canales fait hausser le sourcil à plus d'un spectateur. Passe encore l'adaptation flamenco de *La Casa de Bernarda Alba*. Mais *confier l'interprétation des cinq* filles et de leur despote de mère à des hommes résonne comme une incongruité.

Pour leur première collaboration, le chorégraphe Antonio Canales et le metteur en scène Lluis Pasqual, intime de l'œuvre de Lorca, osent un drôle de pari. Revendication homosexuelle ? Epreuve de style ? Coup monté pour racoler le chaland ? On se souvient qu'un mois après avoir écrit cette pièce Lorca mourait sous les balles des soldats franquistes dont l'un d'entre eux se vantera d'avoir achevé « *cet homosexuel de poète* ». Désir alors pour nos deux comparses de tordre cette pièce trop nette, au *tragique annoncé, pour en révé*ler un secret dessein ?

LA TRIBU ALBA

Le scénario est simple : une mère tyrannique accule sa fille cadette, enceinte du fiancé de sa sœur aînée, à la pendaison. Dans une scénographie ascétique – un mur gris percé de trois ouvertures justifiant les entrées et sorties –, l'irruption de la tribu Alba, toutes voiles noires dehors, porte d'emblée à sourire. En paysannes échappées du couvent, les garçons semblent jaillir d'une malle à déguisements.

Malgré le petit gabarit des uns, la *finesse de la taille des autres*, difficile d'adhérer à cette image mal fagotée. Ni travelo, ni androgyne, ni drag-queen, les cinq sœurs ne ressemblent à rien. Et quand un des danseurs se visse des boucles d'oreilles rouges, la perplexité cède le pas à un léger agacement. Accessoires obligés, symboles voyants, premier degré programmé. Entre un pastiche de *La Cène*, facon séance de percussions sur table – d'une belle intensité néanmoins – et une danse autour d'une paire d'étriers, l'imagerie de l'Espagne virile et catholique est ici recyclée sur fond de flamenco trépidant. Jamais vraiment ridicule, jamais convaincant non plus. Allez savoir comment, au milieu de *cette improbable famille*, le danseur Antonio Canales, alias Bernarda Alba, force l'intérêt. En robe-soutane, crucifix à la main et barrette retenant les cheveux, il *transpire une vigueur inquié*tante. Même quand il brandit sa carabine telle une Ma Dalton déchirée, il n'entame pas son crédit.

Loin du cliché du danseur flamenco à la cambrure ravageuse, son visage blême, sa silhouette enrobée imposent une ambiguïté charnelle réellement fascinante. Homme ou femme, laid ou beau, peu importe. Il est une figure de l'autorité maléfique et dangereuse, avec ou sans arme. Très contenu, comme aspiré de l'intérieur, ce danseur à la grâce peu conventionnelle libère son flamenco par rafales. Sa puissance *et sa vivacité*, sa fièvre froide sont sans esbroufe. Virtuose, son *zapateado* fait vite oublier le support théâtral qui lui offre néanmoins une nouvelle dimension, plus trouble.

Dans la seconde partie du spectacle *Variations sur El Romancero Gitano*, plus classique, le danseur, en chemise tapisserie bordeaux, émeut par sa beauté joufflue à la Elvis Presley. Il n'est pas dans l'arrogance ombrageuse du flamenco, dans l'estocade, mais dans un émerveillement permanent qu'il offre avec un bonheur presque naïf au public.

Rosita Boisseau

NOUVEAU FILM

BIMBOLAND

■ *Bimboland* est un film décevant, sur le seul terrain où, très vite, on conçoit qu'on pourrait s'y intéresser : comme occasion de se mettre en colère. Le début est pourtant prometteur, avec le mélange de vulgarité et de stupidité qui préside à la mise en place de ce quiproquo où le professeur Depardieu, sans un regard pour la thésarde Judith Godrèche, craque comme une bête lorsque celle-ci, conseillée par Aure Atika, recourt aux affutiaux aguicheurs de la « bimbo ». De *Cendrillon* à *Et Dieu créa la femme* en passant par *Dr Jekyll et Mr Hyde* ou *La Poupée et le Pantin*, le film recycle une improbable quantité de récits avec une insondable paresse et une considérable laideur. Y compris, c'est un comble, au détriment de ses actrices *enfermées dans des* emplois méprisants.

Mais voilà que le film s'évide lui-même de son scénario beauf, pour finir en une gentillette parabole *humaniste qui éradique* y compris l'envie de s'en agacer. Il ne laisserait que l'oubli, n'était une fugace parcelle de grâce au détour d'un plan où Depardieu, comme ivre de tant de vide, retrouve l'élégante étrangeté qui n'est qu'à lui. *J.-M. F.*
Film français d'Ariel Zeitoun. Avec Judith Godrèche, Aure Atika, Gérard Depardieu. (1 h 30.)

SORTIR

PARIS

Carmen Campagne
Des Québécois et Québécoises qui racontent des histoires de Québécois pour les petits. Carmen Campagne fait des tubes avec des chansons en forme de poupées russes, où les poules, cochons ou vaches à traire sur claquements de doigts tiennent les rôles-titres.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-8e. Mo Opéra. Le 26, 14 h 30 ; le 27, 11 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 135 F.

Alain Jean-Marie
Biguine Reflexion
Pianiste originaire de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Alain Jean-Marie passe tranquillement du rôle d'accompagnateur recherché (on ne peut faire la liste de tout ceux avec qui il a joué) à celui de leader d'un trio où se mêlent ses racines et son goût pour les choses du jazz, en particulier celui issu du bop. A raison, son toucher, sa sensibilité, sa délicatesse et un swing impérial sont vantés régulièrement. Le pianiste jouera avec le bassiste Eric Vinceno et le batteur *Jean-Claude Montredon*, d'abord au Sunset, puis lors de la soirée du réveillon aux 7 Lézards.
– Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. Les 25, 26 et 27, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
– Les 7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4e. Mo Saint-Paul. 31 décembre, à partir de 23 heures. Tél. : 01-48-87-08-97. Réservation obligatoire. 130 F.

Colette Renard
Courageuse, chanteuse pour toujours, celle qui joua près de mille fois le rôle d'Irma dans *Irma la Douce*, comédie musicale d'Alexandre Breffort et Marguerite Monnot, la grande interprète de *Tais-toi Marseille*, la compagne de scène de Georges Brassens, années Bobino, rempile dans un petit théâtre de Pigalle.
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris-18e. Mo Pigalle. Jusqu'au 2 janvier 1999, 20 h 30 ; le 27 décembre, 15 heures. Tél. : 01-46-06-10-17. De 80 F à 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bimboland
d'Ariel Zeitoun (France, 1 h 30).
Cuba mon amour
de Carlos Marcovich (Mexique, 1 h 30).
Festen (*)
de Thomas Vinterberg (Danemark, 1 h 46).
Les Folies de Margaret
de Brian Skeet (Grande-Bretagne, 1 h 33).
Le Nain rouge
d'Yvan Le Moine (Belgique, 1 h 42).
Les Puissants
de Peter Chelsom (Etats-Unis, 1 h 48).
Le Testament du soir
de Kaneto Shindo (Japon, 1 h 52).
Le Voleur et L'Enfant
de Pavel Tchoukhraï (Russie, 1 h 30).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

L'Autre
de John Cromwell, avec Cary Grant, Carole Lombard.
Américain, 1939 (1 h 34).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e. Tél. : 01-43-54-51-60.
Les Contrebandiers de Moonfleet
de Fritz Lang, avec Stewart Granger, Jon Witheley.
Américain, 1955, copie neuve (1 h 23).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e. Tél. : 01-43-54-51-60.
La Strada
de Federico Fellini, avec Giulietta Masina, Anthony Quinn.
Italien, 1954, noir et blanc (1 h 40).
Action Ecoles, 5e. Tél. : 01-43-29-79-89.
West Side Story
de Robert Wise et Jérôme Robbins, avec Natalie Wood, Rita Moreno, George Chakiris.
Américain, 1960 (2 h 35).
Grand Action, dolby, 5e. Tél. : 01-43-29-44-40.

FESTIVALS CINÉMA

Charlot revient
Les Lumières de la ville (1930) : le 25, à 15 h 40, 17 h 20 ; *La Ruée vers l'or* (1925) : le 26, à 14 heures, 15 h 40, 17 h 20.
Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 01-43-29-79-89.
Littérature et cinéma
Elephant Boy (Robert Flaherty, Zoltan Korda, 1937) : le 25, à 19 h 30 ; *Le Livre de la jungle* (Zoltan Korda, 1942) : le 25, à 15 h 30, 17 h 30, 21 heures.
Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 01-43-29-44-40.
Ernst Lubitsch
To Be or Not to Be (1942) : le 25, à 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05.
Reflet Médicis, salle Louis Jouvet, 3, rue Champollion, Paris 5e.
Yasujiro Ozu
Le Goût du saké (1962) : le 25, à 16 h 30, 18 h 50, 21 h 15.
Saint-André-des-Arts I, 30, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6e. Tél. : 01-43-26-48-18.
Tél. : 01-43-54-42-34.
Panorama du western
Le Vent de la plaine (John Huston, 1960) : le 25, à 16 h 30, 19 heures, 21 h 30.
Action Christine, 4, rue Christine, Paris 6e. Tél. : 01-43-29-11-30.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Chœur du patriarcat russe
Chants orthodoxes anciens. Chœurs liturgiques et chants traditionnels.
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 19, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris 4e. Mo Pont-Marie. Les 25 et 27, à 17 heures ; le 26, à 20 h 45. Tél. : 01-43-55-47-09. De 75 F à 150 F.

Cabaret citrouille, revue (et corrigée)
d'Achille Tonic et Ferdinand Lecomte, mise en scène d'Achille Tonic.
Chapiteau Achille Tonic, 43, quai d'Austerlitz, Paris 13e. Mo Austerlitz. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-44-24-01-00. De 70 F à 130 F.
Kayassine
avec la compagnie les Arts Sauts.
Espace chapiteau du parc de La Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Le 25, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 115 F et 140 F.
Romanes cirque tsigane
mise en scène d'Alexandre Bouglione-Romanès.
Chapiteau Romanès, passage de Lathuile, Paris 18e. Mo Place-de-Clichy. Le 25, à 15 heures et 20 h 30. Tél. : 01-43-87-16-38. 50 F et 100 F.
Cirque Diana Moreno Bormann
tradition des petits cirques à l'ancienne qui dégage une vraie poésie : tigres, éléphants, girafe, chameaux, zèbres, jongleurs, trapèze, fildeferiste, magicienne...
Grande pelouse du Jardin d'acclimatation, Paris 16e. Mo Sablons. le 26, à 14 h 30. Tél. : 01-45-00-23-01 ou 01-45-01-51-22. De 80 F à 180 F. Gratuit jusqu'à 4 ans.
Miles Griffith et le trio d'Olivier Hutman
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 25, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. 150 F.
Muriel Robin
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Mo Opéra. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 270 F.
Fellag
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 130 F.
Jacques Haurogné
Ciné Théâtre 13, 1, avenue Junot, Paris 18e. Mo Lamarck-Caulaincourt. Le 26, à 15 heures. Tél. : 01-42-51-13-79. De 50 F à 80 F.

RÉSERVATIONS

Myung-whun Chung
dirige le Chamber Orchestra of Europe.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Les 9 et 10 janvier 1999. Tél. : 01-44-84-44-84. De 140 F à 200 F.
Hommage à Astor Piazzola
par Michel Portal, Richard Galliano et l'orchestre des concerts Lamoureux.
Salle Pleyel, 252, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris 8e. Le 17 janvier 1999. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F à 190 F.
Les Belles nuits du ramadan
avec l'Orchestre du Conservatoire de Beyrouth, Houria Aïchi, Fadela & Aïssa, Hassan Haffar et les Munshids d'Alep...
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Du 6 au 20 janvier 1999. Tél. : 01-47-00-57-59. De 80 F à 130 F.
Sylvie Guillem et Laurent Hilaire
Opéra Garnier, place de l'Opéra, Paris 2e. Mo Opéra. Les 5, 8 et 14 janvier 1999. Tél. : 08-36-69-78-68 (2,23 F/mn).
Le Frigo et la Femme assise
de Copi, mise en scène d'Alfredo Arias.
Théâtre national de Chaillot, place du Trocadéro, Paris 16e. Du 8 janvier au 28 février. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.

DERNIERS JOURS

27 décembre :
Shiro Kuramata, 1939-1991
Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 01-44-55-57-50. 20 F.
31 décembre :
Hommage à François Mansart
Maison Mansart, 5, rue Payenne, Paris 3e. Tél. : 01-48-87-41-03. Entrée libre.
L'Intranquillité
d'après Fernando Pessoa, mise en scène d'Alain Rais, avec François Marthouret.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3e. Tél. : 01-44-54-53-00. 80 F et 120 F.
Les Variations Goldberg
de George Tabori, mise en scène de Daniel Benoin.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.

VENDREDI 25 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Boudu sauvé des eaux ■■■ Jean Renoir (France, 1932, N., 85 min). Ciné Classics
21.55 Monnaie de singe ■■ Norman McLeod (Etats-Unis, 1931, *N., v.o., 80 min).* *Ciné Classics*
22.35 Le Guépard ■■■ Luchino Visconti (Italie, 1962, 185 min). France 2
22.40 Bananas ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1971, v.o., 80 min). Cinétoile
22.55 Meurtre à Alcatraz ■■ Marc Rocco (Etats-Unis, 1995, v.o., 120 min). Ciné Cinémas
23.00 ▶ Grande dame d'un jour ■■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 95 min). Arte
23.15 Le Kid ■■■ Charles Chaplin (Etats-Unis, 1921, muet, N., 55 min). Ciné Classics
0.10 Le Tour du monde de Sadko ■■ Alexander Ptouchko (Urss, 1952, v.o., 90 min). Canal +
0.20 Tucker ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1988, 110 min). Cinéstar 2
0.45 Vous ne l'emporterez pas avec vous ■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 125 min). Arte
1.20 Heroes ■■ Jeremy Paul Kagan (Etats-Unis, 1977, 100 min). Ciné Cinémas
1.35 Les Sept Péchés capitaux ■■ Claude Chabrol, Edouard Molinaro, Jean-Luc Godard, Jacques Demy, Roger Vadim, Philippe de Broca, Sylvain Dhomme et Max Douy et Eugène Ionesco (France, 1961, N., 115 min). Ciné Classics
1.45 L'Enquête de l'inspecteur Morgan ■■ Joseph Losey (Etats-Unis, 1959, *N., v.o., 95 min).* Cinétoile
3.50 Madame Bovary ■■■ Claude Chabrol (France, 1991, 140 min). Canal +
3.55 Tumultes ■■■ Bertrand Van Effenterre (France - Belgique, 1989, 95 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.00 Tracks. *No Respect : Au Père Noël.* Tribal : Moyen Age . Dream : Bruce Springsteen. Vibrations : Les Cacophonistes. Backstage : Le rock satanique. Future : Millenium Bug. Live : Le rap du Père Noël. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. *LCI*
19.30 Envoyé spécial, les années 90. La mafia des capucins. Dea Pérou. Histoire
20.00 20 h Paris Première. Claude Lelouch. Paris Première
20.50 Le Hit machine des tubes de l'année 1998. *Invitée : Céline Dion.* M 6
22.50 Les Bornes de l'aventure. France 3
23.10 Rocamadour, les Montgolfiades. Planète
23.20 Elvis 56 Special. *Canal Jimmy*
23.40 La Dernière Reine d'Hawaï. Odyssée

DOCUMENTAIRES

17.15 Incertain Père Noël. Odyssée
19.00 Histoire de la BD. Manga ! Manga ! Odyssée
19.25 L'Odyssée bleue. Un chant venu des profondeurs. France 2
19.30 Etoile de Noël. Odyssée
19.35 Jazz Collection. [4/12]. John Coltrane. Planète
20.15 Palettes, Jacques-Louis David. Une révolution à l'antique : *Les Sabines* (1799). Arte
20.35 Qui sera le prochain pape ? *Planète*
20.50 Des trains pas comme les autres. Trains de luxe en Asie. France 2
21.35 Traditions de Noël. Odyssée
22.10 Seul contre Saddam. *Planète*

MUSIQUE

17.30 Noël russe. Par le Chœur de chambre de Moscou, *dir.* Vladimir Minin, le Chœur des enfants de l'église de la Sainte-Vierge de Kazan in Ouzkoïe, dir. *l'archimandrite Piotr et les Chœurs du* monastère de la Trinité Saint-Serge, dir. l'archimandrite Mattheus. Mezzo
18.55 Autour de Noël. TSR
21.00 La Nuit des grandes voix. José Carreras, Nathalie Cole, Placido Domingo. Chants traditionnels de Noël, arrangés par Lalo Schifrin. Paris Première
21.00 Sarah Vaughan. Muzzik
21.55 Christmas in Vienna. *Vienna Town Hall 1998.* Avec Placido Domingo, Patricia Kaas, Alejandro Fernandez. RTBF 1
22.35 La Nuit des grandes voix. Les Grands Ténors de l'opéra. Paris Première
23.00 Carols for Christmas. Muzzik
23.45 Aznavour. Palais des Congrès 1997. TF 1
23.55 La Nuit des grandes voix. Jessye Norman. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 La Guerre de l'eau. Marc F. Voizard. Festival
20.40 En route, les enfants ! Norman Stone. RTL 9
20.45 Le Livre de la vie. Hal Hartley. Arte
20.50 Merlin. Steve Barron [1 et 2/2]. TF 1
21.50 ▶ La Dernière Danse. Tsai Ming-Liang. Arte
22.15 Le Frère irlandais. Robin Davis [1 et 2/2]. Festival

COURTS MÉTRAGES

1.00 Nuit de Noël pour femme adultère. Robert Zemeckis. 13ème Rue

SÉRIES

19.20 Equalizer. Jeu mortel. 13ème Rue
20.05 Mister Bean. Joyeux Noël, Mister Bean. TSR
20.10 Zorro. L'idylle de Zorro. M 6
20.15 Happy Days. L'amitié triomphe toujours. Série Club
20.55 Le Fléau. [4/4]. Série Club
20.40 Galactica. [3/3]. 13ème Rue
20.55 Soirée sitcom. Téva
20.55 Sherlock Holmes. Le Vampire de Lamberley. TMC
21.30 Galactica. Les moissons de l'espace. 13ème Rue
21.50 The New Statesman. La brebis galloise (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Molière. [5/5]. Histoire
1.20 Star Trek, Deep Space Nine. Qui perd gagne (v.o.). Canal Jimmy
2.05 Star Trek, la nouvelle génération. Tapisserie (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.50 TF 1
Merlin
Réalisé par l'Américain Steve Barron, un téléfilm en deux parties inspiré par la légende des chevaliers de la Table ronde. Une belle distribution et des effets spéciaux impressionnants.

● 22.35 France 2
Le Guépard
Après le débarquement de Garibaldi en Sicile, en 1860, un vieil aristocrate prend conscience de la fin de sa classe et assure l'avenir de son neveu par un mariage *bourgeois. Visconti, qui* n'a pas son pareil pour reconstituer une époque, a peint lucidement l'évolution historique et le déclin de ces *grandes familles nobles pour* lesquelles son cœur battait. Tiré d'un roman de Giuseppe Tomasi de Lampedusa, le film est superbe, Burt Lancaster aussi. – *J. S.*

● 23.00 Arte
Grande Dame d'un jour
En 1933, pendant la crise, un gangster auquel elle porte chance décide de changer en respectable millionnaire une clocharde vendeuse de pommes qui fait élever sa fille en Espagne et va la voir arriver à New York avec son fiancé et la famille de celui-ci. Prise en charge de la réalité par le merveilleux et un humour sentimental capable de faire croire que tout déshérité peut avoir sa chance. Idéalisme, humanisme, pour une œuvre importante, jamais présentée à la télévision. Un film réalisé en 1933 par Frank Capra, qui en donnera une nouvelle version – en 1961, ce sera son dernier film – intitulée *A Pocketful of Miracles*, avec Glenn Ford et Bette Davis dans les rôles-titres. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Pluto Dingo.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Merlin. Téléfilm. Steve Barron [1 et 2/2].
23.45 *Aznavour. Concert.*
1.20 TF 1 nuit, Météo.
1.35 Concert de Noël.

FRANCE 2

17.20 La Tulipe noire ■ Film. Christian-Jaque.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 L'Odyssée bleue.
19.50 L'Euro.
19.54 Au nom du sport.
19.55 Le Pire Noël est arrivé.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Des trains pas comme les autres. Trains de luxe en Asie.
22.25 Un livre, des livres.
22.35 Le Guépard ■■■ Film. Luchino Visconti.
1.40 Redha au Zénith. Caravane : Palempsest.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.50 6e Festival international du cirque de Massy.
22.30 Météo, Soir 3.
22.50 Les Bornes de l'aventure.
0.15 Le Grand Bêtisier du monde.
1.30 Bugs Bunny.

CANAL +

18.30 Space Jam. Film. Joe Pytka.
▶ En clair jusqu'à 21.00
19.50 Flash infos.
20.00 Ça cartoon avec Jamel.
21.00 La Course au jouet. Film. Brian Levant.
22.35 Michael. Film. Nora Ephron.
0.10 Le Tour du monde de Sadko ■■ Film. Alexander Ptouchko (v.o.).
1.40 Les Raisons du cœur ■ Film. Markus Imhoof.

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 ***Palettes, Jacques-Louis David.*** Une révolution à l'antique : *Les Sabines* (1799).
20.45 Le Livre de la vie. Téléfilm. Hal Hartley.
21.50 ▶ La Dernière Danse. *Téléfilm. Tsai Ming-Liang (v.o.).*
22.55 Contre l'oubli. Tran Thi Thuc (*Vietnam*).
23.00 ▶ Grande dame d'un jour ■■■ Film. Frank Capra (v.o.).
0.35 Le Dessous des cartes. La Cour pénale internationale.
0.45 Vous ne l'emporterez pas avec vous ■■ Film. Frank Capra (v.o.).

M 6

18.05 Les Derniers Jours de Pompéi ■ Film. Mario Bonnard.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Zorro.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Politiquement rock.
20.50 Le Hit machine des tubes de l'année 1998.
22.55 Sauver ou périr. Téléfilm. J. Power.
0.35 Rendez-vous secret. Téléfilm. Kieron J. Walsh.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Black and Blue.
22.10 Fiction. *Le Poncho de Hualicho,* de Grégorio Manzur.
22.30 Soirée gospel. Hearts Of Soul.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 ***Concert franco-allemand.*** Œuvres de Berlioz.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Decoust, Campogrande, Gabus.
23.07 Jazz-club. Spanky Wilson.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Bach, Quantz. 20.40 La Famille Erdödy. Œuvres de Mozart, Haydn, Pleyel, Beethoven.
23.00 La Chauve-souris. Opérette de J. Strauss fils. Interprété par le Chœur de l'Opéra de Munich et l'Orchestre d'Etat de Bavière, dir. Carlos Kleiber.

SAMEDI 26 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.30 Boudu sauvé des eaux ■■■ Jean Renoir (France, 1932, N., 85 min). Ciné Classics
14.55 ***Les Sept Péchés capitaux*** **■■** Claude Chabrol, Edouard Molinaro, Jean-Luc Godard, Jacques Demy, Roger Vadim, Philippe de Broca, Sylvain Dhomme et Max Douy et Eugène Ionesco (France, 1961, N., *110 min*). *Ciné Classics*
16.45 Monnaie de singe ■■ Norman McLeod (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 80 min). Ciné Classics
23.00 Les Yeux de la nuit ■■ John Farrow (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 80 min). Ciné Classics
23.00 La Leçon de piano ■■■ Jane Campion (France - Australie, 1992, 115 min). Cinéstar 1
23.00 Au-delà des lois ■■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 100 min). Cinéstar 2
23.45 L'homme qui rétrécit ■■ Jack Arnold (Etats-Unis, 1957, N., 80 min). TSR
2.00 Riz amer ■■■ Giuseppe De Santis (Italie, 1949, *N., v.o., 105 min).* Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. *Invité : Régis Debray.* LCI

MAGAZINES

13.00 Plaisirs du monde. Grands gourmands : La Bretagne. Jardins et loisirs : Fabriquer sa bière. Cap aventure. Pas si bêtes que ça. TV 5
13.45 Les Grandes Enigmes de la science. La saga du diamant. France 2
14.10 et 16.40, 21.10 Grand angle. L'excision : l'éducation des enfants à Madagascar. LCI
14.30 Le Magazine de l'Histoire. Portraits et destins. Invités : Jean-Marie Rouart, Philippe Sollers, Laure Adler. Histoire
15.15 Le Magazine du cheval. Le skijoring. Les chevaux de l'île de Ré. *Pur-sang arabes et bisons dans la* neige à 2000 mètres d'altitude. Le Wild West Show à Disneyland. France 3
16.30 De l'actualité à l'Histoire. L'université, trente ans après. Histoire
17.15 Courts particuliers. Spécial Scorsese. Paris Première
17.30 Envoyé spécial, les années 90. La mafia des capucins. Avec Marie-Anne Matard-Bonucci. Dea Pérou. Avec Ruggiero Romano. *Histoire*
19.00 T.V. +. Best of. Canal +
19.00 Histoire parallèle. Bilan de l'année 1948. *Invité : Eric J. Hobsbawm.* Arte
19.05 Paris modes. Les sapins de Noël. Paris Première
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Grande Guerre. Invités : Stéphane Audouin-Rouzeau, Annette Becker, Gerd Krumeich. Histoire
20.45 Le Club. Patrick Schulmann. Ciné Classics
21.45 Metropolis. Arte
22.05 Nulle part ailleurs Live. Canal +

DOCUMENTAIRES

18.05 La Jungle de verre. Tous conformes. Odyssée
18.50 Fernandel de père en fils. Festival
19.00 La Dernière Reine d'Hawaï. Odyssée
19.35 Les Grandes Batailles du passé. *[2/26]. Orléans 1429.* Planète
19.55 Sainte Thérèse au carmel. Odyssée
20.35 Les Royaumes de l'ours russe. Sibérie, la forêt gelée. TMC
20.35 Les Diggers de San Francisco. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Palettes, *Lascaux, préhistoire de l'art :* Montignac, Dordogne, vers 18000 avant le présent. Arte
20.55 Le Temps des cathédrales. Les nations s'affirment. Odyssée
21.30 L'Ouest américain. *[8/8].* TMC
21.30 La Quête du futur. [17/22]. Planète
21.50 Incertain Père Noël. Odyssée
21.55 L'Histoire du flipper. Canal Jimmy
22.00 Jazz Collection. [4/12]. John Coltrane. Planète
22.05 Jésus-Christ, star du cinéma. Ciné Cinémas
22.30 Des trains pas comme les autres. L'Orient-Express : Florence, Venise et la Toscane. TV 5
23.00 Qui sera le prochain pape ? Planète
23.00 Les Empereurs romains. *[4/6]. Hadrien, le voyageur.* Histoire
23.05 Etoile de Noël. Odyssée
23.50 Music Planet. Michel Jonasz. Arte
23.55 Votez Dizzy ! Paris Première
0.00 Corpus Christi. [8/12]. Pâque. Histoire
0.35 Seul contre Saddam. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.00 Handball. Championnat de France. Chambéry - Montpellier. Canal +

MUSIQUE

20.30 La Vie parisienne. Opéra d'Offenbach. Mise en scène. Alain Françon. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Lyon, dir. Jean-Yves Ossonce. Mezzo
21.00 Jephtha. Oratorio de Haendel par the BBC Scottish Symphony Orchestra, *dir. sir* Neville Marriner. Muzzik
22.30 Portishead. Saint-Malo 1998. Paris Première
22.50 Quatre saisons à Lille. A l'Auditorium du Nouveau Siècle. Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus. France 3
23.10 Danses et rhapsodies. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Mariss Jansons. Mezzo
23.10 L'Enfant et les Sortilèges. Opéra de Ravel. Mise en scène. Frank Corsaro. Par l'Orchestre philharmonique de Londres et les Chœurs de l'Opéra de Glyndebourne, dir. Simon Rattle. Muzzik

TÉLÉFILMS

17.05 Un soleil pour l'hiver. *Laurent Carceles.* Festival
17.45 Le Vagabond de Noël. Will McKenzie. RTL 9
18.15 Vanishing Son, combattre pour survivre. John Nicolella [1/4]. 13ème Rue
18.20 Secret défense. John Harrison. Ciné Cinémas
18.25 Sabrina, l'apprentie sorcière. Tibor Takacs. France 2
20.30 Les Aventures du jeune Ivanhoé. R. L. Thomas. Festival
20.35 Bouvard et Pécuchet. J.-D. Verhaeghe [2/2]. Ciné Cinémas
20.50 Belle grand-mère. Marion Sarraut. France 3
22.10 Vacances mouvementées. Richard Benjamin. Disney Channel
22.45 Le Livre de la vie. Hal Hartley. Arte

SÉRIES

17.00 Urgence. TV 5
17.10 Highlander. *Immunité diplomatique.* Série Club
17.20 Equalizer. Jeux dangereux. 13ème Rue
17.30 Cybill. Oh, quel Noël ! Téva
17.55 Clueless. Joyeux Noël. Téva
18.20 Susan ! Chantons Noël. *Téva*
18.30 Molière. [5/5]. Histoire
18.35 Homicide. Un gamin infernal. Série Club
18.45 Murphy Brown. Murphy *et les Power Ninja.* Téva
19.15 Une fille à scandales. The Neighbour of Bath (v.o.). Téva
19.35 Happy Days. Richie ira-t-il à Venise ? Série Club
19.45 La Vie à cinq. La prédiction. Téva
20.00 3e planète après le Soleil. Romeo and Juliet and Dick (v.o.). Série Club
20.05 Zorro. Agent de l'aigle noir. Disney Channel
20.15 Cruellement vôtre. (v.o.). Arte
20.15 Friends. Celui qui vit sa vie. RTL 9
20.35 H. Une promesse. Canal +
20.40 New York Undercover. *L'addition. Engrenage.* 13ème Rue
20.50 Le Caméléon. Les jeux sont faits. M 6
20.55 Blague à part. Homme objet. Canal +
21.00 Maximum Bob. Queue de poisson (v.o.). Canal Jimmy
21.20 Spin City. Tommy Dugan. Canal +
21.45 South Park. Monsieur Hankey, le petit caca Noël. Canal +
21.45 The Sentinel. Harcèlement. M 6
22.10 L'Instit. Le Mot de passe. Festival
22.13 High Incident. Toc, toc (v.o.). 13ème Rue
22.25 Blanche. [9, 10 et 11/11]. TMC
22.40 Profiler. Obsession médiatique. M 6
23.55 Le Voyageur. Génération suicide. Série Club
23.55 Star Trek, Deep Space Nine. Qui perd gagne. Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Art
L'Aventure humaine
Découverte en septembre 1940, la grotte de Lascaux est fermée au public depuis 1963. La respiration des visiteurs endommageait le voile de calcite qui recouvre les parois peintes. Elle n'est plus accessible qu'à quelques chercheurs, pas plus de trois par jour, et pour une durée limitée. C'est dire l'intérêt du documentaire d'Alain Jaubert, *Lascaux, préhistoire de l'art*, un volet de sa collection « Palettes » exceptionnellement diffusé dans le cadre de « L'Aventure humaine ». Lascaux, comme si vous y étiez. Minutieusement décrites, les peintures rupestres sont aussi analysées selon leur emplacement, mises en rapport avec la faune de l'époque (glaciaire), et avec celles d'autres grottes. Elles sont aussi passées au crible des interprétations successives : depuis Salomon Reinach, qui y voyait une forme de magie, jusqu'à André Leroi-Gourhan, qui a mis en évidence leur caractère sexuel. Un regret : il n'est fait aucune mention du gardien de Lascaux, le seul homme qui y descende quotidiennement, pour en relever la température et le degré d'humidité. Horloger de formation, depuis qu'il y *travaille, il s'est débarrassé de sa* montre. – *H. B.*

● 20.55 Téva
Dynastie : la réunion
Lorsque « Dynastie », le feuilleton rival de « Dallas », est arrêté en mai 1989, à la fin de la 9e saison, bien des énigmes restaient sans réponse et laissaient le téléspectateur sur sa faim : Blake Carrington était emprisonné pour meurtre, sa seconde épouse, Krystie, était toujours dans le coma dans une clinique suisse et Alexis, son ex, était précipitée d'un balcon. Devant l'abondant courrier des fans mécontents, le producteur Aaron Speeling décida, deux années plus tard, de donner une fin plus cohérente à la saga des Carrington *dans un téléfilm de trois heures,* intitulé *Dynastie : la réunion*. On y retrouve, quelques années plus tard, Krystie sortie de son coma, Alexis miraculeusement rescapée de sa chute mortelle et Blake libéré de prison, qui va tenter de reconquérir son empire, accaparé par le Consortium. Mensonges, trahisons, meurtres se succèdent dans un univers de luxe : champagne, caviar, bijoux, fourrures, et Rolls. – *J.-J. S.*
★ Rediff. : samedi 26 à 20.55 ; lundi 28 à 18.30 ; mardi 29 à 18.30 ; jeudi 31 décembre à 12.45 ; vendredi 1er janvier à 12.45.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 MacGyver.
14.50 Alerte à Malibu.
15.40 Flipper.
16.35 ***Dingue de toi.***
17.10 Hercule.
18.00 Sous le soleil.
19.00 Melrose Place.
19.50 Bloc modes.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Une année en or.
23.10 Football (rediff.). La finale : France - Brésil.
1.25 La Nuit en fête. Dan Ar Braz *et l'héritage des Celtes.*

FRANCE 2

13.45 Les Grandes Enigmes de la science.
14.40 L'Euro.
14.45 Tiercé.
15.00 Marion du Faouët, chef des voleurs. *Téléfilm. Michel Favart [1 et 2/2].*
18.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.25 Sabrina, l'apprentie sorcière. Téléfilm. Tibor Takacs.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.51 Au nom du sport.
19.55 Le pire Noël est arrivé.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Plus Grand Cabaret du monde.
23.10 Nous c' Nous... pour Noël !
0.10 Journal, Météo.
0.30 Popeck au Casino de Paris.
1.45 La Tentation de l'innocence.

FRANCE 3

13.35 Le Temps d'un été. Téléfilm. Chris Bould.
15.15 Le Magazine du cheval.
16.05 ***Les Zinzins de l'espace.***
16.20 Batman et Superman, la rencontre.
17.20 Chroniques de l'Afrique sauvage. [6/12].
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Des cerises sur le gâteau.
20.35 Tout le sport.
20.50 ***Belle grand-mère.*** Téléfilm. Marion Sarraut.
22.25 Météo, L'Euro, mode d'emploi.
22.35 Soir 3.
22.50 Quatre saisons. A Lille.
0.55 Tex Avery.

CANAL +

14.00 Handball. Championnat de D 1. Chambéry - Montpellier.
15.35 Football américain.
16.50 Les Dieux du gymnase 98.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.25 Toonsylvania.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V.+ Best of.
20.04 Jean-Luc et Faipassa.
20.05 Les Simpson.
20.34 Samedi comédie. 20.34 H. Une promesse. 20.55 Blague à part. Homme objet. 21.20 Spin City. Tommy Dugan. 21.45 South Park. Monsieur Hankey, le petit caca Noël.
22.05 Nulle part ailleurs Live.
23.00 City of Crime ■ Film. John Irvin.
0.35 Le Comédien. Film. C. de Chalonge.
2.10 Le Jour de la bête ■ Film. Alex De la Iglesia (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.35 Le Cinéma des effets spéciaux.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Journal de la santé.
14.55 Sur les chemins du monde.
15.00 Les Authentiques.
15.30 ▶ Les Grands Hôtels. Hôtel Savoy, à Londres.
16.00 L'Enfance dans ses déserts.
16.30 Lonely Planet. [25/26].
17.30 Terres de légendes.
18.05 Kitikmeot.
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 26 décembre 1948 : Bilan de l'année 1948.
19.45 Météo, Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes. L'ouverture de la route des Indes.
20.15 Cruellement vôtre. [6/6].
20.45 L'Aventure humaine. Palettes, Lascaux, préhistoire de l'art. Montignac, Dordogne, *vers 18000 avant le présent.*
21.45 Metropolis.
22.45 Le Livre de la vie. Téléfilm. Hal Hartley (v.o.).
23.50 Music Planet. Michel Jonasz.
0.45 L'Appel de la forêt ■ Film. Ken Annakin.

M 6

13.10 Code Quantum.
14.05 La Belle et la Bête.
15.05 Fame L.A.
16.00 Raven.
17.00 Amicalement vôtre.
18.00 Bugs.
19.00 Agence Acapulco.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6.
20.49 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. Les jeux sont faits. 21.45 The Sentinel. Harcèlement. 22.40 Profiler. Obsession médiatique.
23.40 Le Virus assassin. Téléfilm. Ben Bolt.
1.55 ***M 6 Music Live à Vandœuvre.***

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Profession spectateur.
20.00 Fiction. *Jeanne heureuse,* de Claude-Henri Buffard.
22.35 Opus. Un du Golden Gate Quartet : Orlandus Wilson.
0.05 Le Gai Savoir. Colette Mechin.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 A l'Opéra.
19.30 Concert UER. Donné en direct de l'Opéra de Flandres, à Anvers. *Venus et Adonis*, de Blow, Daniel Mobbs (Adonis), Nancy Argenta (Cupidon), Juliet Schieman (Bergère / Grâce) ; *Didon et Enée*, de Purcell ; *Erosion*, de Rotman.
23.07 Présentez la facture. Invités : Claude Ribouillault, Nicole Monetta. Instruments insolites.

RADIO-CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Mozart, Field.
20.00 Les Soirées. Concert. Albert Roussel, compositeur. *Fervaal*, prélude, d'Indy par la Symphonie Columbia, dir. T. Schippers ; Œuvres de Roussel : *Divertimento*, C. Cantin, flûte, M. Bourgue, hautbois, M. Portal, clarinette, A. Wallez, basson, A. Cazalet, cor, P. Rogé, piano ; *Festin de l'araignée*, par l'Orchestre national de France, dir. G. Prêtre ; œuvres de Ravel, Martinu, Roussel.
22.00 Da Capo. Œuvres de Bach, Mendelssohn, Brahms, Dvorak.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite. Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1998

L'islamiste Ben Laden appelle à tuer Américains, Britanniques et Israéliens

NEW-DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

Dans ses premières déclarations publiques depuis les bombardements américains sur ses camps d'entraînement en Afghanistan, en août, l'homme d'affaires saoudien Oussama Ben Laden, accusé de terrorisme par les Etats-Unis, a réaffirmé, à la chaîne de télévision américaine ABC, son innocence dans les attentats contre les ambassades américaines du Kenya et de Tanzanie (250 morts) tout en indiquant qu'il *« ne regrette pas ce qui est arrivé »*. Admettant qu'il connaissait quelques-uns des suspects, détenus aux Etats-Unis, il a ajouté : *« Ce sont des hommes sincères et que je tiens dans la plus haute estime. »* En outre, Ben Laden s'est dit à nouveau confiant dans le fait que *« la nation musulmane se débarrasserait des Américains et des juifs »*. Selon ABC, l'entretien a eu lieu, mercredi 23 décembre, sous une tente dans la campagne, avec des mesures de sécurité exceptionnelles.

Dans d'autres déclarations au quotidien arabe *Asharq al-Awsat*, publié à Londres, du vendredi 25 décembre, Ben Laden a appelé à *« combattre et tuer les Américains, les Britanniques »* et les Israéliens. *« Les peuples britannique et américain ont largement fait état de leur appui aux décisions de leurs chefs d'agresser l'Irak, ce qui fait de chacun de leurs ressortissants, de même que les juifs en Palestine occupée, des guerriers que tout musulman doit combattre et tuer »*, a-t-il déclaré.

En août, les talibans, qui gouvernent 80 % de l'Afghanistan et qui considèrent Ben Laden comme leur *« invité »*, avaient affirmé qu'ils lui avaient interdit de rencontrer la presse. Toutefois, depuis cette date, une cour instituée par le chef des talibans, mollah Omar, a jugé Ben Laden innocent et cela explique peut-être qu'il puisse de nouveau s'exprimer. Ben Laden a cependant réaffirmé qu'il s'en tenait aux règles édictées par les talibans et qu'il ne se livrait à aucune activité à partir du sol afghan.

Ben Laden vit normalement à Kandahar, ville de résidence du mollah Omar, dans une maison hautement protégée. La protection donnée par les talibans à Ben Laden, qui a combattu toutes les années du Jihad contre l'Union soviétique, est une des raisons qui empêchent leur reconnaissance par la communauté internationale.

Françoise Chipaux

Le pape a donné rendez-vous aux fidèles pour l'ouverture de l'Année sainte

A Notre-Dame de Paris, cinquantenaire de la première messe télévisée de Noël

CAP sur l'an 2000 : un an, jour pour jour, avant l'ouverture de l'Année sainte du jubilé, le pape a donné rendez-vous aux catholiques du monde entier, jeudi soir 24 décembre dans la basilique Saint-Pierre à Rome, pour qu'ils se préparent à célébrer le deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ. Il a pris soin d'ajouter que, *« s'il plaît à Dieu »*, c'est lui qui conduira les manifestations exceptionnelles qui auront lieu, à partir du 24 décembre 1999, en Terre sainte, à Rome et dans tous les hauts lieux du christianisme.

« Je pense déjà au Noël de l'an prochain, a dit le pape. *Ce sera une grande Année sainte, car elle célébrera, d'une manière tout à fait particulière, le bimillénaire de l'événement-mystère de l'incarnation, grâce auquel l'humanité a atteint le sommet de sa vocation. Dieu s'est fait homme pour rendre l'homme participant de sa divinité. »*

Au cours de cette messe de minuit de Noël, qu'il a célébrée en présence du corps diplomatique, des cardinaux et évêques de la Curie romaine, ainsi que de vingt mille pèlerins, le pape a également prié *« pour les responsables des pays et des organisations internationales chargés d'œuvrer pour la justice et en faveur de la paix »*, puis *« pour les enfants exploités et maltraités »* et pour *« tous les malades du monde et ceux qui vivent dans l'égarement de la dépression »*.

Plus de cinq cents millions de catholiques, selon des sources vaticanes, ont pu suivre cette messe de la nuit de Noël, diffusée par la télévision dans une quarantaine de pays et sur Internet. Vendredi 25 décembre à midi, le pape devait prononcer son message annuel de Noël pour la paix dans le monde.

● **A Paris**, la messe de minuit à la cathédrale Notre-Dame revêtait cette année une ampleur exceptionnelle. « Le jour du Seigneur », la plus ancienne émission de télévision, célébrait, en direct sur France 2 et sur Internet, le cinquantième anniversaire de la première messe télévisée, diffusée à l'initiative du Père Raymond Pichard, dominicain (*Le Monde* daté 20-21 décembre).

Le 24 décembre 1948, cette première messe télévisée avait déjà été retransmise de Notre-Dame de Paris, en direct et en eurovision, en noir et blanc. Mais peu de téléspectateurs avaient pu suivre ce premier Noël sur les rares récepteurs.

Cette messe de minuit commémorative a été célébrée par Mgr Jean-Marie Lustiger. L'archevêque de Paris s'est lui aussi projeté sur l'an 2000, c'est-à-dire l'entrée du christianisme dans le troisième millénaire de son histoire, pour déplorer en particulier que *« depuis deux mille ans, les cris de la guerre n'ont pas cessé de recouvrir l'annonce de la paix de Noël »*. Le cardinal Lustiger a ajouté que *« l'humanité est fatiguée des hommes providentiels, lasse de voir mourir ses espérances »* et il est revenu sur la signification ultime de cette fête : *« Noël, c'est un enfant qui nous fait signe, qui nous appelle à nous réveiller, à nous lever, à aller plus loin. »*

A l'invitation du Père Hervé Jégou, producteur de l'émission « Le jour du Seigneur » (créée en 1954), Mgr Lustiger devait donner lecture d'un message signé par le pape, à l'occasion du cinquantenaire de la première messe de Noël télévisée. Dans ce texte, Jean Paul II se réjouit que *« le service public français offre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté la possibilité d'avoir des émissions religieuses aux fidèles empêchés »*. Il a ajouté que *« cette présence chrétienne sur les ondes fait partie de la tradition d'ouverture et de dialogue qui honore la France »*.

Depuis 1948, 2 750 messes ont été retransmises en direct, dont 200 en eurovision, 1 800 paroisses et communes ont été visitées par les responsables de l'émission catholique du dimanche matin.

● **A Bethléem**, ville de la naissance de Jésus-Christ selon la tradition, Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, a appelé les fidèles à prier pour les prisonniers palestiniens, *« ces prisonniers de notre terre, toujours privés de liberté et de paix »*. Le refus d'Israël de libérer des prisonniers politiques après l'accord de Wye Plantation avait provoqué de violentes manifestations, faisant cinq morts et plus d'une centaine de blessés.

● **A Djakarta**, la messe de minuit, dans la cathédrale indonésienne et de nombreuses autres églises catholiques et protestantes, a été supprimée par craintes de nouvelles violences. Une foule d'un millier de personnes avait attaqué trois églises et une école catholique à Djakarta, samedi 19 décembre, au début du ramadan. Depuis un mois, les affrontements confessionnels ont fait treize morts dans la population chrétienne, tandis que plusieurs églises et mosquées ont été incendiées.

● **A Pékin**, des dizaines de milliers de fidèles ont suivi la messe de minuit dans les douze églises catholiques et protestantes de la ville. Les chrétiens seraient environ 14 millions (4 millions de catholiques et 10 millions de protestants) en Chine, et plus si on compte les clandestins des « églises domestiques ». Le christianisme a été autorisé au début des années 80 dans le cadre de l'Association patriotique des catholiques de Chine, placée sous le contrôle des autorités.

Henri Tincq (avec AFP)

Les chrétiens de Bagdad ont célébré Noël

Cinq jours après la fin des bombardements américano-britanniques, les chrétiens de Bagdad ont célébré, en grand nombre, la messe de minuit de Noël, dans les quelque cinquante églises de la ville. Cette fête a été à nouveau ternie par les rigueurs de l'embargo qui frappe le pays depuis huit ans.

La communauté chrétienne d'Irak compte quelque 750 000 membres, dont une majorité de chaldéens, sur une population de 22 millions d'habitants, en majorité chiite. Les autres chrétiens sont des Syriens, des Arméniens, catholiques et orthodoxes. Les protestants sont très minoritaires. Les chrétiens sont officiellement libres de pratiquer leur culte. Ils affirment vivre en harmonie avec leur voisins musulmans et n'être pas victimes de *« discrimination »*. Toutefois, certains expriment leur inquiétude face à la radicalisation du régime de Saddam Hussein. – *(AFP.)*

Saisine du Conseil constitutionnel sur la réforme du scrutin régional

LA DROITE SÉNATORIALE (RPR, *Union centriste, Républicains* et indépendants) a déféré au Conseil constitutionnel, jeudi 24 décembre, la loi réformant le mode de scrutin régional et le fonctionnement des conseils régionaux, qui a été définitivement adoptée par le Parlement, mardi 22 décembre. Le texte de la saisine, *signée par quelque cent quarante sénateurs*, porte plus particulièrement sur dix articles du texte. Outre l'obligation d'assurer la parité sur les listes, et le bénéfice accordé à la liste la plus jeune en cas d'égalité de suffrages, les sénateurs contestent la conformité à la Loi fondamentale de la procédure de vote bloqué pour l'adoption du budget, *la publicité des séances en commission permanente*, ainsi que l'entrée en vigueur immédiate du nouveau mode de scrutin, en cas de dissolution d'un conseil régional avant le prochain renouvellement général.

DÉPÊCHES

■ **FRONT NATIONAL : le bureau exécutif du parti de Jean-Marie Le Pen** a exclu, jeudi 24 décembre, *« pour motif grave »* six proches de l'ancien délégué général, Bruno Mégret, ce qui porte à treize le nombre d'exclusions prononcées en deux jours (*Le Monde* du 25 décembre). *Par ailleurs, le président du tribunal de* grande instance de Paris a autorisé, mercredi, le FN à assigner en référé neuf de ces membres exclus. Les lepénistes veulent que les mégrétistes ne puissent plus user du nom, de l'emblème ou des listes d'adhérents du FN. L'audience doit avoir lieu le 12 janvier 1999.

■ **BUDGET : le programme pluriannuel de finances publiques,** présenté mercredi 23 décembre par le gouvernement, fait craindre au RPR un *« alourdissement considérable de la pression fiscale »* en raison d'*« hypothèses de croissance particulièrement optimistes »*, *indique le mouvement dans un communiqué publié jeudi. « Si la croissance était malheureusement inférieure aux espoirs du gouvernement, la parole de la France ne pourrait être respectée qu'au prix d'un alourdissement considérable de la pression fiscale »*, affirme le RPR.

■ ***GÉORGIE : un attaché de l'ambassade de Grèce à Tbilissi*** a été découvert, jeudi 24 décembre, tué par balles dans l'entrée de l'immeuble où il habitait au centre-ville de la capitale géorgienne. Anastasios Mizitras, âgé de trente-sept ans, faisait partie des personnes chargées de la sécurité de l'ambassade. – *(AFP.)*

■ ***INTOXICATION : entre 30 et 40 personnes, dont des enfants,*** qui assistaient à la messe de minuit à Saverdun (Ariège) ont été hospitalisées après avoir été plus ou moins gravement intoxiquées par des émanations de monoxyde de carbone, a indiqué le préfet du département. En tout, trois cents fidèles présents à la messe de Noël *ont été victimes d'émanations* provenant d'un chauffage défectueux. Le plan rouge a été déclenché et les victimes ont été hospitalisées à Pamiers et à Toulouse. – *(AFP.)*

■ **DROGUE : environ 19 tonnes de marijuana ont été saisies** lors d'une opération, menée mercredi 23 décembre en mer du Nord, par les policiers *néerlandais en collaboration avec les douaniers* britanniques, a-t-on indiqué vendredi de source judiciaire néerlandaise. Au total, 11 personnes ont été arrêtées. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté vendredi 25 décembre 1998 : 381 420 exemplaires. – 3

La Cour de cassation réévalue les créances des salariés

DANS *un arrêt rendu le 15 décembre* et révélé le 24 décembre par la lettre quotidienne *Liaisons sociales*, la chambre sociale de la Cour de cassation a décidé que les *salariés dont l'entreprise a été placée* en redressement ou en liquidation judiciaire pourraient fréquemment percevoir, en cas de salaires impayés, jusqu'à treize *fois le plafond* de la Sécurité sociale (soit 732 680 francs) alors que, jusqu'à présent, la grande majorité d'entre eux ne percevaient que quatre fois le plafond (*225 440* francs).

L'assurance garantie des salaires (AGS), destinée à garantir le paiement des créances salariales, comporte deux plafonds : quatre *ou treize fois* le plafond de la Sécurité sociale. Pour bénéficier du « plafond 13 », la créance devait résulter de dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles. *Le* « plafond 4 » était, lui, retenu dans tous les autres cas.

Jusqu'à présent, la Cour de cassation avait interprété les textes de façon restrictive. Elle considé*rait que seuls* les salaires minima impérativement fixés par une loi, un règlement ou une convention, pouvaient bénéficier du « plafond 13 ». Il suffisait que le salarié ait un salaire légèrement supérieur au minimum légal ou conventionnel – ce qui est très fréquent – pour qu'il ne bénéficie que du « plafond 4 ».

La Cour distingue désormais les créances de leur montant, qui peut résulter du simple contrat de travail. *« La rémunération du salarié, contrepartie de son travail, entre dans les prévisions de l'article D 143-2, alinéa 1er du code du travail [celui sur le plafond 13], même lorsque son montant est fixé par l'accord des parties. »*

Frédéric Lemaître